



HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 Euros
35 square Raymond Aron - 76 130 MONT SAINT AIGNAN
RCS Rouen n° 378 460 281- Cotée à Euronext Paris
Compartiment C - FR0000072357 – HCL

DOCUMENT DE REFERENCE 2010

Exercice social du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

(rédigé en application du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004)



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juin 2011 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il contient l'ensemble des informations relatives au rapport financier annuel.

Des exemplaires de ce document de référence sont disponibles, sans frais, auprès de la société Huis Clos.

Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites
de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Huis Clos (www.huisclos.fr)



1. PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1. Responsable du document de référence.....	5
1.2. Attestation du Responsable du Document de Référence	5
1.3. Informations incluses par référence.....	5
2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	6
2.1. Contrôleurs légaux des comptes.....	6
2.2. Démission et/ou Révocation des Contrôleurs Légaux des comptes.....	6
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
3.1. Informations financières historiques.....	7
3.1.1. Indicateurs clés.....	7
3.1.2. Agrégats principaux du compte de résultat	7
3.1.3. Agrégats principaux du bilan	7
3.1.4. Agrégats principaux des flux de trésorerie.....	8
3.2. Informations financières sur périodes intermédiaires	8
4. FACTEURS DE RISQUES	9
4.1. Risques inhérents à l'activité.....	9
4.1.1. Garanties et Service Après Ventes	9
4.1.2. Environnement social.....	9
4.1.3. Environnement règlementaire	9
4.1.4. Incitations fiscales.....	10
4.1.5. Risque Clients	10
4.1.6. Environnement concurrentiel	10
4.1.7. Risques Fournisseurs.....	10
4.1.8. Risques sur matières premières	11
4.1.9. Risques industriels liés à l'environnement	11
4.1.10. Dépendance à l'égard de partenaires stratégiques	11
4.1.11. Risques Pays	11
4.1.12. Risques liés à l'utilisation de brevets	11
4.1.13. Faits exceptionnels et litiges	11
4.2. Risques propres au groupe.....	12
4.2.1. Risque de liquidité	12
4.2.2. Risque de taux d'intérêt	13
4.2.3. Risque sur actions	14
4.2.4. Risque de change	14
4.3. Assurances et couverture de risques	15
4.3.1. Multirisque industrielle	15
4.3.2. Responsabilité Civile Professionnelle.....	19
4.3.3. Responsabilité décennale	19
4.3.4. Parc automobile	19
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	20
5.1. Histoire et Evolution de la Société	20
5.1.1. Renseignements concernant l'émetteur.....	20
5.1.2. Historique de la société.....	20
5.2. INVESTISSEMENTS	22
5.2.1. Principaux Investissements	22
5.2.2. Investissements en cours.....	24
5.2.3. Engagements en matière d'investissements	24
6. APERCU DES ACTIVITES	25
6.1. Principales activités.....	25
6.1.1. Description de l'Activité.....	25
6.1.2. Répartition du Chiffre d'Affaires par produits.....	27
6.2. Principaux marchés	28
6.2.1. Le marché potentiel.....	28
a) Le parc de logements en France Métropolitaine.....	28
b) Le marché de la fenêtre et de la menuiserie	28
c) Le marché du chauffage	30
6.2.2. Les Circuits de distribution	31
a) Les acteurs sur le marché de la fenêtre et de la menuiserie	31
b) Les acteurs sur le marché du chauffage.....	32
7. ORGANIGRAMME.....	33
7.1. Organigramme (en date de l'enregistrement du présent document de référence).....	33
7.2. Appartenance à un groupe.....	34
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	35
8.1. Sites industriels	35
8.2. Réseau d'agences commerciales et bases techniques	35
8.3. Influences environnementales sur l'utilisation des investissements	35
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	36
9.1. Situation financière.....	36
9.1.1. Exercice 2010	36
9.1.2. Exercice 2009	36
9.1.3. Exercice 2008	36
9.2. Influences externes sur l'activité de l'émetteur	37
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	37
10.1. Capitaux de l'émetteur et structure de financement.....	37

10.2. Flux de trésorerie.....	37
10.3. Conditions d'emprunts	37
10.4. Restrictions a l'utilisation des capitaux	38
10.5. Sources de financement attendues.....	38
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	38
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	39
12.1. Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011	39
12.2. Evènements susceptibles d'influer sur les perspectives.....	40
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DES BENEFICES.....	40
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	40
14.1. membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	40
14.2. Conflits d'intérêts.....	41
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	41
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	41
16.1. Durée des Mandats	41
16.2. Contrats de service liant l'émetteur aux membres des organes d'administration	41
16.3. Comité d'audit et comité de rémunération	42
16.4. Régime de gouvernement d'entreprise	42
17. SALARIES.....	43
17.1. Effectifs.....	43
17.2. Participations et stock options	43
17.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	43
17.3.1. Plan d'épargne entreprise.....	43
17.3.2. Plan d'attribution d'actions gratuites	44
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	45
18.1. Composition et évolution du capital	45
18.2. offre publique d'achat simplifiée réalisée en juin 2009 par la société BG2P visant les actions de la société	47
18.2.1. Présentation de l'offre et identité de l'initiateur.....	47
18.2.2. Contexte de l'Offre	47
a) Répartition du capital de la Société HUIS CLOS préalablement à la réalisation des Apports.....	47
b) Apports d'actions Huis Clos par GRB, René Bertin et SFPP à BG2P.....	47
c) Répartition du capital de la Société Huis Clos à la suite de ces opérations	47
d) Répartition du capital de BG2P.....	48
e) Distribution de dividende	48
f) Mise à disposition des informations relatives à l'Offre.....	48
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	48
20. INFORMATIONS FINANCIERES	49
20.1. Comptes annuels de l'exercice 2010	49
20.1.1. Rapport de gestion sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2010	49
20.1.2. Rapport sur le contrôle interne de l'exercice 2010.....	79
20.1.3. Etat résumé de la situation financière consolidée au 31 décembre 2010.....	86
20.1.4. Etat résumé du résultat global de l'exercice 2010.....	87
20.1.5. Etat des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2010.....	88
20.1.6. Etat des variations des capitaux propres consolidés de l'exercice 2010.....	89
20.1.7. Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2010	90
20.1.8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2010.....	119
20.1.9. Comptes sociaux de l'exercice 2010 - Bilan	120
20.1.10. Comptes sociaux de l'exercice 2010 - Compte de résultat.....	121
20.1.11. Comptes sociaux de l'exercice 2010 – Etat des variations des capitaux propres	122
20.1.12. Comptes sociaux de l'exercice 2010 – Annexe.....	122
20.1.13. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels individuels de l'exercice 2010.....	140
20.1.14. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés de l'exercice 2010	141
20.1.15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne de l'exercice 2010.....	146
20.1.16. Résolutions proposées a l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	147
20.2. Comptes annuels de l'exercice 2009	149
20.3. Comptes annuels de l'exercice 2008	149
20.4. Politique de distribution de dividendes.....	150
20.4.1. Affectation et répartition des bénéfices (article 19 des statuts)	150
20.4.2. Paiement des dividendes et acomptes (article 20 des statuts).....	150
20.4.3. Politique de distribution de dividendes	150
20.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	150
20.6. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	150
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	151
21.1. Capital social.....	151
21.1.1. Capital social et nombre d'actions	151
21.1.2. Programme de rachat par la société de ses propres titres	151
21.1.3. Capital potentiel.....	151
21.1.4. Plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés.....	155
21.1.5. Tableau résumé des autorisations financières existantes.....	155
21.1.6. Historique du capital social.....	156
21.1.7. Part du capital de l'émetteur faisant l'objet de nantissement	156
21.2. Acte constitutif et statuts	157
21.2.1. Objet social.....	157
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	157
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégories d'actions existantes.....	160

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.....	161
21.2.5. Conditions de convocation et d'admission aux assemblées générales des actionnaires	161
21.2.6. Dispositions prévues pour retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	162
21.2.7. Obligations déclaratives de franchissement de seuil	162
21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital.....	163
21.3. Conditions d'application du pacte « Dutreil »	163
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	163
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	164
23.1. Déclaration d'experts.....	164
23.2. Informations en provenance de tiers.....	164
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	164
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	165

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur René BERTIN, Président Directeur Général

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont faits l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui contiennent une observation (voir § 20.1.8).

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN
Le 29 juin 2011

Monsieur René BERTIN
Président Directeur Général



1.3. INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application des dispositions de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004, les informations ci-après sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les informations financières sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2009 du groupe ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférant figurent au § 20.1 du document de référence 2009 enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 juillet 2010 sous le n° R.10-058.
- Les informations financières sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2008 du groupe ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférant figurent au § 20.1 du document de référence 2008 enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 juin 2009 sous le n° R.09-052.

Ce document de référence est disponible sur le site Internet de la société <http://www.huisclos.fr> et de l'Autorité des Marchés Financiers <http://www.amf-france.org>.

2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

2.1. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaire aux comptes titulaire :

OPUS 3.14 SAS, représentée par Monsieur Alexis LEVASSEUR

1091, Chemin de Clères 76230 BOIS GUILLAUME

Nommée lors de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2009, pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commissaire aux comptes suppléant

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISES,

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS

Nommée lors de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2009, pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Commissaire aux comptes titulaire

SAS KPMG AUDIT IS, représentée par Monsieur Simon LUBAIS

Immeuble Le Palatin - 3, cours du triangle - 92939 PARIS LA DEFENSE

Nommée, en remplacement de KPMG AUDIT, lors de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2010, pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Commissaire aux comptes suppléant

SAS KPMG AUDIT ID,

Immeuble Le Palatin - 3, cours du triangle - 92939 PARIS LA DEFENSE

Nommée, en remplacement de Monsieur Christian DE BRIANSON, lors de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2010, pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.2. DEMISSION ET/OU REVOCATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

L'article L822-14 du code de commerce, modifié par ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009 - art.10, interdit à un commissaire aux comptes de certifier durant plus de six exercices consécutifs les comptes d'une société dont les titres sont admis sur un marché réglementé et ne peut à nouveau participer à une mission de contrôle légal des comptes de cette entité avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter du terme de la précédente mission.

De ce fait, les mandats de KPMG AUDIT, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Christian DE BRIANSON, co-commissaire aux comptes suppléant, venant à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, l'assemblée générale, tenue le 16 juin 2010, a nommé les co-commissaires aux comptes suivants :

Co-Commissaire aux comptes titulaire :

SAS KPMG AUDIT IS,

Immeuble Le Palatin - 3, cours du triangle - 92939 PARIS LA DEFENSE

Co-Commissaire aux comptes suppléant

SAS KPMG AUDIT ID,

Immeuble Le Palatin - 3, cours du triangle - 92939 PARIS LA DEFENSE

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

3.1.1. INDICATEURS CLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		2009		2010	
	Montants	Variations	Montants	Variations	Montants	Variations
Evolution Prises de Commandes	186 862	32,5%	185 636	-0,7%	159 084	-14,3%
Evolution Chiffre d'Affaires	181 495	37,6%	188 467	3,8%	165 237	-12,3%
Evolution Portefeuille de Commandes (1)	32 459	19,8%	29 628	-8,7%	23 475	-20,8%
Nombre de Magasins Huis Clos	150	15,4%	160	6,7%	160	0,0%
Effectif Moyen Vendeurs	1 375	31,2%	1 417	3,1%	1 223	-13,7%
Nombre de Concessionnaires (2)	25	8,7%	23	-8,0%	22	-4,3%

(1) Contrats signés en attente d'installation

(2) Concessionnaires à la marque Plein Jour actifs au 31/12

3.1.2. AGREGATS PRINCIPAUX DU COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		2009		2010	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Chiffre d'Affaires	181 495		188 467		165 237	
Marge Brute	138 928	76,5%	145 958	77,4%	128 388	77,7%
Résultat Opérationnel Courant	10 796	5,9%	6 387	3,4%	5 993	3,6%
Résultat Courant	10 559	5,8%	5 963	3,2%	5 604	3,4%
Résultat Net	6 770	3,7%	3 665	1,9%	3 558	2,2%

3.1.3. AGREGATS PRINCIPAUX DU BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		2009		2010	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Goodwill	9 001	15,2%	9 481	15,1%	9 481	18,7%
Actif d'Impôt	1 826	3,1%	668	1,1%	1 416	2,8%
Autres Actifs Non Courants	11 773	19,8%	14 121	22,4%	12 694	25,0%
Trésorerie & Equivalents (1)	5 829	9,8%	9 942	15,8%	4 533	8,9%
Autres Actifs Courants	30 905	52,1%	28 736	45,7%	22 587	44,5%
TOTAL DE L'ACTIF	59 334	100%	62 948	100%	50 711	100%
Capitaux Propres	8 372	14,1%	11 991	19,0%	11 719	23,1%
Provisions	3 991	6,7%	3 610	5,7%	3 670	7,2%
Dettes Financières (2)	9 914	16,7%	9 150	14,5%	6 583	13,0%
Instruments Dérivés Passif			102	0,2%	180	0,4%
Autres Passifs Courants	37 057	62,5%	38 095	60,5%	28 559	56,3%
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIF	59 334	100%	62 948	100%	50 711	100%

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		2009		2010	
	Montants	Ratios	Montants	Ratios	Montants	Ratios
Endettement Net (2) - (1)	4 085		(792)		2 050	
Capitaux Propres	8 372	0,49	11 991	(0,07)	11 719	0,17
Capacité d'Autofinancement de l'Exercice	13 838	0,30	6 039	(0,13)	6 287	0,33

3.1.4. AGREGATS PRINCIPAUX DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008	2009	2010
Capacité d'Autofinancement (1)	13 838	6 039	6 287
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (2)	1 059	3 402	(1 841)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (3) = (1)+(2)	14 897	9 441	4 446
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements (4)	(14 265)	(5 253)	(1 340)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (5)	(125)	(1 739)	(6 338)
Flux net d'impôt payé ou remboursement reçu (6)	(197)	1 620	(2 054)
Variation de trésorerie (3) + (4) + (5) + (6)	309	4 069	(5 286)

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SUR PERIODES INTERMEDIAIRES

Chiffre d'affaires 1^{er} Trimestre 2011

(Source Huis Clos non vérifiées par les Contrôleurs légaux)

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011 s'élève à 38,6 Me contre 44,0 Me au 31 mars 2010, le groupe enregistre ainsi un recul de 12,3%, identique à celui connu sur l'exercice 2010. Le contexte économique continue de peser sur le moral des ménages et les dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries, de 40% à 22% sur la plupart des autres produits) handicapent sérieusement le maintien du volume d'activité.

Ce recul reste fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables » qui enregistre une baisse de 35% (après un repli de 40% en 2010), 2,6 Me en valeur représentant quasi 50% du retard global pris sur le CA du T1 2010. Ces derniers représentent désormais 13% de l'activité contre 18% au 31/03/2010. Les produits « menuiseries » enregistrent quant à eux un recul plus modéré de 8%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations depuis début 2010.

Chiffre d'Affaires consolidé

(en K€)	2011	2010	Variation
1er Trimestre	38 574	43 997	-12,3%

Répartition du CA consolidé par entité sociale

(en K€)	31/03/2011	31/03/2010	Variation
Huis Clos	35 538	40 890	-13,1%
Isoplas	1 548	1 653	-6,4%
Logi Particulier	48	17	ns
SEC	22	23	ns
Altherm	102	125	ns
RB 1	3	3	ns
CFN	1 313	1 286	2,1%
TOTAL	38 574	43 997	-12,3%

Les prises de commandes du T1 2011 enregistrent un recul moins accentué de 6%. Si cette tendance se confirme, le CA facturé sur le T2 2011 devrait bénéficier d'un moindre recul. Ces dernières souffrent également d'un manque d'effectifs vendeurs sur laquelle la direction commerciale accentue son action afin de retrouver un niveau structurel adéquat.

Prises de Commandes

(en K€)	2011	2010	Variation
1er Trimestre	39 187	41 661	-5,9%

4. FACTEURS DE RISQUES

Le groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Ces risques sont hiérarchisés et spécifiques à l'émetteur et son secteur d'activité. Ils font l'objet d'une actualisation.

4.1. RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

4.1.1. GARANTIES ET SERVICE APRES VENTES

Les produits distribués par le groupe sont soumis à des garanties de bon achèvement de travaux et à des garanties de fiabilité dans le temps, 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits.

Garantie de fiabilité dans le temps : Une provision est constituée à la clôture de chaque exercice. Celle-ci s'appuie sur une analyse historique et permet de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010).

Son montant, au 31 décembre 2010, s'élève à la somme de 1 907 Ke contre 2 047 Ke au 31 décembre 2009.

Garantie de bon achèvement : Il arrive que des chantiers soient provisoirement non réceptionnés par des clients faute d'achèvement définitif, généralement lié à des finitions non parfaitement exécutées. Le suivi de ces litiges est assuré par le service qualité, basé au siège social, qui réceptionne l'ensemble des appels liés à des doléances « clients » et se charge de leur suivi et règlement auprès des responsables techniques régionaux. Afin de limiter au mieux les problèmes liés au bon achèvement des travaux, les sous-traitants poseurs sont chargés de réparer leurs propres dommages et si la qualité de leurs travaux ne répond pas aux exigences souhaitées par Huis Clos, leur contrat de partenariat est remis en cause. Les techniciens salariés du groupe sont, quant à eux, motivés par un système de primes de qualité.

L'évaluation de la provision pour achèvement de travaux est établie par le service qualité, elle s'élevait à un montant de 544 Ke au 31 décembre 2010 contre 408 Ke l'exercice précédent (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010).

4.1.2. ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le mode de commercialisation des produits distribués par le groupe repose sur un nombre très important de vendeurs et cadres commerciaux en démarchage direct. Cette population est jeune, volatile, et la vente directe reste un métier difficile. Huis Clos doit faire face à un taux de turn-over important, qui entraîne irrémédiablement des procédures prud'homales, liées principalement aux motifs de la rupture du contrat de travail.

Ces litiges sont gérés et évalués par la Direction des Ressources Humaines du groupe. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision de 724 Ke contre 766 Ke l'exercice précédent (voir § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010).

Parallèlement Huis Clos doit constamment recruter, former, pour faire progresser sa force commerciale. A cette fin, le groupe s'appuie sur son encadrement commercial et sa propre école de formation.

Dans les domaines industriels, techniques et administratifs, les effectifs sont stables et il règne une relative paix sociale au sein du groupe.

4.1.3. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Le mode de distribution de nos produits est soumis à la réglementation de la loi sur le démarchage à domicile (code de la consommation Articles L.121-21 à L.123-33.C). Celle-ci accorde notamment à nos clients, une faculté de rétractation sur une période de 7 jours, délai pendant lequel, aucune relation ni aucun paiement ne peuvent intervenir à défaut de caducité du contrat de vente. Cette loi protège également le client de transactions commerciales abusives que le vendeur pourrait entreprendre dans le cadre de son démarchage.

L'évaluation de ce risque est établie par le service qualité et le service juridique. Au 31 décembre 2010, le groupe n'a pas connaissance de risques émanant de cette réglementation, aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Ce risque peut représenter un déficit important en terme d'image de marque et de notoriété, plus qu'en terme de pertes financières directes. Pour se prémunir, le groupe a mis en place une série des mesures et de contrôles :

- Clause dans contrat de travail de chaque vendeur rappelant le détail du texte de loi, le vendeur s'obligeant à respecter celui-ci
- Information régulière de l'ensemble du personnel et plus particulièrement du personnel commercial
- Procédure de respect obligatoire de la gamme de produits et des tarifs préétablis par la Direction Générale
- 1^{er} Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Directeur de chaque agence commerciale
- 2nd Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Responsable Technique Régional
- 3^{ème} Contrôle par le métreur, seule personne habilitée à intervenir après le délai de rétractation de 7 jours
- 4^{ème} Contrôle par un service audit interne, directement piloté par la Direction Générale, qui à l'aide de différentes requêtes informatiques analyse les contrats de vente

Si malgré l'ensemble de ces contrôles, un contrat venait à être contesté, le service qualité basé au siège social est en charge de régler le différend commercial.

Le groupe n'a connaissance d'aucun cas de vente forcée, aucune provision à ce titre n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

4.1.4. INCITATIONS FISCALES

Les travaux de rénovation des résidences principales de plus de 2 ans bénéficient du taux réduit de TVA à 5,5%. Cette mesure tout d'abord provisoire jusqu'à la date du 31 décembre 2010 est désormais pérennisée. Parallèlement, des crédits d'impôt ont été octroyés sur certaines dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Ces crédits d'impôt s'échelonnent de 13% (15% au 31/12/2010) pour les produits d'isolation thermique (fenêtres, portes, volets) à 22% (25% au 31/12/2010) pour les produits « énergies renouvelables » (40% pour quelques produits à la marge « Ballon ECS solaire »). La quasi-totalité du chiffre d'affaires relève du taux de TVA réduit et une majeure partie des produits distribués peuvent prétendre à un crédit d'impôt.

Une réforme des textes régissant ces incitations fiscales auraient d'importantes conséquences, non mesurables à ce jour, sur l'activité du groupe. Rappelons que parallèlement à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air » au 1^{er} janvier 2009, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 48% en 2009 suivi d'une chute de 60% en 2010. De même pour les pompes à chaleur « air-eau », dont le crédit d'impôt a été réduit de 40% à 25% au 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 50% en 2010. Une réforme, plus générale et moins probable depuis sa pérennisation, du taux de TVA 5,5% toucherait l'ensemble du secteur d'activité « bâtiment » et il est fort probable que des lobbying s'opèrent afin de minimiser l'impact d'une telle mesure.

4.1.5. RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 074 Ke contre 1 265 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture est également souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

4.1.6. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Huis Clos est un des principaux acteurs du marché français de la menuiserie destiné au segment de la rénovation et doit faire face à une concurrence atomisée et diversifiée composée :

- des fabricants-assembleurs
- des menuisiers indépendants ;
- des sociétés de négoce de matériaux ;
- des grandes surfaces de bricolage ;
- et des réseaux intégrés à enseigne parmi lesquels Lapeyre - K par K, Tryba, Arts et Fenêtres, Deceuninck...

La concurrence sur le secteur se révèle intense en raison d'une offre « produits » sensiblement identique. Néanmoins, certaines sociétés, à l'instar de Huis Clos, ont adopté un positionnement stratégique constituant un avantage concurrentiel fort, au travers notamment :

- de la proposition d'une offre globale : produits sur mesure, solutions de financement, pose assurée et SAV garanti sur 10 ans ;
- de la maîtrise de la commercialisation des produits qui constitue à ce titre une barrière à l'entrée sur le secteur en raison du coût de mise en place d'un réseau nécessitant des ressources humaines importantes.

Huis Clos assure, de plus, la fabrication de la plupart des produits qu'il distribue, la gestion et le suivi de ses sites de production et ses magasins sont exploités en direct dans un respect strict de procédures établies. Ainsi, le réseau de distribution ne risque pas de rupture de livraison de la part d'un fabricant externe ou de l'hétérogénéité d'un réseau de franchisés.

4.1.7. RISQUES FOURNISSEURS

Des contrats d'approvisionnements sont conclus avec nos principaux fournisseurs. Ceux-ci s'engagent annuellement en termes de prix, de conditions et de délais de livraison d'une gamme de produits définis.

Les profilés PVC sont achetés auprès de Deceuninck, groupe international coté à la Bourse de Bruxelles, leader mondial de l'extrusion PVC pour menuiseries. A ce titre, Deceuninck possède plusieurs sites de production en Europe et une rupture d'approvisionnement liée au blocage de l'ensemble des sites paraît improbable. Si pour une quelconque raison ce partenariat industriel devait être remis en cause, un changement de gamme « profils PVC » serait réalisable relativement rapidement et sans bouleversement fondamental durable dans les sites industriels.

Les autres fournisseurs sont principalement les Verriers, Quincailliers et Accessoiristes de la menuiserie. Sur ces axes d'approvisionnements, le groupe compte en règle générale trois fournisseurs différents permettant ainsi de diminuer tout risque de rupture de livraison.

Concernant les achats liés aux produits de chauffage, le groupe s'approvisionne, au travers de sa filiale CFN, auprès de plusieurs fabricants de grandes marques de ce type de produits afin d'éviter toute rupture de livraison. D'autres rapprochements sont constamment à l'étude afin d'enrichir et diversifier cette gamme de produits.

Le groupe n'a connaissance d'aucun risque de défaillance avéré chez certains de ses fournisseurs.

En conclusion, les risques fournisseurs s'avèrent modérés voir faibles.

4.1.8. RISQUES SUR MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières 1^{ères} (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage. Cependant, la proportion de matières 1^{ères} entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse est répercutée dans les prix de vente et toute hausse non exceptionnelle semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

4.1.9. RISQUES INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

4.1.10. DEPENDANCE A L'EGARD DE PARTENAIRES STRATEGIQUES

Huis Clos est une chaîne entièrement intégrée, qui n'utilise pas de partenaires externes significatifs pouvant entraîner un risque important. La pose en sous-traitance fait appel à une population atomisée, où aucun partenaire n'est significatif par rapport à l'ensemble des autres.

Les concessionnaires « Plein Jour » peuvent représenter un risque stratégique plus significatif pour les entités industrielles. Ceux-ci ont représenté près de 9% du chiffre d'affaires industriel, soit 3,8 Me. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions le recrutement, la formation, l'animation et la fidélisation des concessionnaires, la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature, au moyen de visites régulières chez chaque exploitant.

4.1.11. RISQUES PAYS

Les risques liés à l'expansion à l'international sont inexistant. Huis Clos n'a aucun magasin à l'étranger, le projet Espagne attendant la maturité et la consolidation de l'activité sur le territoire français.

4.1.12. RISQUES LIES A L'UTILISATION DE BREVETS

Huis Clos n'utilise aucun brevet dans son processus de fabrication, ce risque est inexistant.

4.1.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance des responsables et en l'état actuel des faits, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges, autres que ceux évoqués ci-dessus, ayant eu, ou bien susceptibles d'avoir, une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, l'activité et le résultat de la société et de ses filiales.

4.2. RISQUES PROPRES AU GROUPE

4.2.1. RISQUE DE LIQUIDITE

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2010				2009			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	5 248	1 490	3 703	54	4 615	1 576	2 972	67
Reclassement pour défaut de ratios financiers		2 925	-2 925					
Emprunts liés aux Locations Financement	1 024	336	688		1 506	492	1 014	
Autres	13	8		5	2 708	2 697		11
Instruments Dérivés Passif	180		180		102		102	
Découverts Bancaires	182	182			305	305		
ENDETTEMENT BANCAIRE	6 646	4 940	1 647	59	9 237	5 071	4 088	78
Comptes courants d'associés	117	117			16	16		
DETTES FINANCIERES	6 763	5 057	1 647	59	9 252	5 086	4 088	78
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	4 533	4 533			9 942	9 942		
DETTES FINANCIERES NETTES	2 230	524	1 647	118	-690	-4 856	4 088	156

Mouvements des deux derniers exercices	31/12/08	Entrées Péri-mètre	Souscrip-tions	Rembour-sements	31/12/09	Entrées Péri-mètre	Souscrip-tions	Rembour-sements	31/12/10
Emprunts bancaires	2 857		3 351	1 593	4 615		2 600	1 967	5 248
Emprunts liés aux Locations Financ	547	11	1 285	337	1 506		148	630	1 024
Autres	12		28	12	28		8	24	13
Instruments Dérivés Passif			102		102		78		180
Crédits Vendeurs s/Acquisition CFN	5 540		80	2 940	2 680			2 680	-
Découverts bancaires	272		33		305			124	182
Comptes courants d'associés	687			671	16		101		117
DETTES FINANCIERES	9 915	11	4 880	5 553	9 252	-	2 934	5 424	6 763

La dette financière nette s'élève à 2 230 Ke à la clôture de l'exercice contre (690) Ke à la clôture de l'exercice précédent. Celle-ci est principalement impactée par un emprunt bancaire de 5,2 Me, amortissable sur une durée de 5 ans, présentant un solde de 4,1 Me à la clôture de l'exercice. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, Logi Aluminium, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, LOGI ALUMINIUM, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un soldede 595 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un soldede 4 095 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash-flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash-flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. Bien qu'il ne soit pas envisagé par les banques, à la date de rédaction des présentes, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée, la partie remboursable à plus d'un an (2 925 Ke) de cet emprunt a été assimilée aux dettes financières à court terme conformément à la réglementation.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la variation du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

Les sources de liquidité résident principalement dans la génération d'une ressource en fonds de roulement liée à une activité orientée vers une clientèle à très court délai de paiement contre des délais de règlement fournisseurs à plus longue échéance. Une brusque décroissance d'activité expose le groupe à un risque certain de liquidité, cependant une baisse durable d'activité paraît peu envisageable à court terme au regard des points suivants :

- Le marché de la rénovation de l'habitat est moins sensible à une baisse durable de consommation
- L'activité du groupe est totalement orientée sur les économies d'énergies, secteur porteur de la consommation des ménages
- Notre typologie de clientèle est moins touchée par les aléas économiques, le groupe s'adresse en effet à une clientèle de propriétaires ayant soldé leurs emprunts immobiliers ou en voie de les solder, donc une clientèle orientée seniors qui peut consacrer un budget à la rénovation et au confort de son habitat.
- L'activité repose sur un démarchage direct très actif d'une force de vente rémunérée essentiellement en variable sur chiffre d'affaires.
- L'organisation du groupe offre des facultés en termes de développement et d'élargissement de la gamme « produits ».

4.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture des deux derniers exercices est la suivante :

Répartition de l'endettement par taux	2010			2009		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
à 0%	130		130	2 797		2 797
moins de 5%	576	4 457	5 033	1 880	2 763	4 643
5% à 7,5%	1 601		1 601	1 813		1 813
plus de 7,5%						
DETTES FINANCIERES	2 306	4 457	6 763	6 490	2 763	9 252

Les dettes financières contractées sur la base d'un taux variable s'élèvent à 4 457 Ke à la clôture de l'exercice. Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable existante ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2010			31/12/2009		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	1 001	-	-	1 033
Provision Départ en Retraite	-	-	(494)	-	-	(390)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	507	-	-	643

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

4.2.3. RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture du dernier exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Ces instruments sont comptabilisés en prenant leur juste valeur en fin de période, conformément aux règles de valorisation en vigueur et aux normes comptables applicables en France. Ainsi, toute variation négative entre la juste valeur et la valeur comptable est comptabilisée sous forme de provisions dans le poste « charges financières ».

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan : 2 548 K€

Dépréciation constatée : 56 K€

Valeur nette à l'actif du bilan : 2 492 K€

Valeur de marché à la clôture : 2 505 K€

4.2.4. RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

4.3. ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

4.3.1. MULTIRISQUE INDUSTRIELLE

Un contrat d'assurances groupe couvre l'ensemble des biens utilisés par les différentes entités sociales.

Les garanties couvertes sont les suivantes :

Base d'indemnisation : Biens immobiliers = Valeur à neuf
Matériel, mobilier professionnel et personnel = Valeur à neuf

Evénements et Dommages assurables	Garanties souscrites	Capitaux assurés	Limite de garantie par sinistre	Franchises applicables par sinistre, sauf stipulation contraire
APPROCHE GLOBALE				
Titre 1 : Incendie et garanties annexes				
Incendie, foudre, explosion	Oui	} SOMMES ASSUREES INDIQUEES PAGES SUIVANTES		3 675 EUR
Evénements assimilés	Oui			3500 EUR
Attentats et actes de terrorisme	Oui			Montant prévu au titre de la garantie "Incendie"
Tempête - Grêle - Neige	Oui			3500 EUR par sinistre et par établissement
Action de l'eau - Gel Avec une limitation pour : - le refoulement des égouts - la recherche des fuites ou infiltrations	Oui			10 000 EUR 10 000 EUR
Actes de vandalisme et de sabotage	Oui			3500 EUR
Accidents aux appareils électriques	Oui	179 686 EUR		3 675 EUR

Evénements et Dommages assurables	Garanties souscrites	Capitaux assurés	Limite de garantie par sinistre	Franchises applicables par sinistre, sauf stipulation contraire
Vos biens · Le matériel, mobilier professionnel et personnel · Les marchandises Dont pour : - les marchandises détenues chez les tiers - les marchandises en cours de transport · Les marchandises révisables · Les fonds et valeurs · Les supports informatiques ou non d'informations · Les biens confiés (y compris les dommages immatériels consécutifs) · Investissement automatique · L'engagement éventuel Les frais et pertes · Frais et pertes divers Dont pour : - la perte de loyers - les frais de mise en conformité · Frais de replantation des arbres détruits · Pertes indirectes : - Forfaitaires -> dans la limite de 5 % de l'indemnité due au titre du matériel, mobilier professionnel et personnel -> dans la limite de 5 % de l'indemnité due au titre des marchandises Vos responsabilités liées à l'occupation · Dommages causés au propriétaire : - risques locatifs « biens immobiliers » · Dommages causés aux voisins et aux tiers	Non Oui Oui Oui Non Oui Oui Oui Oui	11 863 679 EUR 6 719 252 EUR 671 925 EUR 104 988 EUR 419 953 EUR 1 045 998 EUR 1 819 109 EUR 8 800 EUR 25 000 000 EUR 6 063 702 EUR	15 000 EUR 1 500 EUR Dommages immatériels consécutifs limités à 20% du capital assuré 2 années de loyers Frais exposés : maximum 10% de l'indemnité due sur les biens immobiliers	
Limitation contractuelle d'indemnité (Titre 1)	Oui		15 748 246 EUR	
Titre 2 : Bris de machines	Oui			
· Formule sans désignation (y/c les frais financiers pour le matériel en leasing/crédit) -> Valeur déclarative des matériels	Oui	839 906 EUR		3 500 EUR
Limitation contractuelle d'indemnité	Non			
· Matériels désignés · Frais de reconstitution des médias et frais supplémentaires d'exploitation	Non	52 494 EUR		

Evénements et Dommages assurables	Garanties souscrites	Capitaux assurés	Limite de garantie par sinistre	Franchises applicables par sinistre, sauf stipulation contraire
Titre 3 : Bris des matériels informatiques	Oui			
· Formule sans désignation (y/c les frais financiers pour le matériel en leasing/crédit) -> Valeur déclarative des matériels	Oui	120 772 EUR		10% de l'indemnité mini 238 EUR maxi 1428 EUR
Limitation contractuelle d'indemnité	Non			
· Matériels désignés · Frais de reconstitution des médias et frais supplémentaires d'exploitation · Micro-ordinateurs portables identifiés	Non Non Non	60 494 EUR		
Titre 4 : Vol	Oui			
Vos biens · Le contenu assuré · Les détériorations immobilières		314 965 EUR 52 095 EUR		} 3 675 EUR
Les fonds et valeurs · Détenus à l'intérieur de l'entreprise - en caisses et meubles fermés à clé - en coffre(s) - par agression · Transportés à l'extérieur	Oui	1 500 EUR 4 500 EUR 4 500 EUR 4 500 EUR		
Les frais divers · Les frais de gardiennage provisoire · Les frais de reconstitution des informations	Oui	4 500 EUR 4 500 EUR		
Titre 5 : Bris des glaces Vos biens (frais divers compris)	Oui	60 385 EUR		3 675 EUR
Titre 6 : Pertes de marchandises sous températures dirigées	Non			
Titre 7 : Coulage	Non			
Titre 8 : Autres dommages matériels	Oui			
Dommages matériels	Oui	1 058 411 EUR		9 008 EUR

Evénements et Dommages assurables	Garanties souscrites	Capitaux assurés	Limite de garantie par sinistre	Franchises applicables par sinistre, sauf stipulation contraire
Titre 9 : Pertes d'exploitation	Oui			
· Marge brute du dernier exercice clos : 20 000 000 EUR - Pourcentage d'évolution 0 % - Période d'indemnisation 12 mois - Marge brute assurée		24 000 000 EUR (1)		
· Pertes d'exploitation après Incendie et garanties annexes avec limitation pour l'impossibilité d'accès	Oui		20 % de la marge brute du site assuré	3 jours ouvrés
· Pertes d'exploitation après dommages aux appareils électriques -> Capital limité à 10 % de la marge brute annuelle soit : -> Période d'indemnisation : 3 mois	Oui	2 400 000 EUR (2)		3 jours ouvrés
· Les frais et pertes garantis sur demande : - Carence des fournisseurs - Pénalités de retard - Frais supplémentaires additionnels - Supports non informatiques d'informations	Non Non Non Non			
-> Limitation contractuelle d'indemnité Pertes d'exploitation après Incendie et garanties annexes	Oui		11 000 000 EUR	
· Pertes d'exploitation après Bris de machines souscrit en formule sans désignation des matériels -> Limitation contractuelle d'indemnité Pertes d'exploitation après Bris de machines sans désignation des matériels	Non Non			
(1) Tenant compte de l'ajustabilité, de l'évolution et de la période d'indemnisation (2) Tenant compte de l'ajustabilité et de l'évolution				
Titre 10 : Frais supplémentaires d'exploitation	Non			
Titre 11 : Perte de la valeur de vente du fonds de commerce	Non			
Annexe reconstitution de moules et modèles (COM 09403)	Non			
Catastrophes naturelles	Oui			Montant réglementaire en vigueur au jour du sinistre ou franchise prévue par le contrat si son montant est supérieur (§ 65 des Dispositions Générales)
· Dommages matériels		Montants maxima prévus pour l'Incendie et les garanties annexes		
· Pertes d'exploitation		Mêmes montants que ceux prévus pour ces garanties		
· Frais supplémentaires d'exploitation		Mêmes montants que ceux prévus pour ces garanties		

Les principaux sites (notamment industriels) ont fait l'objet de visites et d'expertises préalables réalisées par des experts indépendants : aucun point majeur de non-conformité n'a été relevé.

En cas de sinistre important sur nos outils industriels, nous avons anticipé des plans de repli vers d'autres structures de production capables d'absorber la demande du réseau de distribution, dont notamment le site complémentaire de production de menuiseries PVC, Logi industrie acquis en juillet 2008 (entité sociale fusionnée avec Isoplas au 1^{er} janvier 2009 mais locaux indépendants). A ce titre, Il est souscrit un contrat « perte d'exploitation », pour couvrir un sinistre majeur sur l'un des sites industriels qui entraînerait une perte importante de marge (voir détail dans tableau des garanties ci-dessus au titre 9).

4.3.2. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie couvre la responsabilité encourue vis à vis des tiers par le sociétaire, du fait de ses activités déclarées ou du fait de ses sous-traitants, que ce soit en cours ou après exécution de ses travaux.

• Dommages corporels aux tiers autres que préposés	10 000 000 euros	par année
• Dommages corporels aux préposés	1 000 000 euros	par année
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 euros	par année
• Atteinte à l'environnement	300 000 euros	par année

4.3.3. RESPONSABILITE DECENNALE

Cette garantie couvre, après réception, les dommages matériels à l'ouvrage dans les conditions et limites posées par les articles 1792, 1792.4 et 2270 du code civil, lorsque la responsabilité du sociétaire est engagée, y compris en sa qualité de sous-traitant.

• Travaux de construction	10 000 000 euros	par sinistre
• Dommages matériels consécutifs	1 000 000 euros	par année
• Dommages immatériels consécutifs	1 500 000 euros	par année
• Dommages intermédiaires	200 000 euros	par année

Ces contrats de responsabilité civile ont été souscrits pour des montants qui tiennent compte de la nature de nos activités, du pays où nous opérons, de notre historique de sinistralité.

4.3.4. PARC AUTOMOBILE

Concerne aussi bien les véhicules détenus en propre que ceux pris en location.

Garanties couvertes :

- responsabilité civile
- protection juridique (défense civile et pénale)
- incendie, tempête, grêle, force de la nature
- vol, vol des accessoires, équipements, effets et objets transportés
- bris de glaces
- dommages tous accidents
- frais de dépannage
- catastrophes naturelles
- garantie du conducteur
- assistance avec véhicule de remplacement

Il n'existe pas de risques potentiels significatifs à la clôture de l'exercice. Tous les autres risques non significatifs sont bien couverts par l'assurance.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination sociale : HUIS CLOS

Nom commercial : HUIS CLOS

Date de création : 4 juillet 1990

Siège social : 35, square Raymond Aron, Parc d'Activités Technologiques de la Vatine
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
Tél 02.35.12.11.00 Fax 02.35 59.93 62 Internet <http://www.huisclos.fr>

Durée de vie : 99 ans, soit jusqu'au 4 juillet 2089.

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par le code de Commerce.

Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Registre du Commerce et des Sociétés : ROUEN B 378 460 281 (France)

Code NAF : 454 C (Menuiserie Bois et Matière Plastique)

5.1.2. HISTORIQUE DE LA SOCIETE

1990 : En juillet, M. René BERTIN, fort d'une expérience similaire dans le développement d'une chaîne spécialisée dans le centre-auto, crée la société HUIS CLOS spécialisée dans la menuiserie extérieure : vente et pose de fermetures à destination de l'habitat individuel. En novembre, René BERTIN ouvre son premier centre d'exposition à Rouen.

1991 : En janvier, ouverture d'un second centre au HAVRE et en octobre, d'un troisième à CAEN.
Après quelques années où l'activité est restée délimitée dans la proche région, la société procède à l'ouverture de plusieurs autres centres d'exposition de plus en plus éloignés de sa base normande.

1997 : Création de l'école de formation interne destinée à former les commerciaux de la société.
Prise de participation à hauteur de 49,99% dans la société ISOPLAS, spécialisée dans la fabrication de fenêtres et volets roulants en PVC.

1998 : ISOPLAS devient une filiale à 100% de HUIS CLOS. La société HUIS CLOS dispose à fin 1998 de 20 centres d'exposition.

1999 : Le 16 mars 1999, première cotation de l'action HUIS CLOS à la Bourse de Paris sur le Marché Libre (Visa COB n°99-182 du 5 mars 1999). Création de Logi Fermetures, filiale 100 % d'ISOPLAS. ISOPLAS recentre son activité sur la production de menuiseries. LOGI FERMETURES développe la fabrication de volets roulants.
Fin 1999, le réseau HUIS CLOS compte 30 magasins intégrés.

2000 : Le 1^{er} mai, acquisition de la société VERANDALIANCE. HUIS CLOS élargit sa gamme de produits aux vérandas. Au 31/12/2000, HUIS CLOS contrôle un réseau de distribution de 50 unités en France.

2001 : HUIS CLOS développe sa capacité industrielle avec le rachat de France WINDOWS dans la région lyonnaise. Ce troisième site de production va permettre au groupe d'accélérer le développement de nouvelles agences en région Rhône-Alpes. Parallèlement, ISOPLAS emménage dans de nouveaux locaux industriels de 5 800 m² et refond intégralement sa chaîne de production industrielle avec des matériels de dernière génération. LOGIFERMETURES intègre les anciens locaux d'ISOPLAS de 2 200 m² et investit dans l'automatisation de son process industriel.
Corrélativement, HUIS CLOS ouvre 30 agences commerciales, son réseau compte 80 points de vente fin 2001.
Le 6 juillet 2001, première cotation de l'action Huis Clos sur le second marché d'Euronext (visa Cob n°01-878 du 26 juin 2001).

2002 : En raison de la difficulté à rentabiliser la branche vérandas, acquise en mars 2000, et qui a pesé de façon sensible sur la marge d'exploitation du groupe en 2001, il est décidé de céder la totalité de cette branche. Cette cession, réalisée en avril 2002, est effective de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2002.

L'ensemble du réseau du groupe Huis Clos représente 102 magasins à fin 2002.

2003 : suite à la décision du conseil d'administration de réorganiser la structure de ses réseaux commercial et technique, une nouvelle équipe de direction, composée d'un directeur général, d'un directeur RH & marketing et d'un directeur technique est mise en place au cours du 2nd semestre.

2004 : La direction générale, mise en place au cours du 2nd semestre 2003 par le conseil d'administration, avait pour principal objectif de réorganiser l'ensemble des réseaux commercial et technique.

La perte importante de l'exercice 2004 résulte principalement d'un manque de maîtrise, par cette direction générale, dans la mise en œuvre de la réorganisation lancée : la forte déstabilisation des équipes et la fermeture ou mise en sommeil de 20 agences commerciales ont provoqué une baisse de plus de 18% du volume d'activité, soit une perte de 20 Me en chiffre d'affaires et de plus de 16 Me en marge brute.

Le conseil d'Administration, constatant que la direction générale n'avait pas atteint son objectif et qu'elle peinait à maîtriser l'ensemble de la gestion de l'entreprise, décide de s'en séparer début 2005. La direction générale du groupe est alors reprise par le président du conseil.

2005 : Les agences commerciales mises en sommeil en 2004 sont ré-ouvertes, le réseau de distribution Huis Clos compte désormais 100 magasins en propre. Une forte campagne de recrutement permet au groupe d'étoffer sa force de vente afin d'être rapidement en adéquation avec les perspectives fixées. Parallèlement, une nouvelle Direction Générale est mise en place avec l'arrivée de Jean Marc PLUTAU. Le groupe est désormais gouverné par une direction à trois têtes, René BERTIN orienté stratégie, Jean Marc PLUTAU direction opérationnelle et Eric PETIT finances. Les actions prioritaires s'orientent vers une politique de réduction des coûts de structure et d'amélioration du volume d'activité. Corrélativement, le groupe développe un réseau de concessions à l'enseigne Plein Jour.

2006 : La société a accéléré son programme d'ouverture d'agences, 20 ouvertures au lieu de 10 initialement prévues. Ce développement programmé de 2007 à 2010, a été anticipé au 1^{er} juillet 2006 et a nécessité un redécoupage des secteurs géographiques, le renforcement des effectifs de vente et de l'encadrement intermédiaire. Parallèlement, la société a étendu sa gamme « produits » à la rénovation du chauffage électrique (radiateurs à inertie, chauffage réversible) et a développé la mise au point d'un système de pompe à chaleur « Air – Eau » dont le début de commercialisation s'est engagé sur mars 2007. Le chiffre d'affaires enregistre une progression de 15% et le groupe signe un redressement significatif.

2007 : Huis Clos renforce fortement sa force de vente, 1200 commerciaux au 31 décembre. 10 ouvertures complémentaires portent le nombre total d'agences commerciales à 130 à la fin de l'exercice. La part des énergies renouvelables dans le chiffre d'affaires passe de 8% en 2006 à 23% en 2007 (18% au 1^{er} semestre, 26% au 2nd). Le groupe signe un retour solide au bénéfice avec 5,6 Me de résultat opérationnel courant en dépassement de 12% de l'objectif initial. Huis Clos retrouve des fondamentaux financiers solides grâce à un flux de trésorerie généré par l'activité de 10 Me qui réduit ainsi la dette financière nette à moins de la moitié des capitaux propres et à moins d'un trimestre de la capacité d'autofinancement.

2008 : La stratégie de développement est confirmée, la force de vente compte 1500 commerciaux au 31 décembre. 20 nouveaux magasins ont vu le jour portant ainsi le nombre total d'agences commerciales à 150 à la fin de l'exercice. La part des énergies renouvelables dans le chiffre d'affaires passe de 23% en 2007 à 31% en 2008. Le groupe signe la meilleure performance de son histoire avec 10,8 Me de résultat opérationnel courant en quasi doublant celui de l'exercice précédent.

Afin de sécuriser ses approvisionnements, Huis Clos acquiert en avril 2008, son distributeur et importateur de produits « énergies renouvelables », la société « Chaud Froid National » et afin de renforcer ses capacités de production de menuiseries, Huis Clos procède à deux croissances externes complémentaires en juillet 2008, Logi Industrie unité de fabrication de menuiseries PVC et Logi Aluminium unité de fabrication de menuiseries PVC Aluminium.

2009 : Le groupe Huis Clos maintient sur l'exercice 2009 un rythme de croissance raisonnable en signant près de 4% de progression, dans une période économique des plus troubles. Le groupe a dû faire face à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air », cette suppression a engendré une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 50% sur ce type de matériel, 17 Me en valeur soit 9% du CA global. Le développement de nouveaux produits a permis de limiter la baisse du CA « énergies renouvelables » à moins de 20%. Ces derniers représentent désormais 24% du CA contre 31% sur l'exercice 2008. Contrairement à cette baisse, les produits historiques « menuiseries » sont venus fortement compenser cette décroissance en enregistrant une progression de près de 15%. Huis Clos procède à une croissance externe en janvier 2009, Isosud unité de fabrication de menuiseries PVC basée en région lyonnaise. L'exercice 2009 connaît également l'ouverture de 10 magasins complémentaires, le groupe compte au 31 décembre 160 agences commerciales en France.

2010 : Le groupe Huis Clos enregistre un recul de 12% sur l'exercice 2010. Le contexte économique pèse fortement sur le moral des ménages et de nouvelles dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries, de 40% à 25% sur la plupart des autres produits) ne jouent pas de l'activité.

Ce recul est une nouvelle fois fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables », principalement les pompes à chaleur, qui enregistre une baisse de 40%, 17,4 Me en valeur soit plus de 10% du CA global et 75% de la perte de CA. Ces derniers représentent désormais 16% du CA global contre 23% sur l'exercice 2009.

Les produits historiques « menuiseries » résistent mieux en enregistrant une décroissance de l'ordre de 4%.
Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et ne connaît pas de nouvelles implantations en 2010.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

CUMUL EN K€ DES IMMOBILISATIONS BRUTES AVANT AMORTISSEMENTS

Valeurs brutes (en K€)	2008					2009					2010
		Entrées Péri-mètre	Acq.	Virt	Cess.		Sorties Péri-mètre	Entrées Péri-mètre	Acq.	Virt	
Goodwill	9 001	400	80			9 481					9 481
Frais de développement	1 625	23	165	22	157	1 678		93		15	1 756
Autres postes immob. incorporelles	434		121			555				36	519
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 059	423	366	22	157	11 714		93		51	11 756
Constructions, agencements et aménagement	6 892	32	1 891	468	475	8 808	1 044	7		366	9 493
Installations techniques, outillage	6 799	576	1 547	219	1 314	7 828	101	27		573	7 383
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	4 998	57	1 165		584	5 636	317	95		816	5 231
En cours	709		194	-709		194	152	-132		5	209
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 399	665	4 797	-22	2 372	22 466	1 614	-3	1 760		22 317
	30 458	1 088	5 162		2 529	34 179		1 707	-3	1 811	34 072

Amortissements (en K€)	2008					2009					2010
		Entrées Péri-mètre	Dot.	Virt	Rep.		Sorties Péri-mètre	Entrées Péri-mètre	Dot.	Virt	
Goodwill											
Frais de développement	1 248	23	172		129	1 315	179			15	1 479
Autres postes immob. incorporelles	174		49			223	48			30	241
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 422	23	221		129	1 537	228			45	1 720
Constructions, agencements et aménagement	2 472	22	853		320	3 027	950			235	3 742
Installations techniques, outillage	3 625	423	595		1 218	3 425	610	26		374	3 687
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	2 976	41	889		461	3 445	787	-26		592	3 615
En cours											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 072	487	2 337		1 999	9 896	2 348		1 201		11 044
	10 494	510	2 558		2 128	11 435	2 575		1 246		12 764

CUMUL EN K€ DES IMMOBILISATIONS NETTES APRES AMORTISSEMENTS

Valeurs Nettes (en K€)	2008	2009	2010
Goodwill	9 001	9 481	9 481
Frais de développement	377	363	277
Autres postes immob. incorporelles	260	332	278
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 637	10 176	10 036
Constructions, agencements et aménagement	4 420	5 781	5 751
Installations techniques, outillage	3 174	4 403	3 696
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	2 022	2 191	1 616
En cours	709	194	209
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 326	12 568	11 272
	19 963	22 745	21 308

Les « Goodwill » correspondent pour :

- 453 Ke à l'entrée dans le périmètre du groupe de la SARL Société Européenne de Chauffage « SEC », société acquise le 18 janvier 2006 dans le cadre d'une extension d'activité « Rénovation de chauffage électrique & Climatisation ».
- 7 341 Ke à l'entrée dans le périmètre du groupe de la SAS Chaud Froid National « CFN », société acquise le 2 avril 2008 dans le cadre d'une politique d'intégration verticale et d'une sécurisation d'approvisionnement des produits « énergies renouvelables ».
- 1 117 Ke à l'entrée dans le périmètre du groupe de la SAS Logi Industrie, société acquise le 29 juillet 2008 dans le cadre d'une sécurisation et de renforcement des capacités industrielles du groupe en termes de fabrication de menuiseries PVC.
- 146 Ke à l'entrée dans le périmètre du groupe de la SARL Logi Aluminium, société acquise le 29 juillet 2008 dans le cadre d'une extension de production aux menuiseries Aluminium jusqu'alors négociées auprès de fournisseurs extérieurs au groupe.
- 400 Ke à l'entrée dans le périmètre du groupe de la SAS Isosud, société acquise le 1^{er} janvier 2009 dans le cadre du renforcement des capacités industrielles du groupe en termes de fabrication de menuiseries PVC.
- 24 Ke proviennent de l'acquisition de fonds de commerce dans le réseau de distribution Huis Clos.

Des tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'un business plan à horizon 5 ans. Celui-ci a permis de conclure au 31/12/2010 qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une dépréciation (voir § 2.13 des annexes aux comptes consolidés).

Les frais de développement concernent essentiellement l'acquisition et le développement par nos propres informaticiens de logiciels. Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés car ils répondent aux critères d'activation énoncés par la norme IAS 38. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont généralement amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet). Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales).

Les autres immobilisations incorporelles sont des versements d'indemnités de droit au bail réglées dans le cadre d'implantation de quelques agences commerciales. Ces indemnités sont amorties sur la durée attendue de la location, en général 9 ans.

Les constructions consistent en la propriété par la SCI RB1, filiale à 99,90% du groupe, des murs de 3 agences HUIS CLOS (Lorient, Pavillons sous Bois, Montargis) et d'un logement de fonction. La politique du groupe en matière d'investissements immobiliers est la location afin de conserver une plus grande mobilité et afin de ne pas alourdir le haut de bilan par des dettes financières importantes.

Les agencements et aménagements des constructions sont des travaux de second œuvre nécessaires à l'exploitation des centres d'exposition, des bases régionales, des bâtiments administratifs et industriels.

Le matériel et outillage concerne pour l'essentiel l'équipement industriel des chaînes de production.

Les agencements et aménagements divers concernent les centres d'expositions, les bases administratives, les dépôts centraux, le siège social et les unités de production.

Le matériel de transport concerne pour l'essentiel des véhicules légers utilisés en agence par les commerciaux et les techniciens.

Les usines comptent également un parc de véhicules lourds qui sert à assurer les livraisons dans les différents centres de vente. La politique actuelle est de réduire le parc de camions usine et de sous-traiter le transport à des sociétés spécialisées. Cette sous-traitance représente aujourd'hui la majeure partie du transport.

Le matériel de bureau, mobilier et informatique, regroupe l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de chaque site.

D'une manière générale, les investissements matériels sont financés par voie de crédits baux ou de locations financières, sur une durée variant de 3 à 5 ans et principalement sur la base d'un taux fixe. Seules les acquisitions foncières font l'objet d'un financement par emprunt classique à taux fixe sur une durée variant de 10 à 12 ans. Les travaux d'aménagements et de rénovation du parc foncier sont, quant à eux, autofinancés.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les contrats de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont retraités et figurent en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie une dette financière. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Les contrats de « Location Longue Durée » qui touchent principalement le matériel de transport et le matériel informatique n'ayant pas pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont imputés en charge courante.

Les immobilisations, intégrées dans les tableaux ci-dessus, relevant de contrats de location financement sont les suivantes :

Valeurs brutes (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2010
Installations techniques, outillage	3 026	267	1 029			347	3 975				49		3 926
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	681	14	256			120	831		148		434		545
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 707	281	1 285			466	4 806		148		483		4 471

Amortissements (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2010
Installations techniques, outillage	1 580	236	245			323	1 738		261		4		1 995
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	348	4	230			97	486		195		232		448
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 928	240	476			420	2 224		456		236		2 443

Valeurs Nettes (en K€)	2008						2009						2010
Installations techniques, outillage	1 446						2 237						1 931
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	333						345						97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 779						2 582						2 027

Échéances restant dues (en K€)	2008						2009						2010
Capitaux restant dûs	547						1 506						1 024
Intérêts restant dûs	75						162						84
TOTALITE	622						1 668						1 108

Les immobilisations financières sont des dépôts de garantie liés aux baux immobiliers.

Ils sont comptabilisés à leur coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Actual	Sorties	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Actual	Sorties	Sorties Périmètre	2010
Valeurs brutes	964	2	187		120		1 033		83		116		1 001
Dépréciation													
Actualisation Financière	-154			-22			-176			41			-135
VALEURS NETTES	810	2	187	-22	120		857		83	41	116		866

Les dépôts et cautionnements constituent des actifs financiers émis et non détenus à des fins de transactions. Ils sont par conséquent évalués après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur qui correspond à l'actualisation financière du montant qui sera remboursé à terme. La durée du bail concerné a été retenue comme période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé à la clôture de l'exercice est de 4,31 % contre 4,74 % sur l'exercice précédent.

5.2.2. INVESTISSEMENTS EN COURS

Aucun investissement d'envergure n'est en cours.

5.2.3. ENGAGEMENTS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS

Aucun engagement ferme d'investissement significatif n'a été pris à ce jour.

Compte tenu du contexte économique actuel, la Direction prend pour priorité la rentabilité du groupe, pour ce faire, il est convenu de stabiliser le réseau de distribution et de reporter l'ouverture de nouvelles agences dans l'attente d'une meilleure visibilité et d'une reprise sensible de l'activité.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

HUIS CLOS est un groupe d'envergure nationale spécialisée dans la rénovation de l'habitat individuel. Son métier historique est le remplacement sans dégradation des fenêtres, portes d'entrées, volets, stores, portes de garage, clôtures, portails et portillons. Le cœur de métier est principalement la rénovation en fenêtres PVC et en volets roulants.

En 2006, Huis Clos a élargi sa gamme d'activité dans le secteur des énergies nouvelles. Huis Clos rénove désormais les installations de chauffage électrique par des systèmes de pompes à chaleur « air-air » qui associent trois fonctionnalités, le chauffage, la climatisation et la purification d'air. Ces rénovations sont complétées par l'installation de radiateurs à fluide caloporteur. Depuis mars 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau » destinées à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières gaz ou fuel.

En 2009, Huis Clos a continué d'élargir sa gamme d'activité dans la rénovation de l'habitat individuel en proposant désormais l'isolation des combles et la rénovation des systèmes de ventilation mécanique centralisée (VMC).

Aujourd'hui, près de 100.000 propriétaires individuels ont fait appel à la société HUIS CLOS pour remplacer ou moderniser des installations dans leur maison ou leur appartement.

L'offre « produits » s'appuie sur deux chaînes de magasins spécialisés, Huis Clos (magasins succursalistes) et Plein Jour (enseigne commerciale d'un réseau de concessionnaires), s'adressant exclusivement à une clientèle de particuliers, sans intervenir dans les constructions neuves. Le domaine d'intervention est uniquement dans la réhabilitation, en remplaçant les anciennes fenêtres ou portes, ou en installant un nouveau système de chauffage, d'isolation ou de ventilation. Le concept s'appuie sur les quatre points principaux suivants :

1. La fabrication, à travers ses sites de production, Isoplas, Logi Fermetures et Société Européenne de Chauffage

La société Huis Clos utilise des sites de production en propre :

- Isoplas, situé à Harfleur (région havraise) est une usine moderne de fabrication de fenêtres et portes en PVC, possédant 2 ateliers de production, l'un d'une superficie de 5.800m² et l'autre (Ex Logi Industrie) d'une superficie de 3.500m². Sur ce site, trois chaînes de fabrication robotisées permettent un potentiel de production de 600 châssis/jour.
- Logi Aluminium, situé à Harfleur (installée dans les locaux d'Isoplas) est une unité de fabrication de fenêtres et portes en Aluminium. Cette unité de fabrication permet un potentiel de production de 50 châssis/jour.
- Logi Fermetures est situé à Rogerville (région havraise) dans un bâtiment de 2.200 m². Cette unité fabrique des volets roulants alu et PVC ainsi que des portes de garages alu et PVC. La capacité de ce site est de 200 unités/jour
- Société Européenne de Chauffage (SEC) occupe une partie des locaux et du personnel de Logi Fermetures. Cette entité assemble les radiateurs à fluide caloporteurs destinés au réseau de distribution.

Procédé de fabrication pour le PVC

- a) Débit et usinage
Livrés en barre de 6 mètres, les profilés « dormants, ouvrants et parclozes » des châssis sont tronçonnés par des robots d'usinage. Ces robots reprennent informatiquement les cotes de fabrication de chaque dossier de production, toutes les menuiseries étant fabriquées sur mesure.
Lors de l'opération de débit, les robots réalisent diverses opérations automatiques telles qu'entaille, drainage, perçage des trous, pontage des gâches et filetage.
- b) Soudage et ébavurage
Les profilés débités sont ensuite soudés pour former des cadres. Les surépaisseurs de matière formées lors des soudures sont alors ébavurées sur des lignes automatiques prévues à cet effet.
Cette opération est déterminante pour la qualité des finitions.
- c) Fichage
Des ficheuses horizontales mettent en place les fiches (Gonds ou charnières)
- d) Vitrage
Les vitriers s'occupent du calage et du parclochage des volumes des vitrages.

2. La vente, à travers son réseau de magasins intégrés Huis Clos et de concessions Plein Jour

Les magasins HUIS CLOS exposent les produits vendus. Chaque magasin est autonome et est composé d'un directeur et d'une équipe de vente. Le concept de chaque magasin est identique. Ils sont implantés sur des zones de fort trafic mais ne nécessitent pas des emplacements de premier choix.

La particularité de HUIS CLOS est sa force de vente. La société est extrêmement dynamique dans ce domaine. Elle ne s'appuie que très peu sur le passage des clients dans ses magasins mais procède à des démarches commerciales directes telles que des participations à des expositions (foires régionales, stands en galeries marchandes, marchés), du démarchage direct en « porte à porte », du phoning et des mailings.

Depuis 1997, la société a sa propre école de formation, un directeur et des formateurs se déplacent en région pour former les nouveaux arrivants et assurent des stages de perfectionnement tout au long de la carrière et de l'évolution du personnel.

Les concessions « Plein Jour » sont animées par l'entité juridique Logi Particulier, filiale de la société HUIS CLOS. Avec actuellement près de 25 implantations, ce réseau permet de compléter les ventes du groupe HUIS CLOS. Ces concessions sont spécialisées dans la vente et pose de menuiseries en rénovation, surtout fenêtres et volets roulants, en s'approvisionnant auprès des sites industriels du groupe.

Ces concessions proposent également des solutions dans le chauffage électrique à inertie et des solutions « Pompes à chaleur ». L'objectif est d'ouvrir 5 à 10 concessions complémentaires par an pour atteindre 50 à 70 concessionnaires sur le territoire national.

3. La pose de fermetures (portes, fenêtres, volets,...) en rénovation

Les agences commerciales sont relayées par des bases régionales administratives et techniques, qui sont au nombre de 33. Le service administratif assure l'enregistrement et la traçabilité des commandes, la facturation et l'encaissement des contrats de vente. Il prépare également les dossiers pour les services techniques.

Le service technique assure la faisabilité et le métrage du chantier, le suivi des commandes avec les fournisseurs, l'encadrement des sous-traitants chargés de la pose, les réceptions de chantiers et le suivi des SAV.

L'intérêt technique de la pose en rénovation réside dans le remplacement sans dégradation. La nouvelle fenêtre s'adapte sur l'ancien dormant, ce qui permet une pose propre et rapide n'altérant en rien la décoration intérieure.

4. L'installation de systèmes de chauffages réversibles et à inertie

Le savoir faire et la maîtrise en matière de rénovation ont amené le management de la société à diversifier l'offre produits vers des activités concernant les énergies nouvelles, que ce soit par inertie ou par systèmes de pompe à chaleur. L'acquisition en janvier 2006 de la Société Européenne de Chauffage permet ainsi au groupe HUIS CLOS d'étendre son activité dans des domaines connexes.

Spécialiste du chauffage par inertie, la Société Européenne de Chauffage a développé une compétence technique très forte dans la maîtrise des process relatifs à ce type de chauffage. Que ce soit dans le choix du corps de chauffe, en fonte d'aluminium, matériau inaltérable et aux qualités thermiques reconnues (conductibilité supérieure à celle du fer ou de l'acier), ou que ce soit dans l'utilisation du fluide caloporteur, produit de synthèse inaltérable, non toxique et à forte capacité d'accumulation. La société est capable d'offrir toute une gamme de solutions à des particuliers recherchant un système de chauffage économique et facile à mettre en œuvre.

Parallèlement au système à inertie, la société HUIS CLOS développe des modules de chauffage réversible. Légèrement plus onéreux que les climatiseurs classiques qui ne produisent que du froid, les climatiseurs réversibles produisent en hiver un chauffage performant et économique. Cette technologie permet de 60 à 70% d'économie d'énergie. Elle ne bénéficie plus, depuis janvier 2009, du crédit d'impôt relatif à l'installation de matériel destiné à l'amélioration de la qualité environnementale et depuis janvier 2010 du taux de TVA de 5,5%.

Dernier né de la gamme en 2007, la pompe à chaleur « air-eau » est un système de chauffage permettant de chauffer l'eau en lieu et place d'une chaudière classique (gaz ou fuel). Elle permet le chauffage total d'une habitation jusqu'à des températures extérieures pouvant atteindre -15°C. A cette température, un système électronique rebascule alors sur le fonctionnement de la chaudière. La pompe à chaleur « air-eau » répond donc aux besoins de chauffage presque tout au long de l'année et procure des économies de consommation énergétiques pouvant atteindre jusqu'à 75%.

Créée en décembre 2006, la société ALTHERM œuvre dans le domaine des énergies renouvelables et regroupe des équipes techniques spécialisées, notamment dans le génie climatique. Elle est sous-traitante du groupe HUIS CLOS et des concessionnaires PLEIN JOUR pour toute installation concernant les énergies nouvelles.

6.1.2. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUITS

Répartition, par famille, du CA du groupe Huis Clos (source commerciale Huis Clos)

Produits	2007		2008		2009		2010	
	Menuiseries	Total	Menuiseries	Total	Menuiseries	Total	Menuiseries	Total
Chassis	49,2	38,1	51,3	35,4	51,5	39,2	46,9	39,1
Portes entrée	9,8	7,6	10,5	7,3	11,2	8,5	13,1	10,9
Volets roulants	21,0	16,3	19,0	13,1	17,9	13,6	18,3	15,3
Volets battants	3,4	2,6	3,9	2,7	4,3	3,3	4,5	3,8
Persiennes	1,2	0,9	0,8	0,6	0,8	0,6	0,8	0,7
Stores	3,1	2,4	2,6	1,8	2,7	2,1	3,1	2,6
Portes de garage	7,0	5,4	6,5	4,5	6,5	5,0	7,4	6,1
Clôture, portails	4,5	3,5	4,9	3,4	4,7	3,6	5,4	4,5
Energies Renouvelables		22,5		31,1		23,9		16,7
Autres	0,8	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,6	0,5
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La part « rénovation chauffage » représente 16,7 % du chiffre d'affaires 2010 contre 23,9 en 2009 et 31,1% en 2008.

Le CA menuiseries est resté stable en répartition par produits avec toutefois une progression sensible des portes d'entrée et portes de garage à la défaveur principalement des châssis.

Matériaux (tous produits menuiseries)	TOTAL						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PVC	72,0	62,7	64,4	62,0	64,0	65,6	61,2
ALU	26,4	35,5	34,1	36,6	34,3	33,1	36,2
BOIS	1,6	1,8	1,5	1,5	1,7	1,3	2,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La part des matériaux sur l'ensemble des produits menuiseries distribués s'est orientée plus fortement vers l'aluminium depuis 2005, et plus encore sur 2010 en raison de l'intégration en 2008 de l'unité de fabrication aluminium et de l'orientation des ventes sur des produits désormais fabriqués par le groupe. Le PVC représente toujours la forte proportion du chiffre d'affaires. L'aluminium s'est renforcé surtout dans la fabrication des volets roulants, à partir de 2005, dont environ 98% sont désormais confectionnés en aluminium. Cette proportion s'est à nouveau renforcée en 2007 par le remplacement des panneaux de portes PVC en panneaux aluminium, la rigidité sur ces éléments de protection externe l'emportant sur le PVC.

Matériaux (pour les Chassis)	TOTAL						
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PVC	93,8	91,9	90,1	87,9	87,8	87,9	84,3
ALU	5,4	5,4	7,8	10,2	10,0	10,5	12,0
BOIS	0,8	2,7	2,1	1,9	2,2	1,6	3,7
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La part des matériaux concernant les fenêtres est très fortement favorable au PVC, fruit de la politique commerciale du groupe qui oriente ses ventes sur les produits fabriqués par ses sites industriels. La baisse constatée de 2005 à 2007 de la proportion PVC est majoritairement liée aux portes d'entrée dont les panneaux sont désormais aluminium. De 2007 à 2009, la répartition des matériaux utilisés dans la fabrication des châssis est restée stable, en 2010 l'extension de la gamme produits à la rénovation de portes intérieures fait progresser très sensiblement le matériau bois.

6.2. PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1. LE MARCHÉ POTENTIEL

HUIS CLOS exerce uniquement son activité sur la France métropolitaine, sa clientèle est constituée de particuliers, en majeure partie âgés d'environ 45 ans et plus, propriétaires de leur maison depuis 15 ou 20 ans, libérés ou en voie de l'être de leur dette d'emprunt, et dont les fermetures en bois, exposées aux intempéries, nécessitent une rénovation dans un matériau plus résistant et/ou plus pratique d'entretien ou dont les installations de chauffage « ancienne génération » nécessite un renouvellement afin d'obtenir une optimisation énergétique.

a) Le parc de logements en France Métropolitaine

Les statistiques du parc de logements en France métropolitaine émises par le Ministère de l'équipement (www.statistiques.equipement.gouv.fr) et arrêtées à la date du 31 décembre 2008 font ressortir les chiffres suivants :

Logements au 31/12/2008	Principales	Secondaires	Vacants	Totalité
Individuel	12 359 79%	1 951 62%	942 49%	15 253 74%
Collectif	3 276 21%	1 188 38%	998 51%	5 461 26%
Propriétaires	15 635 100% 58%	3 140 100% 100%	1 940 100% 100%	20 714 100% 65%
Individuel	2 967 26%			2 967 26%
Collectif	8 403 74%			8 403 74%
Locataires	11 370 100% 42%			11 370 100% 35%
Individuel	15 326 57%	1 951 62%	942 49%	18 220 57%
Collectif	11 679 43	1 188 38%	998 51%	13 865 43%
TOTALITE	27 005 100% 84%	3 140 100% 10%	1 940 100% 6%	32 084 100% 100%

Locataires de :	Logt Individuel	Logt Collectif	Totalité
Personnes Physiques	2 088 70%	4 051 48%	6 139 54%
HLM	605 20%	3 395 40%	4 000 35%
Autres Bailleurs sociaux	228 8%	729 9%	957 8%
Autres Personnes morales	46 2%	229 3%	275 2%
	2 967 100%	8 403 100%	11 370 100%

L'offre Huis Clos s'adresse aux particuliers :

- Propriétaires de leur résidence (principale ou secondaire) 19 millions de logements
- Propriétaires d'un logement donné à la location (ou vacant) 8 millions de logements

Soit un marché global de : 27 millions de logements

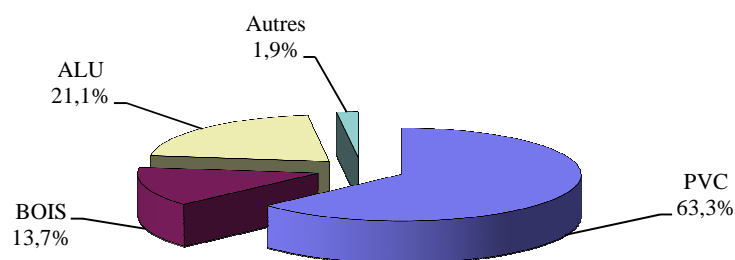
Le solde, 5 millions de logements, est la propriété d'offices HLM, Bailleurs sociaux ou autres personnes morales.

b) Le marché de la fenêtre et de la menuiserie

Une étude de marché, réalisée par BatiEtudes en septembre 2004, portant sur un échantillon de 1000 particuliers propriétaires conclut qu'un logement d'habitation dénombre une moyenne de 8 fenêtres. Le marché de la fenêtre dans l'habitat individuel des particuliers propriétaires représente donc un nombre d'environ **216 millions d'unités**.

BatiEtudes a également réalisé une analyse, en 2009, sur les quantités de fenêtres produites par les différentes unités de production établies en France, il en ressort les chiffres suivants :

(BatiEtudes 2009)	2000			2002			2004			2006			2008		
PVC	5 830	61,6%		6 425	63,1%	10,2%	6 918	63,8%	7,7%	7 996	64,1%	15,6%	7 694	63,3%	-3,8%
Bois	1 883	19,9%		1 823	17,9%	-3,2%	1 822	16,8%	-0,1%	1 834	14,7%	0,7%	1 665	13,7%	-9,2%
Alu	1 599	16,9%		1 772	17,4%	10,8%	1 919	17,7%	8,3%	2 395	19,2%	24,8%	2 565	21,1%	7,1%
Mixte	38	0,4%		143	1,4%	276,3%	163	1,5%	14,0%	225	1,8%	38,0%	207	1,7%	-8,0%
Divers	114	1,2%		20	0,2%	-82,5%	21	0,2%	5,0%	25	0,2%	19,0%	24	0,2%	-4,0%
TOTAL	9 464	100%		10 183	100%	7,6%	10 843	100%	6,5%	12 475	100%	15,1%	12 155	100%	-2,6%

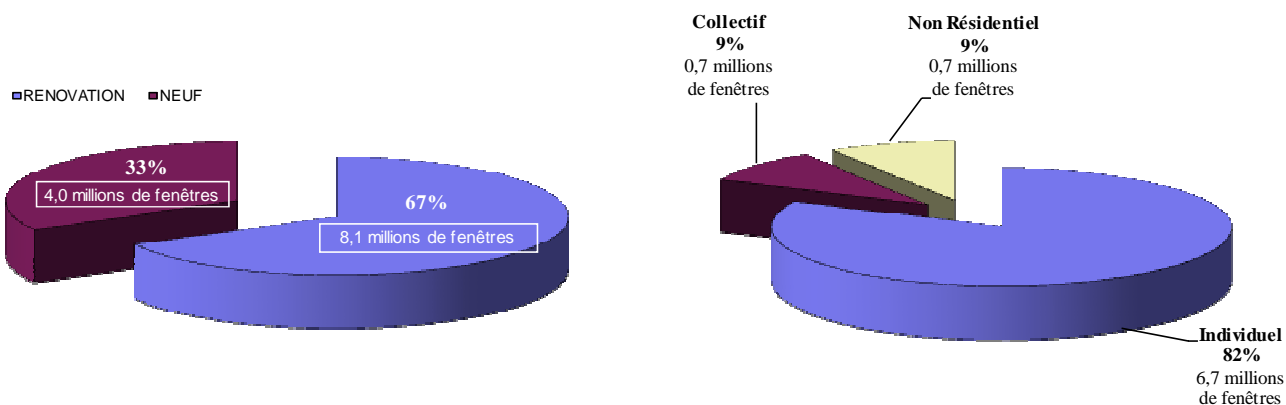


Le PVC est le principal matériau dans l'assemblage des fenêtres, avec 63%, loin devant l'aluminium, 21%, qui progresse régulièrement et le bois, 14%, qui perd du terrain (-5,6% entre 2000 et 2008).

Cette même étude fournit la destination de la production par type de chantiers :

(BatiEtudes 2008 publié en 2009)	2002		2004			2006			2008		
Maisons Individuelles Neuves	1 833	18%	2 060	19%	12,4%	2 370	19%	15,1%	2 351	19%	-0,8%
Logements Collectifs Neufs	407	4%	434	4%	6,5%	624	5%	43,8%	769	6%	23,4%
Non Résidentiel Neuf	509	5%	434	4%	-14,8%	749	6%	72,6%	891	7%	19,0%
NEUF	2 749	27%	2 928	27%	6,5%	3 743	30%	27,8%	4 011	33%	7,2%
Maisons Individuelles Réno	4 684	46%	5 232	48%	11,7%	5 946	48%	13,6%	5 591	46%	-6,0%
Appartements Individuels Réno	1 222	12%	1 220	11%	-0,2%	1 206	10%	-1,1%	1 094	9%	-9,3%
Logements Collectifs Réno	713	7%	678	6%	-4,9%	707	6%	4,4%	729	6%	3,1%
Non Résidentiel Réno	815	8%	786	7%	-3,5%	873	7%	11,1%	729	6%	-16,5%
RENOVATION	7 434	73%	7 915	73%	6,5%	8 733	70%	10,3%	8 144	67%	-6,7%
TOTAL	10 183	100%	10 843	100%	6,5%	12 475	100%	15,1%	12 155	100%	-2,6%

MARCHE DE LA RENOVATION



Sur 12,1 millions de fenêtres produites annuellement, 8,1 millions sont destinées au secteur de la rénovation, dont 6,7 millions à l'intention de l'habitat individuel contre un potentiel marché de 216 millions d'unités.

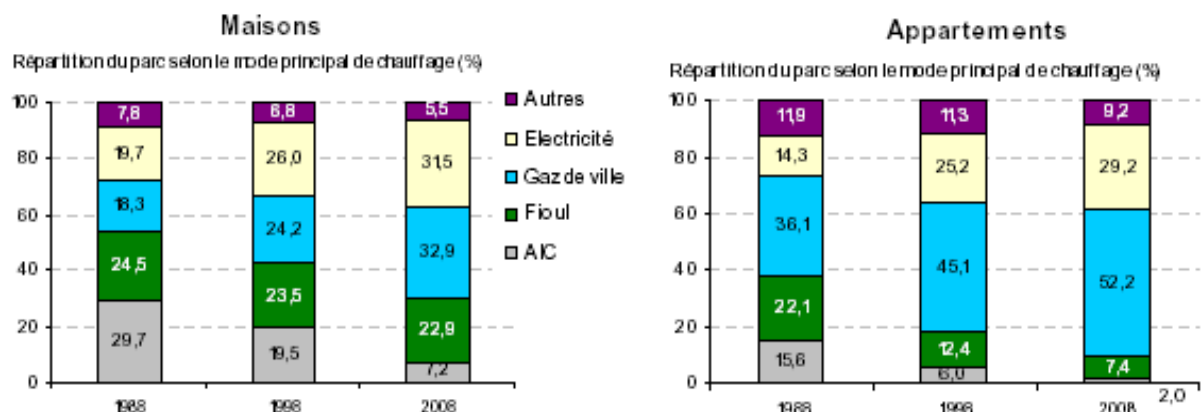
Le cycle de rénovation de la fenêtre, en faveur des particuliers, s'établit donc sur une période de l'ordre de 30 ans.

Quel que soit le type de matériau utilisé (PVC, Aluminium, Bois), un cycle de remplacement de 30 ans permet d'assurer un environnement économique durable compte tenu de l'usure des pièces mécaniques, du vieillissement des profils et des évolutions technologiques futures (Esthétisme, Isolation thermique, Isolation phonique, Sécurité, Domotique...)

Huis Clos distribue également d'autres éléments de menuiseries en rénovation (Volets, portes d'entrée, portes de garage, portails). Bien que n'étant pas en possession de statistiques sur ce type de produits, il est raisonnable de penser que ceux-ci, par leur nature similaire de destination, puissent avoir un cycle de remplacement équivalent.

c) Le marché du chauffage

Les dernières statistiques du parc de logements émises par le Ministère de l'équipement (www.statistiques.equipement.gouv.fr) et arrêtées à la date du 31 décembre 2008 font ressortir les chiffres suivants :



Par application de cette répartition aux statistiques du parc de logements, exposées précédemment, et appartenant à des particuliers propriétaires (clientèle Huis Clos) nous pouvons en déduire les chiffres suivants :

REPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS SELON LE MODE DE CHAUFFAGE (PROPRIETAIRES PARTICULIERS)

(www.statistiques.equipement.gouv.fr) (en milliers)	Parc de Logements	Electricité	Gaz Ville	Fuel	AIC (1)	Autres (2)
Propriétaire occupant d'un logement individuel	12 359	3 893	4 066	2 830	890	680
Propriétaire d'une résidence secondaire individuelle	1 951	615	642	447	140	107
Propriétaire bailleur d'un logement individuel	2 088	658	687	478	150	115
Propriétaire d'un logement vacant individuel	942	297	310	216	68	52
LOGEMENTS INDIVIDUELS	17 340	5 462	5 705	3 971	1 248	954
Propriétaire occupant d'un logement collectif	3 276	957	1 710	242	66	301
Propriétaire d'une résidence secondaire collectif	1 188	347	620	88	24	109
Propriétaire bailleur d'un logement collectif	4 051	1 183	2 115	300	81	373
Propriétaire d'un logement vacant collectif	998	291	521	74	20	92
LOGEMENTS COLLECTIFS	9 513	2 778	4 966	704	190	875
TOTAL	26 853	8 240	10 671	4 675	1 439	1 829
	100%	30,7%	39,7%	17,4%	5,4%	6,8%

(1) AIC = Appareils Indépendants de Chauffage (2) Autres = GPL, Urbain, Bois, Biénergie

L'offre « produits chauffage » proposée par Huis Clos, couvre la quasi-totalité du marché logements des particuliers. Le chauffage réversible et les radiateurs à inertie s'adressent en priorité à la source d'énergie électrique (30,7% du marché), la pompe à chaleur « air-eau » aux installations Gaz et fuel (57,1% du marché) tout en pouvant répondre aux besoins de remplacement des modes de chauffage autres (12,2% du marché).

Par application de coefficients de pondération (*estimation Huis Clos*), liés à une politique différente de rénovation des propriétaires en fonction de l'occupation propre des locaux, de leur mise en location, de leur vacance ou de leur situation (Logement individuel, logement collectif, résidence secondaire), le marché auquel s'adresse Huis Clos peut être estimé à 18 millions d'installations.

(en milliers)	Parc de Logements	Pondération	Marché estimé
Propriétaire occupant d'un logement individuel	12 359		12 359
Propriétaire d'une résidence secondaire individuelle	1 951	50%	976
Propriétaire bailleur d'un logement individuel	2 088	50%	1044
Propriétaire d'un logement vacant individuel	942	50%	471
LOGEMENTS INDIVIDUELS	17 340		14 850
Propriétaire occupant d'un logement collectif	3 276	50%	1 638
Propriétaire d'une résidence secondaire collectif	1 188	25%	297
Propriétaire bailleur d'un logement collectif	4 051	25%	1 013
Propriétaire d'un logement vacant collectif	998	25%	250
LOGEMENTS COLLECTIFS	9 513		3 198
TOTAL	26 853		18 048

Sur une durée de vie estimée de 25 ans pour un système de chauffage, le flux de remplacement annuel, chez le particulier, est de l'ordre de 700 000 installations. Huis Clos a réalisé environ 1000 installations au cours de l'exercice 2010, soit moins de 0,2% du marché estimé.

6.2.2. LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

a) Les acteurs sur le marché de la fenêtre et de la menuiserie

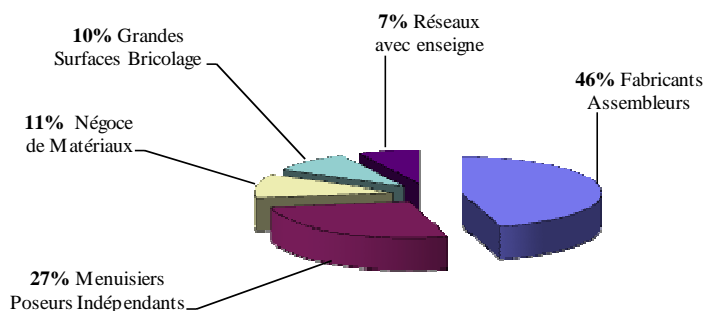
Selon BatiEtudes (juin 2007), les circuits de distribution des fabricants vers leur clientèle sont les suivants :

(BatiEtudes Juin 2007)	2002		2004			2006		
Chantiers	2 560	25%	2 401	22%	-6,2%	2 892	23%	20,5%
Menuisiers, Poseurs Indépendants	2 458	24%	3 160	29%	28,5%	3 368	27%	6,6%
Négoce de Matériaux	1 542	15%	1 534	14%	-0,6%	1 310	11%	-14,6%
Grandes Surfaces de Bricolage	1 033	10%	991	9%	-4,0%	1 213	10%	22,4%
Réseaux avec Enseigne	829	8%	883	8%	6,5%	906	7%	2,6%
Particuliers Fourniture & Pose	1 644	16%	1 750	16%	6,5%	2 539	20%	45,1%
Particuliers Fourniture Seule	116	1%	124	1%	6,5%	247	2%	99,3%
TOTAL	10 183	100%	10 843	100%	6,5%	12 475	100%	15,1%

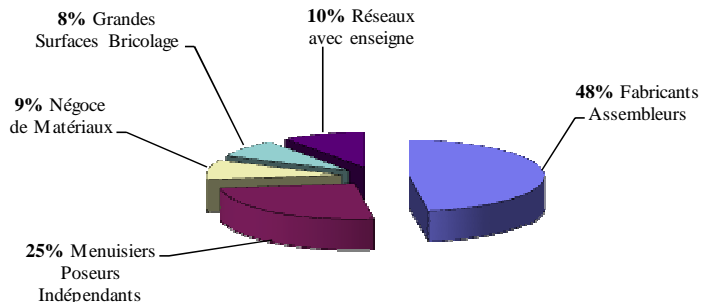
D'après nos estimations, la ventilation entre le nombre de fenêtres destinées au secteur du neuf et celui de la rénovation est approximativement la suivante :

Hypothèse Huis Clos	Total	Neuf	Réno	Neuf		Réno	
Chantiers	2 892	40%	60%	1 157	31%	1 735	20%
Menuisiers, Poseurs Indépendants	3 368	35%	65%	1 179	31%	2 189	25%
Négoce de Matériaux	1 310	40%	60%	524	14%	786	9%
Grandes Surfaces de Bricolage	1 213	40%	60%	485	13%	728	8%
Réseaux avec Enseigne	906	5%	95%	45	1%	861	10%
Particuliers Fourniture & Pose	2 539	10%	90%	254	7%	2 285	26%
Particuliers Fourniture Seule	247	40%	60%	99	3%	148	2%
TOTAL	12 475			3 743	100%	8 732	100,0%

LES ACTEURS - TOTALITE DU MARCHE



LES ACTEURS - MARCHE DE LA RENOVATION



Sur le secteur de la rénovation (marché Huis Clos), les fabricants représentent la plus importante part du circuit de distribution de la fenêtre PVC avec 48% de part de marché. Viennent ensuite les menuisiers et poseurs indépendants avec 25%.

Les négociants en matériaux de construction réalisent 9 % et les grandes surfaces de bricolage 8% des ventes.

Depuis la décennie 90, des réseaux de magasins (K par K, Huis Clos, Tryba, Art et fenêtres, ...) se sont implantés. Selon ces statistiques, ce circuit capte 10 % de la commercialisation des fenêtres. La part de marché restant ainsi à conquérir, 90%, laisse la possibilité d'importantes marges de progression.

Huis Clos distribue également d'autres éléments de menuiseries en rénovation (Volets, portes d'entrée, portes de garage, portails). Nous ne sommes pas en possession de statistiques sur les intervenants de ce marché, il est cependant raisonnable de penser que ceux-ci, par leur nature similaire, puissent avoir un circuit de distribution sensiblement équivalent.

b) Les acteurs sur le marché du chauffage

Ce marché, très atomisé, est détenu majoritairement par des entreprises artisanales, le chauffage électrique est dominé par des artisans électriciens, le secteur du chauffage central (fuel ou gaz) par des artisans plombiers chauffagistes et la climatisation par des entreprises frigoristes s'adressant en majeure partie au secteur professionnel.

Quelques réseaux à enseigne sont présents sur le marché mais la plupart d'entre eux s'appuie sur des agents commerciaux indépendants pour distribuer leurs produits. Aucun, à notre connaissance, ne bénéficie d'un parc d'agences commerciales et d'une force directe de vente équivalente à celle du groupe Huis Clos.

Ces entreprises relèvent des codes NAF (Nomenclature d'Activité Française) suivants :

453A - Travaux d'installations électriques

453F - Installations d'équipements thermiques et de climatisation

Source : (www.alisse.insee.fr)

Année 2005

	0 à 19 salariés		20 à 49 salariés		50 à 249 salariés		250 à 499 salariés		≥ 500 salariés		TOTALITE	
<i>Installations électriques</i>	37 237	97%	826	2%	276	1%	34	0%	22	0%	38 395	100%
<i>Installations thermiques, climatisation</i>	12 315	94%	617	5%	121	1%	9	0%	7	0%	13 069	100%
Nombre d'Entreprises	49 552	96%	1 443	3%	397	1%	43	0%	29	0%	51 464	100%
<i>Installations électriques</i>	74 248	43%	24 662	14%	28 051	16%	11 885	7%	34 182	20%	173 028	100%
<i>Installations thermiques, climatisation</i>	33 429	43%	18 250	23%	11 163	14%	2 886	4%	12 794	16%	78 522	100%
Nombre de Salariés	107 677	43%	42 912	17%	39 214	15%	14 771	6%	46 976	19%	251 550	100%
Moyenne Salariés par Entreprise	2,17		30		99		344		1 620		4,89	

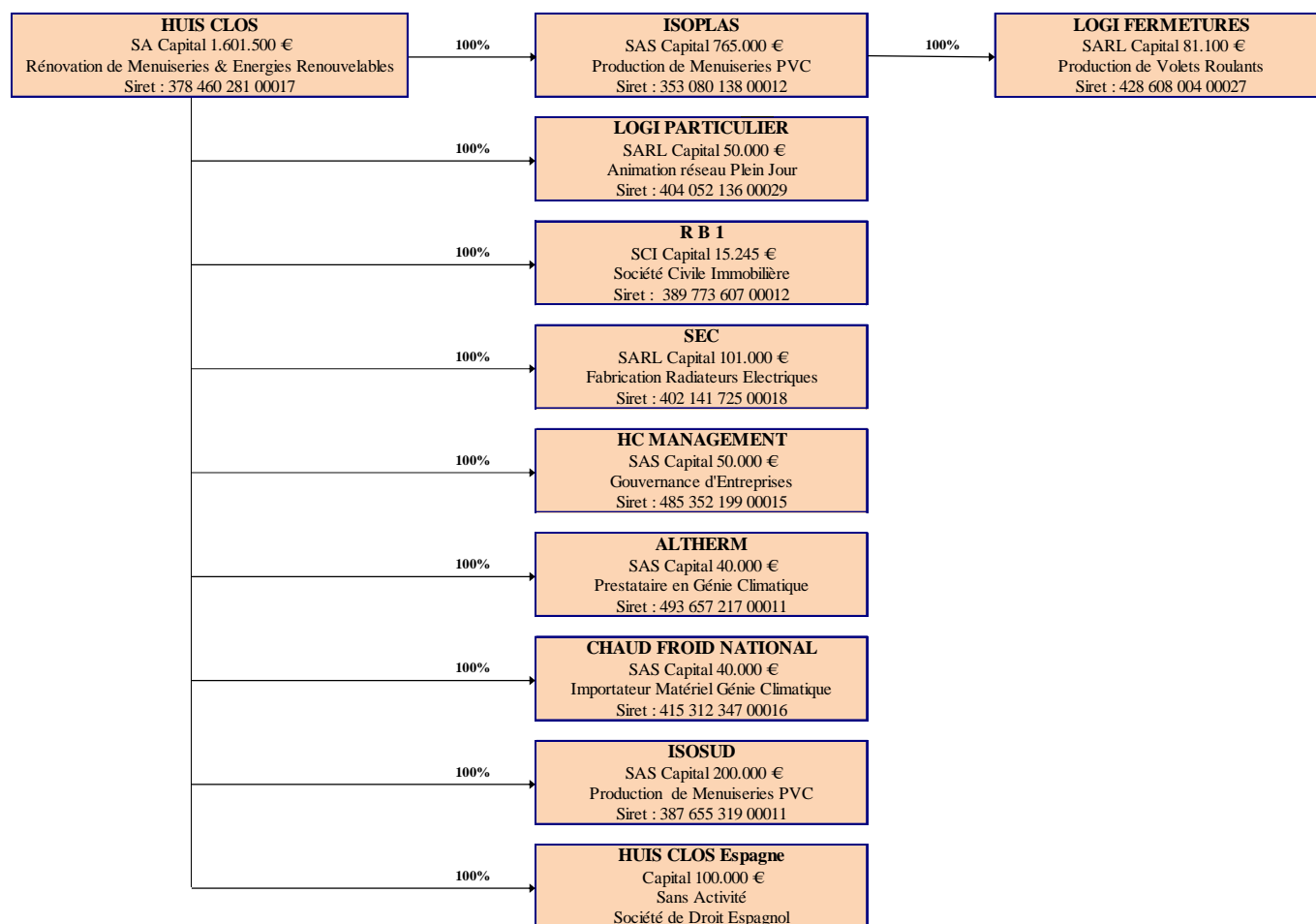
Plus de 50 000 entreprises sont susceptibles d'œuvrer sur le marché du chauffage, cependant nombre d'entre elles sont orientées sur l'installation de chauffage classique, le secteur professionnel (industries, bureaux, hôtels, restaurants, commerces), le secteur de la rénovation lourde d'immeubles et le secteur de la construction de bâtiments neufs.

La politique du groupe en termes de rénovation de systèmes de chauffage s'adresse à une clientèle de particuliers et donne la priorité aux énergies renouvelables. Celle-ci se traduit par l'installation de pompes à chaleur, « air-air » pour le chauffage réversible et « air-eau » pour le chauffage central (gaz ou fuel). Les radiateurs à inertie, moins onéreux, sont généralement distribués en complément du chauffage réversible pour les pièces qui ne nécessitent pas la climatisation.

Ce marché est naissant, peu de logements sont équipés par des systèmes de cette performance et les acteurs ont des activités couvrant un large éventail de prestations sans être de réels spécialistes de l'énergie renouvelable. Un parallèle peut être fait avec le développement des réseaux à enseigne sur le marché de la fenêtre PVC, qui n'existaient pas avant les années 90 et qui captent désormais 11% du marché de la rénovation auprès du particulier.

7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME (EN DATE DE L'ENREGISTREMENT DU PRESENT DOCUMENT DE REFERENCE)



Les droits de vote possédés dans les filiales ou sous-filiales sont identiques au pourcentage de détention en capital.

- ISOPLAS est une SAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en PVC destinées en majorité aux réseaux de distribution Huis Clos et Plein Jour.
- LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants destinées en majorité aux réseaux de distribution Huis Clos et Plein Jour.
- LOGI PARTICULIER est une SARL qui anime et contrôle le réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».
- RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.
- SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos et Plein Jour.
- HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupait le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. Elle est depuis sans activité.
- ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous-traitante du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.
- CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » commercialisés par les réseaux de distribution Huis Clos et Plein Jour. Elle s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.
- ISOSUD est une SAS qui gérait une usine, à proximité de Lyon, spécialisée dans la production de menuiseries en PVC. Afin d'optimiser les coûts de structure du groupe et de regrouper l'activité industrielle en un même secteur géographique, cette unité a été fermée au cours du 4^{ème} trimestre 2010 et l'intégralité de son matériel a été transféré dans les locaux du Havre. Cette entité sociale est en cours de fusion avec la société Isoplas avec effet au 1^{er} janvier 2011.
- HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

Détail des acquisitions réalisées sur les exercices 2006 à 2010 :

<i>BILANS d'ouverture dans le groupe milliers d'euros)</i>	<i>(en</i>	Société Européenne de Chauffage	Chaud Froid National	Logi Industrie	Logi Aluminium	Isosud	Totalité
Actifs Non Courants		435	172	708	139	180	1 634
Trésorerie & Equivalents		149	1 607	-	-	17	1 773
Actifs Courants		520	3 730	2 815	256	1 443	8 765
TOTAL DES ACTIFS		1 104	5 509	3 523	395	1 640	12 172
Dettes Financières		662	113	576	322	856	2 529
Passifs Courants		895	4 249	1 911	169	735	7 960
TOTAL DES PASSIFS		1 557	4 362	2 488	491	1 591	10 489
Prix d'acquisition des titres		-	8 420	2 000	50	450	10 920
Fonds de commerce à l'actif		-	68	152	-	-	221
Actifs - Passifs	-	453	1 147	1 035	(96)	50	1 683
Goodwill dégagé (en milliers d'euros)		453	7 341	1 117	146	400	9 458

Le prix d'acquisition de 100% du capital de la société « Chaud Froid National » a été fixé à 5 Me (prix ferme), assorti d'un Earn Out de 3 Me si les objectifs 2008 et 2009 sont atteints et d'un complément d'Earn Out calculé sur le dépassement de ces objectifs. Le paiement s'est effectué en 3 fois, à raison d'une échéance de 2,8 Me versée à la signature et d'un crédit vendeur pour le solde réglé à raison de 50% en avril 2008 et 50% en avril 2009. Les résultats dégagés sur les exercices 2008 et 2009, au-delà des objectifs fixés, ont ainsi abouti à un versement de prix complémentaire respectivement de 340 Ke qui a été réglé en avril 2009 et de 80 Ke qui a été réglé en avril 2010.

Les goodwill, ainsi supportés, représentent le prix de l'expérience et du savoir-faire acquis par ces sociétés. Ceux-ci ont notamment permis au groupe Huis Clos d'étendre sa gamme produits de rénovation de l'habitat auprès du particulier aux éléments de chauffage, d'énergies nouvelles et renouvelables.

7.2. APPARTENANCE A UN GROUPE

Huis Clos est détenue majoritairement par la SAS BG2P (voir §18 Principaux actionnaires), holding financière, détenue elle-même intégralement par deux holding familiales, Groupe René Bertin et Société Française de Placements et de Participations (SFPP).

BG2P est une SAS au capital de 28.774.360 € divisée en 28.774.360 actions au nominal de 1 €. L'actionnaire majoritaire est le Groupe René Bertin qui en détient avec son groupe familial 19.411.601 actions, soit 67,46%. SFPP, second actionnaire de référence, détient 9.362.759 actions de la SAS BG2P, soit 32,54%.

Le groupe René Bertin est une SAS au capital de 800.000 € divisé en 50.000 actions au nominal de 16 € chacune dont l'actionnaire majoritaire est Monsieur René BERTIN qui en détient 49.999 soit 99,99%. René BERTIN est, par ailleurs, Président Directeur Général de la SA Huis Clos et Président de la SAS BG2P.

La Société Française de Placements et de Participations, SFPP, est une Société anonyme au capital de 305.000 € divisé en 1.000 actions au nominal de 305 € chacune, détenue à hauteur de 98% (980 actions) par Monsieur et Madame GALLI, le solde par le reste de la famille GALLI. SFPP est, par ailleurs, Administrateur de la SA Huis Clos.

Ces deux dernières sont des holdings simples qui n'ont pas de liens familiaux entr'elles et n'interviennent qu'en qualité d'actionnaires. Huis Clos et ses filiales forment un groupe économique autonome qui détient ses propres actifs et passifs.

Une offre publique d'achat simplifiée a été opérée sur les titres de la société Huis Clos par la société BG2P en juin 2009, cette opération est détaillée au § 18.2 du présent document de référence.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

La quasi-totalité des baux sont signés auprès de bailleurs totalement externes au groupe. L'ensemble des sites industriels à l'exception d'Isosud, les locaux du siège social du groupe et les locaux de 3 agences commerciales Huis Clos (sur 160 existantes) sont loués auprès des administrateurs : Les sites industriels auprès de SCI dans lesquelles SFPP a un intérêt et les locaux Huis Clos auprès de SCI dans lesquelles René Bertin a un intérêt.

Les baux concernant ces locaux sont établis à des prix de marché.

8.1. SITES INDUSTRIELS

- Isoplas, situé à Harfleur (région havraise) est une usine moderne composé de 2 ateliers de fabrication de fenêtres et portes en PVC et Aluminium, l'un d'une superficie de 5.800m², l'autre d'une superficie de 3.500m². Sur ces sites, trois chaînes de fabrication robotisées permettent un potentiel de production de 600 fenêtres/jour.
L'investissement total brut en matériels et agencements est de 7,5 millions d'euros dont 3,3 millions ont été financés sous forme de contrats de crédit-bail. La valeur nette comptable au 31/12/2010 est de 3,3 millions d'euros dont 1,7 millions pour le matériel financé en crédit-bail. La dette financière correspondante s'élève à 658 Ke.
Les locaux ne sont pas en propriété et font l'objet d'un bail locatif commercial classique.
- Logi Fermetures est situé à Rogerville (région havraise) dans un bâtiment de 2.200 m². Cette unité fabrique des volets roulants alu et PVC ainsi que des portes de garages alu et PVC. La capacité de ce site est de 200 unités/jour.
L'investissement total brut en matériels et agencements est de 564 Ke dont 157 Ke ont été financés sous forme de contrats de crédit-bail. La valeur nette comptable au 31/12/2010 est de 168 Ke dont 13 Ke pour le matériel financé en crédit-bail. La dette financière correspondante est nulle.
Les locaux ne sont pas en propriété et font l'objet d'un bail locatif commercial classique.
- Société Européenne de Chauffage (SEC) occupe une partie des locaux de Logi Fermetures. Cette entité assemble les radiateurs à fluide caloporteurs destinés au réseau de distribution.
L'investissement total brut en matériels et agencements est de 109 Ke dont 73 Ke ont été financés sous forme de contrats de crédit-bail. La valeur nette comptable au 31/12/2010 est de 24 Ke dont 22 Ke pour le matériel financé en crédit-bail. La dette financière correspondante est nulle.

Avec l'acquisition du site Logi industrie (fusionné avec Isoplas au 1^{er} janvier 2009) en 2008, le groupe s'est prémuni des problèmes de saturation de son unique site industriel de production menuiseries PVC. Cette unité de fabrication complémentaire permet ainsi de pérenniser les besoins de capacité en production industrielle et permet ainsi de poursuivre sereinement le développement du réseau de distribution. Les taux actuels d'utilisation oscillent entre 50 et 70%, laissant ainsi une marge de sécurité confortable.

8.2. RESEAU D'AGENCES COMMERCIALES ET BASES TECHNIQUES

Huis Clos compte un réseau de distribution de 160 agences commerciales et de 33 bases techniques et administratives. Chaque site fait distinctement l'objet d'un bail locatif commercial classique. Le groupe, au travers de la SCI RB1, n'est propriétaire de murs que pour 3 agences commerciales qui représentent un investissement brut de 519 Ke et de 352 Ke en valeur nette comptable au 31/12/2010. Les emprunts financiers correspondant s'élèvent à 165 Ke.

La politique du groupe en matière d'investissements immobiliers est la location afin de conserver une plus grande mobilité et afin de ne pas alourdir le haut de bilan par des dettes financières importantes.

Chacun de ces sites ne nécessite, et n'a pas nécessité, d'investissements importants. Une enveloppe moyenne de l'ordre de 50 à 70 Ke, par emplacement, est investie pour l'agencement commercial et le matériel bureautique nécessaire à son fonctionnement.

8.3. INFLUENCES ENVIRONNEMENTALES SUR L'UTILISATION DES INVESTISSEMENTS

Le groupe n'a connaissance, à ce jour, d'aucune question ou problème environnemental pouvant influencer sur l'utilisation de ses investissements.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

Ces informations sont relatées dans les différents rapports de gestion de chaque exercice inclus dans les documents de référence respectifs à chacun d'eux au § 20 « Informations Financières ».

9.1.1. EXERCICE 2010

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 20.1.1 du présent document de référence et notamment dans les paragraphes suivants :

- 1) Evolution de l'activité consolidée du groupe
- 3) Filiales et participations (périmètre du groupe)
- 7) Informations relatives au capital
- 8) Information sur l'actionnariat
- 10) Etat de l'endettement de la société
- 17) Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 18) Evolution et perspectives d'avenir

Les postes du bilan actif ont principalement suivi l'évolution de la baisse du volume d'activité. Les dépenses d'investissements de l'exercice (1,7 Me) se sont limitées au renouvellement d'actifs existants, ils sont en forte baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 5,2 Me, ce dernier incluant toutefois le remplacement d'investissements industriels et la fin d'un programme de rénovation des agences commerciales Huis Clos.

La capacité d'autofinancement de l'exercice qui s'élève à 6,3 Me à laquelle il convient de déduire une variation du BFR négative de 1,8 Me, des dépenses d'investissements de 1,7 Me, une réduction de la dette financière de 2,5 Me, le paiement de dividendes à hauteur de 3,8 Me et le paiement du solde d'impôt 2009 pour 2 Me sont les principaux facteurs de la baisse de trésorerie qui recule de 5,3 Me.

L'information sur l'évolution de ces postes est clairement établie dans le tableau des flux de trésorerie en § 20.1.5.

9.1.2. EXERCICE 2009

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 20.1.1 du document de référence 2009 enregistré auprès de l'autorité des marchés financiers en date du 13 juillet 2010 sous le numéro R.10-058 et notamment dans les paragraphes suivants :

- 1) Evolution de l'activité consolidée du groupe
- 3) Filiales et participations (périmètre du groupe)
- 7) Informations relatives au capital
- 8) Information sur l'actionnariat
- 10) Etat de l'endettement de la société
- 17) Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 18) Evolution et perspectives d'avenir

Les postes du bilan actif ont évolué, de manière sensible, suite à l'intégration d'Isosud dans le périmètre de consolidation du groupe, au remplacement d'investissements industriels et à la fin d'un programme de rénovation des agences commerciales Huis Clos. Il est à noter que les dépenses d'investissements de l'exercice (5,2 Me) sont néanmoins en forte baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 14,2 Me, ce dernier incluant toutefois les coûts des entrées dans le périmètre du groupe des sociétés « Chaud Froid National », « Logi Industrie » et « Logi Aluminium » pour 9 Me.

La capacité d'autofinancement de l'exercice qui s'élève à 6 Me à laquelle s'ajoute une variation du BFR positive de 3,4 Me et à laquelle il convient de déduire les dépenses d'investissements de l'exercice s'élevant à un montant de 5,2 Me sont les principaux facteurs d'amélioration de la trésorerie qui progresse de 4 Me.

L'information sur l'évolution de ces postes est clairement établie dans le tableau des flux de trésorerie en § 20.1.5.

9.1.3. EXERCICE 2008

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 20.1.1 du document de référence 2008 enregistré auprès de l'autorité des marchés financiers en date du 3 juin 2009 sous le numéro R.09-052 et notamment dans les paragraphes suivants :

- 1) Evolution de l'activité consolidée du groupe
- 3) Filiales et participations (périmètre du groupe)
- 7) Informations relatives au capital
- 8) Information sur l'actionnariat
- 10) Etat de l'endettement de la société
- 16) Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 17) Evolution et perspectives d'avenir

Les postes du bilan actif ont évolué, de manière sensible, suite à l'intégration dans le périmètre de consolidation du groupe de trois nouvelles entités sociales. Les impôts différés se trouvent réduits par l'impôt de l'exercice, la trésorerie dégagée par cet effet, par l'amélioration du besoin en fonds de roulement et par la hausse de rentabilité a été quasi intégralement réutilisée dans les opérations d'investissement, notamment avec l'acquisition des trois croissances externes. L'information sur l'évolution de ces postes est clairement établie dans le tableau des flux de trésorerie en § 20.1.4 du document de référence 2008.

9.2. INFLUENCES EXTERNES SUR L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

Concernant toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement l'activité du groupe, le lecteur est invité à se reporter au § 4 « facteurs de risques » du présent document de référence.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. CAPITAUX DE L'EMETTEUR ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Ces informations sont relatées au § 20 « informations financières » où ce sujet est plus précisément traité au :

- § 20.1.1 : Rapport de gestion 2010 et notamment dans les paragraphes suivants :
 - 7) Information relative au capital
 - 8) Information sur l'actionnariat
- § 20.1.3 : Etat de la situation financière consolidée de l'exercice 2010
- § 20.1.6 : Etat des variations des capitaux propres de l'exercice 2010
- § 20.1.7 : Annexes des comptes consolidés de l'exercice 2010 et notamment dans les paragraphes suivants :
 - 2.14 Capital
 - 3.4 Gestion du capital

10.2. FLUX DE TRESORERIE

Ces informations sont relatées au § 20 « informations financières » du présent document de référence

- § 20.1.5 : Etat des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2010

Et des documents de référence 2008 et 2009 enregistrés respectivement auprès de l'autorité des marchés financiers en date du 3 juin 2009 sous le numéro R.09-052 et en date du 13 juillet 2010 sous le numéro R.10-058.

- § 20.1.4 : Tableau de flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2008
- § 20.1.4 : Tableau de flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2009

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNTS

Ces informations sont relatées au § 20 « informations financières » où ce sujet est plus précisément traité au :

- § 20.1.1 : Rapport de gestion 2010 et notamment dans les paragraphes suivants :
 - 10) Etat de l'endettement de la société
 - 12.2.1) Risque de liquidité
 - 12.2.2) Risque de taux d'intérêt
 - 12.2.3) Risque sur actions
 - 12.2.4) Risque de change
- § 20.1.7 : Annexes des comptes consolidés de l'exercice 2010 et notamment dans les paragraphes suivants :
 - 3. Gestion du risque financier
 - 5.11 Dettes financières
 - 5.18 Engagements hors bilan

Le lecteur pourra également se reporter au § 4.2 « Risques propres au groupe » du présent document de référence.

Le taux de rémunération des avances intra-groupe obéit aux règles admises par l'administration fiscale et est arrondi au 100^{ème} de point inférieur. Ainsi, pour l'exercice 2010, ce taux s'est élevé à 3,80% contre 4,80% en 2009 et 6,20% en 2008.

Les nantissements, garanties et suretés accordés en contrepartie des emprunts en cours sont les suivants :

- Nantissement en date du 5/6/2009 du fonds de commerce Huis Clos en 1^{er} rang et de la marque Huis Clos pour une créance de 11,1 Me en faveur de Banque Palatine. Ces contrats de financement, arrêtés à un montant définitif de 5,2 Me présentent un solde de 4,1 Me au 31/12/2010.
- Nantissement en date du 5/6/2009 de la totalité des parts ou actions des sociétés filiales Isoplas, Altherm, Chaud Froid National (CFN), Logi Aluminium et Société Européenne de Chauffage (SEC) pour la même créance de 5,2 Me, ci-dessus, en faveur de Banque Palatine.
- Nantissement en date du 4/10/2004 de la totalité des parts de la SCI RB1 détenues par Huis Clos pour une créance de 1 Me en faveur de Sofinco. Cette créance est toujours en cours.
- Nantissement en date du 17/12/2008 et du 18/6/2009 du fonds de commerce de la société Isoplas en 1^{er} rang pour une créance de 1 Me en faveur de HSBC en contrepartie de deux emprunts d'un montant global de 862 Ke. Ces financements présentent un solde de 596 Ke au 31/12/2010.

10.4. RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Aucune restriction à l'utilisation des capitaux n'est venue influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de l'émetteur.

Il existe plusieurs covenants financiers sur des emprunts à la clôture de l'exercice. Ces derniers sont exposés au § 4.2.1 Risques de liquidité du présent document de référence.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions semestrielles sont organisées avec l'ensemble des banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de notre dernière rencontre, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

La plupart des autres investissements sont autofinancés à l'exception des matériels industriels importants qui font l'objet d'un financement par contrat de Crédit-bail lors de leur acquisition.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société ne pratique aucune activité de recherche et développement telle que définit par la réglementation comptable, celle-ci se trouve essentiellement à la charge de nos différents fournisseurs.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2011

(Source Huis Clos non vérifiées par les Contrôleurs légaux)

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011 s'élève à 38,6 Me contre 44,0 Me au 31 mars 2010, le groupe enregistre ainsi un recul de 12,3%, identique à celui connu sur l'exercice 2010. Le contexte économique continue de peser sur le moral des ménages et les dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 13% sur les menuiseries, de 40% à 22% sur la plupart des autres produits) handicapent sérieusement le maintien du volume d'activité.

Ce recul reste fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables » qui enregistre une baisse de 35% (après un repli de 40% en 2010), 2,6 Me en valeur représentant quasi 50% du retard global pris sur le CA du T1 2010. Ces derniers représentent désormais 13% de l'activité contre 18% au 31/03/2010. Les produits « menuiseries » enregistrent quant à eux un recul plus modéré de 8%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations depuis début 2010.

Chiffre d'Affaires consolidé

(en K€)	2011	2010	Variation
1er Trimestre	38 574	43 997	-12,3%

Répartition du CA consolidé par entité sociale

(en K€)	31/03/2011	31/03/2010	Variation
Huis Clos	35 538	40 890	-13,1%
Isoplas	1 548	1 653	-6,4%
Logi Particulier	48	17	ns
SEC	22	23	ns
Altherm	102	125	ns
RB 1	3	3	ns
CFN	1 313	1 286	2,1%
TOTAL	38 574	43 997	-12,3%

Les prises de commandes du T1 2011 enregistrent un recul moins accentué de 6%. Si cette tendance se confirme, le CA facturé sur le T2 2011 devrait bénéficier d'un moindre recul. Ces dernières souffrent également d'un manque d'effectifs vendeurs sur laquelle la direction commerciale accentue son action afin de retrouver un niveau structurel adéquat.

Prises de Commandes

(en K€)	2011	2010	Variation
1er Trimestre	39 187	41 661	-5,9%

Compte tenu de la persistance d'un contexte économique difficile et de nouvelles mesures fiscales défavorables au 1^{er} janvier 2011 (baisse du crédit d'impôt de 15% à 13% sur les menuiseries, de 25% à 22% sur la plupart des autres produits), la Direction du groupe reste prudente et prend pour priorité le maintien de la rentabilité, pour ce faire, elle reste très attentive à :

- la progression des effectifs commerciaux afin de limiter au mieux le recul en volume d'activité
- la productivité du personnel
- l'optimisation des charges et des frais généraux

La Direction a également convenu de stabiliser le réseau de distribution et de reporter l'ouverture de nouvelles agences dans l'attente d'une reprise sensible de l'activité.

Le groupe conserve, en effet, des atouts certains pour limiter le recul d'activité et retrouver de la croissance :

- Enseigne leader sur son marché
- Activité totalement orientée sur les économies d'énergies, secteur porteur d'investissements des ménages
- Marché de l'habitat moins sensible à une baisse brutale de consommation
- Typologie de clientèle moins touchée par les aléas économiques, le groupe s'adresse à une clientèle de propriétaires ayant soldé leurs emprunts immobiliers ou en voie de les solder pouvant ainsi consacrer un budget à la rénovation de leur habitat
- Démarchage direct très actif d'une force de vente rémunérée essentiellement en variable du CA.
- Facultés de développement de la gamme « produits »

12.2. EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES

Aucun événement susceptible d'influencer sensiblement les perspectives du groupe n'est connu à ce jour.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DES BENEFICES

Par mesure de simplification liée au cadre réglementaire, le groupe a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations détaillées de bénéfice dans le présent document de référence.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Ces informations sont relatées au § 20 « informations financières » du présent document de référence dans son § 20.1.1 Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice 2010, et plus particulièrement dans les points suivants :

- 13a – Conseil d'Administration
- 13b – Direction Générale
- 13c – Gouvernance

Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

(complément au § 20.1.1 Rapport de gestion « Point 13 » et au § 20.1.2 Rapport sur le contrôle interne)

René BERTIN est Représentant de Huis Clos, elle-même Président de la SAS d'Isoplas

Il est ici précisé, que les mandataires sociaux :

- n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude,
- n'ont été mandataires sociaux d'aucune société ayant fait l'objet d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation judiciaire,
- n'ont fait l'objet d'aucune sanction publique officielle par une autorité réglementaire ou professionnelle.
- Ont des liens familiaux directs pour ce qui concerne Mme Claudine Bertin et Mr René Bertin en tant qu'époux
- N'ont aucun lien familial pour ce qui concerne Mr Jean Charles Galli, représentant permanent de la société SFPP

Aucune détention minimale d'actions de l'émetteur n'est requise pour accéder à un poste d'administrateur.

Curriculum Vitae des mandataires sociaux :

René BERTIN, Président Directeur Général

Né en 1948, fondateur de la société Huis Clos en 1990

Autodidacte, Chef d'entreprise depuis 1972

1972-1980 Gérant libre de station service

1980-1990 Président de la SA Bertin (comptant 27 centres-auto Feu vert en 1989)

1990 à ce jour Président de la SA Huis Clos

Claudine BERTIN, Administrateur

Née en 1950, épouse de René BERTIN

A secondé son époux dans son parcours professionnel

Jean Charles GALLI, représentant de SFPP Administrateur

Né en 1947, Chef d'entreprise depuis 1973

Maths sup./Maths spé. – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble

Institut Administration des Entreprises de Nice

Ingénieur diplômé

1973 à ce jour Président de SFPP,

Holding détenant plusieurs entités sociales dont les activités relèvent du secteur du bâtiment

14.2. CONFLITS D'INTERETS

Les mandataires sociaux ont des intérêts privés dans la société BG2P, actionnaire majoritaire de la SA Huis Clos.

Afin de mutualiser les services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe Huis Clos, BG2P a repris l'ensemble du personnel « siège » qui était regroupé, pour la plupart jusqu'à cette date, au sein de la société filiale HC Management et a conclu une convention de prestations de services en faveur de toutes les entités sociales du groupe Huis Clos dans les domaines comptable, social, informatique, administratif, financier, stratégie, développement, contrôle, communication, etc...

En échange des prestations définies ci-dessus et assurées par la société BG2P, une redevance annuelle est acquittée par le groupe bénéficiaire. Cette redevance annuelle est calculée, pour l'ensemble du groupe bénéficiaire, sur la base des coûts réels totaux engagés par la société BG2P (Frais de personnel et charges de toutes natures) majorés de 3%.

Il convient également de rappeler que le groupe Huis Clos est, pour certains locaux qu'il occupe, locataire à des prix de marché auprès de SCI dans lesquels les mandataires sociaux ont des intérêts.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations brutes avant impôt perçues par les mandataires sociaux au cours des 3 derniers exercices sont les suivantes :

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Monsieur René BERTIN	-	347 349 euros	316 000 euros
Madame Claudine BERTIN	-	-	-
Monsieur Jean Charles GALLI	-	-	-
TOTAL	Néant	347 349 euros	316 000 euros

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et des recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008, l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos est détaillé au § 20.1.1 du rapport de gestion 2010 au point 13a.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces informations sont relatées au § 20 « informations financières » du présent document de référence et plus particulièrement pour les chapitres ci-dessous :

16.1. DUREE DES MANDATS

- § 20.1.1 Rapport de gestion 2010 au point 13a.

16.2. CONTRATS DE SERVICE LIANT L'EMETTEUR AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Un contrat de service lie, depuis le 1^{er} novembre 2009, l'émetteur à son actionnaire principal, la société BG2P.

Afin de mutualiser les services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe Huis Clos, BG2P a repris l'ensemble du personnel « siège » qui était regroupé, pour la plupart jusqu'à cette date, au sein de la société filiale HC Management et a conclu une convention de prestations de services en faveur de toutes les entités sociales du groupe Huis Clos dans les domaines comptable, social, informatique, administratif, financier, stratégie, développement, contrôle, communication, etc...

En échange des prestations définies ci-dessus et assurées par la société BG2P, une redevance annuelle est acquittée par le groupe bénéficiaire. Cette redevance annuelle est calculée, pour l'ensemble du groupe bénéficiaire, sur la base des coûts réels totaux engagés par la société BG2P (Frais de personnel et charges de toutes natures) majorés de 3%.

Aucun autre contrat de service ne lie l'émetteur à l'un des quelconques membres des organes d'administration de celui-ci.

16.3. COMITE D'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION

La société n'est pas pourvu d'un comité d'audit ni d'un comité de rémunération.

L'article L. 823-19 du Code de commerce, créé par l'ordonnance du 8 décembre 2008, dispose qu'un comité spécialisé assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La société ne dispose pas d'un tel comité et s'en trouve exemptée en vertu de l'article L. 823-20, 4° dans la mesure où les fonctions assignées à ce comité spécialisé sont remplies par le conseil d'administration.

Concernant les règles de détermination des rémunérations, fixes ou variables, et des avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, aucun règlement particulier n'a été mis en place. Ces dernières relèvent de la seule décision du Président Directeur Général.

16.4. REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa séance du 22 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré se référer désormais au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middledent en décembre 2009, à l'exception toutefois des deux points suivants :

- recommandation n°3 concernant la limitation des indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social
 - Bien qu'aucune clause de ce type n'existe à ce jour, le conseil d'administration, compte tenu du niveau raisonnable auquel peuvent prétendre les mandataires sociaux d'une PME et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, préfère conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre.
- de l'alinéa concernant l'abstention de vote et la non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts, contenu dans la recommandation n°7
 - En effet, le conseil considère que :
 - Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de cette dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.
 - Compte tenu de la composition du conseil, il reviendrait donc à Jean Charles GALLI, seul, le pouvoir de décider, notamment, de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de toutes conventions à caractère réglementé visant les dirigeants. Le conseil, Jean Charles GALLI en particulier, estime qu'il ne peut imposer une telle obligation envers le Président Fondateur de la société.
 - Concernant les relations entre la société et sa holding animatrice, qui la détient à près de 85%, le conseil d'administration ne serait pas en mesure d'approuver les conventions réglementées qui régissent les deux entreprises puisque tous les administrateurs ont également des intérêts dans la holding détentrice.

Afin de répondre à la recommandation n°6 de ce code, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur de la gouvernance de l'entreprise, ce dernier a été mis à la connaissance du public par publication sur le site internet de la société www.huisclos.fr (Rubrique « Le Groupe Huis Clos » > « Informations Réglementées ») et communication via les voies de diffusion réglementaires.

17. SALARIES

17.1. EFFECTIFS

Evolution des effectifs présents en fin d'exercice 2009 et 2008

	Huis Clos		Logi Part.		Isoplas		Logi Ferm.		HCM		Altherm		Isosud		CFN		Groupe	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Cadres	37	14	1		6	8	1		19		1	1	2		6	4	54	46
Etam	264	316		2	42	37	6	7		14	75	74	1		20	18	408	468
VRP	1 296	1 535		1						1							1 296	1 537
Ouvriers					104	111	15	15					9				128	126
Total	1 597	1 865	1	3	152	156	22	22		34	76	75	12		26	22	1 886	2 177

Evolution des effectifs présents en fin d'exercice 2010 et 2009

	Huis Clos		Logi Part.		Isoplas		Logi Ferm.		HCM		Altherm		Iso Sud		CFN		Groupe	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cadres	40	37	4	1	6	6	1	1			1	1		2	5	6	57	54
Etam	235	264	2		41	42	5	6			64	75		1	20	20	367	408
VRP	1 149	1 296															1 149	1 296
Ouvriers					98	104	17	15						9			115	128
Total	1 424	1 597	6	1	145	152	23	22	0	0	65	76	0	12	25	26	1 688	1 886

17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS

Participations détenues par les mandataires sociaux

Identité	Fonction	Détention dans BG2P	Nombre d'actions Huis Clos détenu par BG2P	% du Capital détenu indirectement chez Huis Clos
BERTIN René (à titre personnel)	Administrateur & PDG	2,18%	1 355 650	1,84%
BERTIN René (PDG Groupe René Bertin)		64,96%		54,99%
BERTIN Claudine	Administrateur	0,33%		0,28%
SFPP représentée par Jean Charles GALLI	Administrateur	32,54%		27,54%
En Totalité		100%	1 355 650	84,65%

Le groupe n'a pas mis en œuvre de plan de stock-options.

17.3. ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL

17.3.1. PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

L'Assemblée Générale en date du 2 juin 2009 a rejeté la résolution offrant la faculté au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum égal à 3% du capital social réservée aux salariés de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

Les salariés n'ont à la clôture de l'exercice, aucune participation au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

17.3.2. PLAN D 'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé pour une durée de 38 mois l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La synthèse de l'utilisation qui en est faite à ce jour est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					31/12/2010	31/12/2009
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		14 603
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274	63 750	446 512
TOTAUX	124 500	101 500					1 819 681	63 750	461 115

L'ensemble des plans d'attributions d'actions gratuites est soumis à des conditions de performance incluses dans le règlement de chaque plan d'attribution. Ces performances sont liées à la réalisation d'un niveau minimum de résultat consolidé avant impôt.

Dans le cadre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat du 30 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de ne pas interdire aux dirigeants de céder, avant la date de cessation de leur fonction, les actions qui leur ont été ou seront attribuées gratuitement. Le conseil d'administration a également décidé de ne pas fixer de quantité minimale d'actions, attribuées gratuitement, à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. COMPOSITION ET EVOLUTION DU CAPITAL

La répartition du capital et des droits de vote, établie sur la base :

- de la liste, en date du 14 juin 2011, des actionnaires nominatifs de la société, au nombre de 59, détenant 1 447 054 actions et 2 799 731 droits de vote,
- d'un relevé de titres au porteur identifiables (TPI) arrêté à la date du 15 octobre 2009 comportant 191 actionnaires, est la suivante :

Actionnariat	Actions		Droits de Vote (1)	
BG2P	1 358 611	84,83%	2 663 384	90,16%
Jean Marc PLUTAU (DG)	42 039	2,62%	55 773	1,89%
Eric PETIT (DGA)	31 201	1,95%	53 201	1,80%
Actionnaires Dirigeants	1 431 851	89,41%	2 772 358	93,85%
HC Auto-détention	82 967	5,18%	82 967	2,81%
Salariés	18 500	1,16%	27 500	0,93%
CIC Investissement Nord	33 000	2,06%	33 000	1,12%
Public	35 182	2,20%	38 352	1,30%
TOTAUX	1 601 500	100,00%	2 954 177	100,00%

(dont 3 170 actions nominatives)

(1) Droits de vote théoriques comprenant les droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle

(1) Un droit de vote double est attribué aux actions détenues en nominatif par un même actionnaire depuis au moins 2 ans

Avec près de 85% du capital et 90% des droits de vote, la SAS BG2P, avec à sa tête René Bertin Président de Huis Clos, exerce le contrôle de l'émetteur. Aucune modalité spécifique n'existe pour la prévention de tout contrôle abusif.

CIC Investissement Nord (nommée précédemment CIC Régions Expansion) est une société de capital-risque intégrée au groupe CIC. Il s'agit d'un investisseur indépendant classique qui détient une participation fluctuante depuis plusieurs années.

Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote. Par ailleurs, aucune clause d'une convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce. Par acte enregistré auprès du centre des impôts de Rouen le 24 décembre 2009, la société BG2P, actionnaire majoritaire, Jean Marc Plutau, Directeur Général et Eric Petit, Directeur Général Adjoint, ont pris ensemble un engagement collectif de conservation selon les conditions prévues par l'article 885 I bis du code général des impôts (plus communément connu sous les termes « Pacte Dutreil »). Cet engagement porte sur 600 650 actions Huis Clos qu'ils détiennent, soit 38,3% du capital et des droits de vote. La société n'a connaissance d'aucun autre accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote. Seules les attributions d'actions gratuites accordées à certains salariés du groupe (voir § 21.1.4 du présent document de référence) obéissent aux clauses légales de conservation de 2 ans à compter de leur octroi effectif.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans :

Actionnariat	14/06/2011 (1)			31/05/2010 (1)			30/04/2009 (1)		
	Nombre d'actions	% du Capital	% Droits de Vote	Nombre d'actions	% du Capital	% Droits de Vote	Nombre d'actions	% du Capital	% Droits de Vote
BG2P	1 358 611	84,83%	92,76%	1 355 650	84,65%	87,69%	662 321	42,24%	49,94%
Groupe René Bertin							20 023	1,28%	1,09%
Famille Bertin Personnel							260 000	16,58%	24,35%
SFPP (Administrateur)							44 622	2,85%	2,32%
Jean Marc PLUTAU (DG)	42 039	2,62%	1,94%	43 305	2,70%	2,80%	22 201	1,42%	1,11%
Eric PETIT (DGA)	31 201	1,95%	1,85%	31 201	1,95%	2,99%			
Actionnaires Dirigeants	1 431 851	89,41%	96,56%	1 430 156	89,30%	93,48%	1 009 167	64,36%	78,80%
SPGP							60 752	3,87%	3,03%
Richelieu Finance							7 331	0,47%	0,37%
Nem Invest							100 000	6,38%	4,99%
CIC Investissement Nord	33 000	2,06%	1,15%	33 000	2,06%	2,13%	65 859	4,20%	3,28%
Actionnaires Représentatifs	33 000	2,06%	1,15%	33 000	2,06%	2,13%	233 942	14,92%	11,67%
Salariés	18 500	1,16%	0,96%	18 500	1,16%	1,62%	16 000	1,02%	0,80%
HC Auto-détention	82 967	5,18%		82 733	5,17%		143 480	9,15%	
Public	35 182	2,20%	1,34%	37 111	2,32%	2,77%	165 411	10,55%	8,73%
TOTAUX	1 601 500	100,00%	100,00%	1 601 500	100,00%	100,00%	1 568 000	100,00%	100,00%

(1) Droits de vote réels ne comprenant pas les actions d'autocontrôle privées de droit de vote

(1) Un droit de vote double est attribué aux actions détenues en nominatif par un même actionnaire depuis au moins 2 ans

Afin d'honorer quatre plans d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à quatre augmentations de capital, la première de 43 500 actions en date du 14 février 2008, la seconde de 9 500 actions en date du 18 juin 2008, la troisième de 15 000 actions le 19 février 2009 et la quatrième de 33 500 actions le 10 mars 2010. Ces quatre augmentations de capital ont été réalisées à un nominal de 1 euro par incorporation à due concurrence sur primes d'émission et réserves.

L'assemblée Générale du 16 juin 2010 a autorisé au conseil d'administration un programme de rachat de ses propres actions par la société. Les objectifs de ce programme, par ordre de priorité décroissant, sont :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;

En 2010, la société a acheté 4.414 et cédé 1.277 de ses propres actions, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale en date du 2 juin 2009 et du 16 juin 2010.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions détenues par la société était de 80.378. Après les opérations décrites précédemment, le nombre d'actions détenues par la société à la clôture de l'exercice 2010 s'élevait à 83.515, et figurent au bilan des comptes sociaux de la société Huis Clos pour une valeur globale d'acquisition de 2.548 Ke diminuée d'une provision de 56 Ke, soit une valeur nette de 2.492 Ke. La valeur de marché, à cette même date, est de 2.505 Ke.

Dans les comptes consolidés du groupe, les opérations sur titres ont été retraitées et la valeur d'acquisition de 2.548 Ke figure en diminution des capitaux propres.

Au 17 juin 2011, jour de l'assemblée, 82 967 actions propres sont détenues par la société et réparties comme suit par objectif :

- Contrat de liquidité 21 192 actions
- Opérations éventuelles de croissance externe 61 775 actions

Franchissements de seuil au cours des exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 à la date de rédaction du présent document de référence :

Actionnaires	Date	Capital	Droits de Vote	Seuil Franchi	Sens
BG2P	04/06/2009	60,10%	59,66%	50% du capital et des DV	Hausse
	09/06/2009	67,58%	67,08%	2/3 du capital et des DV	Hausse
	15/06/2011	84,65%	90,06%	90% des droits de vote	Hausse
Groupe René Bertin	04/06/2009	0,00%	0,00%	5% du Capital et des DV	Baisse
SFPP	04/06/2009	0,00%	0,00%	5% du Capital et des DV	Baisse
Société Privée de Gestion de Patrimoine	27/03/2008	7,38%		10% du capital	Baisse
	06/05/2008	3,94%	2,85%	5% du capital et des DV	Baisse
Société Nem Invest	25/04/2008	6,48%	4,69%	5% du capital	Hausse

La société n'a pas été destinataire d'une déclaration de franchissement de seuil à la baisse de la part de la société Nem Invest, cette dernière a cependant cédé l'intégralité de ses actions Huis Clos et a, de fait, franchi en baisse sur l'exercice 2009 le seuil des 5% de détention du capital.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la société Huis Clos.

18.2. OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE REALISEE EN JUIN 2009 PAR LA SOCIETE BG2P VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

18.2.1. PRESENTATION DE L'OFFRE ET IDENTITE DE L'INITIATEUR

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13, 233-1 2° et 234-5 du Règlement général de l'AMF, la société BG2P, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 35, square Raymond Aron, 76130 Mont Saint Aignan, immatriculée sous le numéro unique d'identification 512 331 273 RCS Rouen s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à proposer aux actionnaires de la société Huis Clos, dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext sous le code ISIN FR0000072357, d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 36 euros par action (coupon détaché) dans les conditions décrites ci-après.

L'Offre a été réalisée selon la procédure simplifiée et visait la totalité des 625 656 actions émises par Huis Clos dont BG2P n'était pas propriétaire à la date de l'ouverture de l'Offre.

En application de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, BANQUE PALATINE, en sa qualité d'établissement présentateur de l'Offre a garanti la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par BG2P dans le cadre de l'Offre.

18.2.2. CONTEXTE DE L'OFFRE

a) Répartition du capital de la Société HUIS CLOS préalablement à la réalisation des Apports

Actionnaire	actions	%	droits de vote théoriques ¹	%
Groupe René Bertin	662 321	42,24%	1 001 557	46,61%
René Bertin	17 407	1,11%	17 707	0,82%
Claudine Bertin	2 616	0,17%	4 190	0,19%
<i>Groupe familial Bertin</i>	<i>682 344</i>	<i>43,52%</i>	<i>1 023 454</i>	<i>47,63%</i>
SFPP	260 000	16,58%	488 219	22,72%
Nem Invest	100 000	6,38%	100 000	4,65%
JM Plutau	44 622	2,85%	46 474	2,16%
E Petit	22 201	1,42%	22 201	1,03%
Autocontrôle	143 480	9,15%	143 480	6,68%
Public	315 353	20,11%	325 068	15,13%
Total	1 568 000	100,00%	2 148 896	100,00%

¹ Les droits de vote théoriques comprennent les droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle

Groupe René Bertin ("**GRB**"), nouvelle dénomination sociale du Groupe Bertin Investissement, est une holding contrôlée par Monsieur René Bertin et sa famille.

SFPP est une holding contrôlée par Monsieur Jean-Charles Galli et sa famille.

b) Apports d'actions Huis Clos par GRB, René Bertin et SFPP à BG2P

Toutes les actions Huis Clos que détenaient Monsieur et Madame René Bertin, GRB et SFPP ont été transférées à BG2P, 799 010 actions par apports en nature et 143 334 actions par cession de GRB à BG2P.

Les apports et la cession ont été réalisés au prix de l'offre, soit 36 euros par action Huis Clos.

Avant OPAS, BG2P détenait donc directement 60,10 % du capital et, sur la base de l'état des droits de vote au 30 avril 2009, 59,66 % des droits de vote théoriques de la Société.

c) Répartition du capital de la Société Huis Clos à la suite de ces opérations

Actionnaire	actions	%	droits de vote théoriques ¹	%
BG2P	942 344	60,10%	942 344	59,66%
Nem Invest	100 000	6,38%	100 000	6,33%
JM Plutau	44 622	2,85%	46 474	2,94%
E Petit	22 201	1,42%	22 201	1,41%
Autocontrôle	143 480	9,15%	143 480	9,08%
Public	315 353	20,11%	325 068	20,58%
Total	1 568 000	100,00%	1 579 567	100,00%

¹ Les droits de vote théoriques comprennent les droits de vote attachés aux actions d'autocontrôle

d) Répartition du capital de BG2P

- Le capital et les droits de vote de BG2P, avant opérations d'apports, étaient répartis comme suit :

Actionnaire	actions et droits de vote	%
GRB	7 028	70,28%
SFPP	2 759	27,59%
René Bertin	185	1,85%
Claudine Bertin	28	0,28%
Total	10 000	100,00%

- A l'issue des Apports, le capital et les droits de vote de BG2P sont répartis comme suit :

Actionnaire	actions et droits de vote	%
GRB	18 690 560	64,96%
SFPP	9 362 759	32,54%
René Bertin	626 837	2,18%
Claudine Bertin	94 204	0,33%
Total	28 774 360	100,00%

e) Distribution de dividende

L'assemblée générale des actionnaires de Huis Clos convoquée le 2 juin 2009 s'est prononcée sur la distribution d'un dividende de 1,30 € par action.

Dans la mesure où l'ouverture de l'Offre avait lieu postérieurement à la date de détachement du dividende, le prix proposé par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre a été libellé coupon détaché.

f) Mise à disposition des informations relatives à l'Offre

Le projet de note d'information de BG2P (article 231-18 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société HUIS CLOS (article 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général. Ce dernier contient le rapport établi par le cabinet Bellot Mullenbach & Associés, représenté par MM. Thierry Bellot et Pierre Béal, mandaté par la société HUIS CLOS, comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, en application de l'article 261-1 I du règlement général.

Pour une information plus détaillée, le lecteur peut consulter le projet de note en réponse de la société HUIS CLOS sur son site internet (www.huisclos.fr Rubrique Le Groupe Huis Clos > Informations réglementées)

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Ces informations sont relatées au § 20 « informations financières » du présent document de référence et plus particulièrement au § 5.22 « opérations entre parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés (§ 20.1.7). Elles font également l'objet d'une revue détaillée dans le rapport des Commissaires des Comptes sur les conventions et engagements règlementés au § 20.1.14.

20. INFORMATIONS FINANCIERES

20.1. COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2010

20.1.1. RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité du groupe Huis Clos durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et sociaux qui vous sont présentés.

Aux présentes est annexé le texte des principales résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice, notamment proposition d'affectation du résultat, ce document fait partie intégrante du présent rapport.

Tous les montants exprimés dans le présent rapport sont en milliers d'euros (Ke), sauf indications spécifiques.

Toutes les transactions sont faites en euro. Les états financiers sont conformes au référentiel IFRS publié par l'IASB.

1) EVOLUTION DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

(en K€)	1er sem	2e sem	2010	1er sem	2e sem	2009	Var 10-09	en %
Production Nette	85 190	80 046	165 237	96 799	91 668	188 467	(23 231)	-12,3%
Achats Consommés	18 823	18 026	36 849	21 479	21 031	42 510		
Marge brute	66 368	62 020	128 388	75 321	70 637	145 958	(17 570)	-12,0%
<i>Ecart sur ratios</i>	77,9%	77,5%	77,7%	77,8%	77,1%	77,4%	0,3%	
<i>Salaires et Traitements</i>	26 678	23 847	50 525	32 593	28 578	61 171	(10 646)	-17,4%
<i>Charges Sociales</i>	10 038	9 457	19 495	12 046	11 262	23 308	(3 813)	-16,4%
<i>Provisions Ind. Départ Retraite</i>	50	36	86	122	81	203	(117)	
<i>Charges & Prov.s/Litiges Salariaux</i>	389	934	1 323	469	709	1 178	144	12,3%
<i>Attributions Actions Gratuites</i>	64	-	64	225	236	461	(397)	
<i>Participation</i>	240	586	826	141	282	423	403	95,2%
<i>Sous-Traitance Installation</i>	7 358	6 475	13 833	8 546	7 774	16 321	(2 488)	-15,2%
<i>Autres Achats et Charges Externes</i>	17 493	16 067	33 560	16 501	17 070	33 571	(11)	0,0%
<i>Impôts et Taxes</i>	1 741	1 921	3 661	2 210	2 120	4 330	(668)	-15,4%
<i>Dotations Amortissements</i>	1 295	1 280	2 575	1 181	1 377	2 558	18	0,7%
<i>Autres Charges Courantes</i>	181	370	551	399	274	673	(122)	-18,1%
<i>Dotations Provisions</i>	475	405	880	849	647	1 496	(616)	-41,2%
<i>Reprise Provisions</i>	421	725	1 146	729	852	1 581	(435)	-27,5%
<i>Autres Produits Courants</i>	2 413	1 425	3 838	2 405	2 136	4 541	(704)	-15,5%
Résultat Opérationnel Courant	3 199	2 793	5 993	3 173	3 214	6 387	(394)	-6,2%
Résultat financier	(252)	(137)	(388)	(170)	(254)	(424)	36	8,4%
Résultat Courant	2 948	2 656	5 604	3 003	2 960	5 963	(359)	-6,0%
<i>Ecart sur ratios</i>	3,5%	3,3%	3,4%	3,1%	3,2%	3,2%	0,2%	
Autres Produits non Courants	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	
IS	(1 062)	(985)	(2 047)	(1 140)	(1 158)	(2 298)	251	-10,9%
Résultat net	1 886	1 671	3 558	1 863	1 802	3 665	(107)	-2,9%
<i>Ecart sur ratios</i>	2,2%	2,1%	2,2%	1,9%	2,0%	1,9%	0,2%	

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008 puis de 4% en 2009, le groupe Huis Clos enregistre un recul de 12% sur l'exercice 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 165,2 Me contre 188,5 Me en 2009.

Le contexte économique a fortement pesé sur le moral des ménages et de nouvelles dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries, de 40% à 25% sur la plupart des autres produits) n'ont pas jouées en faveur de l'accroissement du volume d'activité.

Ce recul est fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables », principalement les pompes à chaleur, qui enregistre une baisse de 40%, 17,4 Me en valeur soit plus de 10% du CA global et 75% de la perte de CA. Ces derniers représentent désormais 16% du CA global contre 23% sur l'exercice 2009.

Les produits historiques « menuiseries » ont mieux résisté en enregistrant une décroissance de l'ordre de 4%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2010.

VARIATION DE PERIMETRE

Achat, le 1er janvier 2009, d'une unité de production de menuiseries PVC, Isosud.

Basée en région lyonnaise, cette société faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe. Cette acquisition a donné lieu à un goodwill de 400 Ke dont le détail suit :

<i>BILAN d'ouverture dans le groupe</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Mouvements en		
		2009	2010	31/12/2010
Actifs Non Courants	278	448	(20)	706
Trésorerie & Equivalents	17	(2)	(3)	12
Actifs Courants	1 345	(425)	(463)	458
TOTAL DES ACTIFS	1 640	21	(485)	1 176
Dettes Financières	856	571	255	1 682
Passifs Courants	735	(255)	(400)	80
TOTAL DES PASSIFS	1 591	317	(145)	1 762
Prix d'acquisition des titres	450			
Fonds de commerce à l'actif	-			
Actifs - Passifs	50	(296)	(340)	(586)
Goodwill dégagé (en milliers d'euros)	400			

<i>Principaux Agrégats du compte de résultat</i> <i>après entrée dans le périmètre (en milliers d'euros)</i>	2009	2010
Chiffre d'Affaires	1 845	726
Marge Brute	680	114
Résultat Opérationnel Courant	(410)	(462)
Résultat Courant	(443)	(511)
Résultat Net	(296)	(340)

La Direction a procédé sur le dernier trimestre 2010 à la fermeture de son site de production de Lyon (Isosud) et à son rapatriement sur le Havre, lieu d'implantation des sites industriels du groupe. Cette opération se traduira par un gain de charges de l'ordre de 500 Ke annuels (base 2010) sans perte majeure de clientèle dont le suivi est repris par Isoplas, principal site de production. Isosud est en cours de fusion avec Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

L'exercice 2010 n'a connu aucune opération de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

MARGE BRUTE

Le ratio de marge brute s'établit à 77,7%, en progression de 0,3 point par rapport à l'exercice précédent.

L'écart en marge s'analyse de la façon suivante :

- sur volume d'activité	(23 231 x 77,44%)	< 17 990 >
- sur ratio de marge	(165 237 x 0,26%)	<u>420</u>
	Soit un gain de marge brute de	< 17 570 >

FRAIS DE PERSONNEL

Le poste « Salaires & Traitements » enregistre une baisse de 17%.

La masse salariale commerciale enregistre une baisse de 14% directement liée à la baisse du volume d'activité compte tenu d'un mode de rémunération majoritairement à caractère variable basé sur le chiffre d'affaires ainsi qu'à un meilleur pilotage de la performance individuelle vendeur.

Les services techniques enregistrent une baisse plus modérée de 6%, ce personnel est resté relativement stable en effectif et a augmenté sa proportion d'installation du chiffre d'affaires en contrepartie d'un moindre appel à la sous-traitance.

Les frais de personnel « industries » enregistrent une baisse de 14% liée aux investissements réalisés en 2008/2009 et à une réorganisation des effectifs de production.

Le poste « Personnel administratif » a été réduit de 85%, cette réduction (5 Me en valeur) est liée au transfert de l'ensemble des effectifs du siège social sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. En contrepartie, les prestations de services servies par la société BG2P, comprenant ces charges salariales ainsi que les frais généraux y attachés, ont été enregistrées en charges externes à hauteur de 6,6 Me.

Au 31 décembre 2010, la masse salariale globale représente 42,4% du chiffre d'affaires contre 44,8% en 2009, soit une baisse de 2,4 points.

L'activité de vente directe en porte à porte génère un fort taux de turn-over auprès du personnel commercial. Celui-ci a irrémédiablement des conséquences en termes de charges prud'homales ou d'indemnités transactionnelles. Le poste « charges & provisions sur litiges salariaux » enregistre une hausse de 12% principalement liée à une gestion accrue de la performance individuelle de l'encadrement commercial.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2010 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					31/12/2010	31/12/2009
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		14 603
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274	63 750	446 512
TOTAUX	124 500	101 500					1 819 681	63 750	461 115

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

La participation aux bénéfices des salariés (826 Ke) augmente très sensiblement (+95%) compte tenu de l'apurement des derniers reports déficitaires antérieurs imputés.

SOUS-TRAITANCE

Le poste « Sous-Traitance Installation » enregistre une baisse de 2,5 Me directement liée à la baisse du volume d'activité et à la hausse de la proportion du chiffre d'affaires posée par nos propres équipes salariées. Ce poste représente 8,4% du chiffre d'affaires consolidé contre 8,7% sur l'exercice précédent, soit un gain de 0,3 point.

AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres achats et Charges Externes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2010			2009			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Eau Edf	411	349	760	502	248	750	10	1,4%
Carburant	1 034	1 002	2 036	892	947	1 838	198	10,7%
Pt Outillage	157	177	334	171	174	345	-11	-3,1%
F.Bureau	107	109	215	265	141	406	-191	-47,1%
Loc.Immobilières	2 534	2 624	5 158	2 431	2 592	5 023	135	2,7%
Loc.Véhicules	1 386	1 400	2 786	1 510	1 500	3 010	-223	-7,4%
Loc.Diverses	349	407	757	262	341	603	154	25,6%
Entretien Maintenance	1 266	1 223	2 489	1 298	1 222	2 520	-31	-1,2%
Assurances	820	579	1 399	815	769	1 583	-184	-11,6%
Personnel Extérieur	3 553	3 287	6 840	207	1 317	1 524	5 316	348,8%
Honoraires	510	410	920	636	557	1 193	-274	-22,9%
Publicité	2 189	1 566	3 755	3 597	3 144	6 741	-2 985	-44,3%
Ports Divers	759	670	1 430	1 110	953	2 063	-633	-30,7%
Déplacements	845	749	1 594	1 107	874	1 981	-387	-19,5%
Missions Réceptions	482	475	957	584	763	1 347	-390	-29,0%
Frais de PTT	948	919	1 867	949	992	1 941	-75	-3,9%
Frais Financements	7	8	15	21	17	38	-23	-60,5%
Frais Bancaires	101	72	174	107	495	602	-429	-71,2%
Divers	33	40	73	37	24	62	12	19,2%
TOTAUX	17 493	16 067	33 560	16 501	17 070	33 571	-11	0,0%

D'une manière générale, de gros efforts ont été entrepris sur le niveau des frais généraux afin de contrer les effets de la baisse du volume d'activité, les principales actions ont porté sur les postes fournitures de bureau, assurances, publicité, ports divers, déplacements missions.

Les postes « honoraires » et « frais bancaires » ont été affectés sur l'exercice 2009, en application de la norme IAS 23 révisée, des coûts de mise en place d'une enveloppe de financement de 5,2 Me et des frais liés à l'opération d'offre publique d'achat simplifiée réalisée par la société BG2P.

Globalement, corrigés de la facturation des prestations de services rendues par BG2P (6,6 Me en 2010 contre 1,1 Me du 1/11/2009 au 31/12/2009), les frais généraux enregistrent une baisse de 5,5 Me soit de 17% pour une baisse d'activité de 12%. Le ratio « frais généraux / Chiffre d'affaires » s'établit, à chiffres comparables, à 16,3% sur l'exercice 2010 contre 17,2% en 2009, soit un gain de 0,9 point.

IMPOTS ET TAXES

Les Impôts et Taxes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2010			2009			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Ch.Fiscales s/Salaires	397	545	942	755	744	1 499	-557	-37,2%
Formation Profess.	-9	2	-8	21	18	39	-47	
T.Professionnelle	821	867	1 689	919	848	1 768	-79	-4,5%
T.Foncières	255	262	517	191	259	450	68	15,1%
TVTS	34	32	66	36	35	70	-5	-6,6%
IS Forfaitaire	37	37	74	79	10	89	-15	-16,9%
T.Diverses	31	17	48	12	14	26	22	82,0%
Organic	175	159	334	198	192	389	-55	-14,1%
TOTAUX	1 741	1 921	3 661	2 210	2 120	4 330	-668	-15,4%

Ce poste est principalement marqué par une baisse des charges fiscales sur salaires. Cette baisse est liée d'une part à la baisse de la masse salariale et d'autre part à l'imputation des dépenses de formation, restées relativement stables en valeur, face une contribution à la formation professionnelle continue en baisse.

AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements à hauteur de 2,6 Me sont de même montant que l'exercice précédent, marquant ainsi une stabilité des investissements.

PROVISIONS & AUTRES CHARGES

Les postes « Dotations aux provisions » et « Reprises de provisions » sont à rapprocher du poste « autres charges ». Ils se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2010				2009				Ecart
	Charges	Reprises	Dotation	Net	Charges	Reprises	Dotation	Net	
Indemnités Transactionnelles Clients	220	183	222	259	116	379	434	172	87
Pertes sur Créances Clients	461	653	462	270	407	553	591	445	-175
Indemnités s/Litiges Administratifs	-74	0	0	-74	-23	0	0	-23	-51
Divers	-56	0	92	37	172	417	249	5	32
Stocks		137	70	-67	0	40	134	94	-161
Provision SAV		173	33	-140	0	193	87	-106	-34
TOTAUX	551	1 146	880	284	673	1 581	1 496	587	-303

Ces postes restent relativement stables. Les principaux écarts proviennent des sociétés entrées dans le périmètre en 2008 et 2009, pour lesquelles un nettoyage des comptes clients ainsi que d'une dépréciation de stocks devenus inutilisables ont été effectués en 2009.

La provision SAV prend en compte les SAV futurs sur la base d'éléments statistiques relatifs aux dépenses engagées sur les exercices précédents et rapportés à l'exercice en cours. Elle est représentative des garanties accordées dans les contrats de vente.

AUTRES PRODUITS COURANTS

Le détail des autres produits courants est le suivant :

Nature	2010			2009			Ecart annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Production Immobilisée	130	120	250	235	117	352	-102	-29,0%
Subventions	74	6	80	9	26	35	45	128,9%
Autres Produits	2 392	1 447	3 839	2 305	2 161	4 466	-627	-14,0%
Plus Values de Cession	-182	-149	-331	-143	-168	-311	-20	-6,3%
TOTAUX	2 413	1 425	3 838	2 405	2 136	4 541	-704	-15,5%

La production immobilisée concerne principalement la fabrication par les unités industrielles et la mise à disposition par CFN de produits d'exposition destinés aux agences commerciales du réseau de distribution. Elle enregistre également les développements et les améliorations de logiciels informatiques assurés en interne.

Le poste « Subventions » est constitué majoritairement des sommes obtenues de l'état dans le cadre d'embauches faites sous forme de contrats aidés.

Les autres produits sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une baisse sensiblement équivalente à la baisse du volume d'activité.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

Nature	2010			2009			Ecart annuels	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Intérêts Emprunts	-85	-100	-185	-95	-84	-179	-6	-3%
Intérêts Leasing	-43	-31	-74	-24	-46	-70	-5	-7%
Intérêts C/Courant				-13	12	-1	1	
Agios Bancaires	-3	-18	-21	-11	-14	-25	4	15%
Coût des Instruments Dérivés	-193	8	-186		-160	-160	-26	-16%
Escomptes Accordés	-8	-5	-13	-13	-14	-27	14	53%
Actualisation Prov.Retraite	-9	-9	-18	-15	14	-1	-18	-1851%
Actualisation Immob.Financières	31	10	41	-27	6	-22	63	287%
Escomptes Obtenus	5	0	5	3	5	8	-3	-36%
Produits Financiers	53	9	62	24	28	52	11	20%
TOTAUX	-252	-137	-388	-170	-254	-424	36	8,4%

Le résultat financier est fortement affecté, 186 Ke soit quasi 50% de ce poste, par la variation de valorisation des instruments dérivés. Le groupe dispose, en effet, d'un contrat destiné à palier au risque de fluctuation des taux d'intérêts sur sa dette à taux variable existante ou prévisionnelle. Ce dernier a pour effet de remplacer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) sur un endettement maximal de 7,8 Me et pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013.

IMPOT SOCIETE

L'Actif du bilan fait apparaître les sommes suivantes :

- Impôt Différé sur différences temporelles d'imposition	462 Ke
- Impôt Différé sur Report Déficitaire	445 Ke
<u>Soit un total de</u>	<u>907 Ke</u>

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 445 Ke provenant des déficits reportables d'Isosud, filiale récemment acquise et restée en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu de l'opération de fusion en cours de cette société avec Isoplas, principal site de production du groupe.

RESULTAT

L'exercice 2010 enregistre un bénéfice courant de 5,6 Me contre 5,9 Me en 2009, accusant ainsi un recul de 6%.

Sa ventilation est la suivante :

Nature	2010			2009			Ecart Annuel	
	1er Sem	2e Sem	Annuel	1er Sem	2e Sem	Annuel	Montants	%
Distribution	1 537	1 027	2 564	2 472	1 480	3 952	-1 388	-35%
Fabrication	1 411	1 629	3 040	531	1 480	2 011	1 029	51%
TOTAUX	2 948	2 656	5 604	3 003	2 960	5 963	-359	-6%

Le résultat du réseau de distribution a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau a perdu 17,4 Me de CA sur ces produits soit environ 12 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 40% à 25% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Une gestion rigoureuse des charges de personnel et une réduction importante des frais généraux ont permis de compenser en grande partie la perte de résultat engendrée par cette baisse de CA, sans pouvoir maintenir ce dernier totalement.

Les sites industriels ont su réorganiser leur fonctionnement après avoir subi un effet de palier lors du 1^{er} semestre 2009 lié à l'intégration de trois nouvelles unités de production qui avaient pesé dans leur résultat pour un montant de 724 Ke.

2) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat social de la SA HUIS CLOS, bénéfice s'élevant à la somme de 4.213.472 €uros :

- Dividende de 2,75 €uro par action au titre de l'exercice 2010,
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

3) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détenion
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CHAUD FROID NATIONAL SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
ISOSUD	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	69280 Sainte Consoce	100%
HUIS CLOS ESPAGNE	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisées dans la production de menuiseries en PVC et Aluminium, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités s'adressent également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM, SARL spécialisée dans la production de menuiseries Aluminium intégrée au groupe en 2009 et détenue à 100% par ISOPLAS a été fusionnée avec cette dernière au 1^{er} janvier 2010.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupait le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. Elle est depuis sans activité.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos, elle s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

ISOSUD est une SAS qui gérait une unité de production de menuiseries PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adressait majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Afin d'optimiser les coûts de structure du groupe et de regrouper l'activité industrielle en un même secteur géographique, cette unité a été fermée au cours du 4^{ème} trimestre 2010 et l'intégralité de son matériel a été transféré dans les locaux du Havre. Cette entité sociale est en cours de fusion avec la société Isoplas avec effet au 1^{er} janvier 2011.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

Chiffres clés de l'année (Comptes sociaux)

Entités	2010		2009		Variation			
	CA HT	Résultat	CA HT	Résultat	CA HT	%	Résultat	%
Huis Clos	150 758	4 213	172 346	5 321	-21 588	-13%	-1 107	-21%
Isoplas	31 330	1 788	33 640	1 171	-2 910	-8%	600	50%
Logi Aluminium			599	17				
Isosud	694	-454	1 802	-450	-1 108	-61%	-4	-1%
Logi Fermetures	7 298	736	7 621	400	-322	-4%	335	84%
Logi Particulier	855	115	837	389	18	2%	-275	-71%
RB1	75	7	82	18	-7	-8%	-11	-61%
HC Management		-12	3 903	153	-3 903	-100%	-164	-108%
SEC	1 121	347	1 503	528	-382	-25%	-181	-34%
Altherm	5 173	319	5 878	546	-705	-12%	-227	-42%
Chaud Froid National	11 613	-154	16 268	594	-4 655	-29%	-749	-126%
Huis Clos Espagne								
TOTAUX	208 918	6 905	244 478	8 688	-35 560	-15%	-1 783	-21%

Précisions : Huis Clos a bénéficié en 2010 d'une remontée de dividendes de ses filiales de 3 049 Ke contre 3 250 Ke en 2009, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en baisse de 907 Ke ((4213-3049)-(5321-3250)).

Isoplas a bénéficié en 2010 d'une remontée de dividendes de sa filiale Logi fermetures de 400 Ke contre 250 Ke en 2009, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en hausse de 450 Ke ((1788-400)-(1188-250)).

SEC a bénéficié en 2009 d'un produit exceptionnel de 280 Ke lié à un litige commercial, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait équivalent $(528-280 \times 2/3 = 341 \text{ Ke pour } 347 \text{ Ke en } 2010)$.

4) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant des charges de l'exercice non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) :

Entités	Montants	
	2010	2009
Huis Clos	230	185
HC Management	8	9
Isoplas	14	16
Chaud Froid National	12	16
Isosud		1
TOTAUX	264	225

5) RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Distribué en	Sur Exercice	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros
2008	2007	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2009	2008	1 851 951	Néant	1 851 951	1,30	Néant	1,30
2010	2009	3 796 905	Néant	3 796 905	2,50	Néant	2,50

6) RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

6a) Comptes consolidés

<i>en euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital Social					
Capital Social	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	165 236 602	188 467 403	181 494 623	131 868 188	98 628 306
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 792 706	8 840 427	13 951 286	8 211 390	1 791 595
Impôts sur les bénéfices	2 046 607	2 297 895	3 788 741	2 016 438	(116 194)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	825 941	424 073	384 740	70 305	129 817
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 557 729	3 665 117	6 770 064	3 219 368	(732 554)
Résultat distribué	3 797 505	1 851 951			
Résultat par action	2,22	2,34	4,36	2,15	(0,49)
Dividende attribué à chaque action	2,50	1,30			
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 787	2 038	1 942	1 527	1 228
Montant de la masse salariale de l'exercice	50 608 699	61 412 369	56 138 655	43 379 647	32 744 754
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	19 494 918	23 308 266	21 568 099	15 825 248	12 530 940

6b) Comptes sociaux

<i>en euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital Social					
Capital Social	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	150 757 941	172 345 554	165 855 783	127 522 786	93 443 432
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 525 097	8 265 058	6 157 348	8 474 762	4 417 057
Impôts sur les bénéfices	893 712	1 260 183	(955 837)	(103 939)	(308 246)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	391 654				
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 213 472	5 320 653	4 885 878	6 839 234	2 406 556
Résultat distribué	3 796 905	1 851 951			
Résultat par action	2,63	3,39	3,15	4,56	1,60
Dividende attribué à chaque action	2,50	1,30			
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 511	1 731	1 684	1 344	1 081
Montant de la masse salariale de l'exercice	43 287 908	51 655 182	47 754 793	38 093 621	29 005 503
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	15 970 877	18 403 904	17 018 268	13 044 606	10 121 493

7) INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Le capital social de la société s'élève, à la clôture de l'exercice, à 1.601.500 euros et est divisé en 1.601.500 actions qui ont une valeur nominale de 1 euro.

Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

Nous vous rappelons que la société Huis Clos a été introduite sur Euronext Paris en juillet 2001.

Les actions sont inscrites, au gré des propriétaires, en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur, chez un intermédiaire agréé. Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France Compartiment C (Small Caps), sous le code ISIN FR0000072357.

Evolution du cours de l'action (en euros) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cours au 31/12 - Dernier cours	38,65	20,00	18,50	22,19	41,99	26,80	36,75	29,99
Variation en % au 31/12	93,3	-48,3	-7,5	19,9	89,2	20,8	37,1	-18,4
Cours le + Haut	44,99	49,50	22,60	30,90	41,99	46,00	40,30	36,98
Cours le + Bas	17,10	18,00	10,33	18,20	21,20	21,47	23,00	26,00
Volume Total échangé	56 073	39 210	458 825	451 023	350 161	184 980	406 767	20 613
Moyenne Volume/Jour	222	155	1 778	1 769	1 373	725	1 595	80

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2010	2009
Actions détenues au 1er janvier	80 378	114 912
Nombre d'actions acquises	4 414	38 284
Nombre d'actions cédées	1 277	72 818
Actions détenues à la clôture	83 515	80 378
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,531	30,954
Cours moyen des achats de l'exercice	30,226	29,157
Cours moyen des ventes de l'exercice	28,239	35,575
Cours moyen d'achat à la clôture	30,514	30,531
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 454	3 557
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	133	1 116
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	39	2 219
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 548	2 454

La fraction de capital auto-détenu s'élève à 5,21% du capital social de la société.

L'Assemblée Générale en date du 16 juin 2010 a renouvelé au Conseil d'Administration, et par subdélégation à son Président, la faculté de procéder à une augmentation de capital, réservée ou faisant appel public à l'épargne, dans la limite maximale pour chacune de ces deux options d'1 million d'euros en valeur nominale. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à vingt six mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée sur l'exercice 2010.

Tableau résumé des autorisations financières existantes

Type d'émission	Date de l'autorisation	Echéance de l'autorisation	Montant nominal maximum	Utilisation faite des autorisations	Dilution potentielle
Autorisation générales					
Toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ou élévation de la valeur nominale de l'action	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	n/a
Réduction de capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres	16/06/2010	à date de l'AG statuant sur les prochains comptes	0,08 M€	néant	-5,4%
Autorisation spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux					
Réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription	16/06/2010 (rejetée par AG)		néant	néant	néant
Attributions d'actions gratuites	02/06/2009	02/08/2012 (38 mois)	0,18 M€	0,1 M€	4,6%

8) INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Composition du Capital Social

Actionnariat	au 31/12/2010		au 31/12/2009	
BG2P	1 358 611	84,83%	1 340 650	85,50%
Dirigeants	69 734	4,35%	62 000	3,95%
Actionnaires Dirigeants	1 428 345	89,19%	1 402 650	89,45%
HC Auto-détention	83 515	5,21%	80 378	5,13%
Public	89 640	5,60%	84 972	5,42%
TOTAUX	1 601 500	100,00%	1 568 000	100,00%

La société BG2P est détenue par les actionnaires historiques du groupe Huis Clos, à savoir la SAS Groupe René Bertin et famille René Bertin (Président Directeur Général de Huis Clos) à hauteur de 67,46% et la SAS SFPP (administrateur de Huis Clos) à hauteur de 32,54%.

Pour une information plus détaillée, le lecteur peut consulter le dernier document de référence de la société HUIS CLOS dans son paragraphe 18 « Principaux actionnaires » disponible sur le site internet de la société (www.huisclos.fr Rubrique Le groupe Huis Clos > Informations réglementées).

Identité des actionnaires nominatifs détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 20%, 25%, 33^{1/3}%, 50%, 66^{2/3}%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote aux assemblées :

Plus de 95 %	Société BG2P
Plus de 90 %	
Plus de 66,66 %	
Plus de 50 %	
Plus de 33,33 %	
Plus de 25 %	
Plus de 20 %	
Plus de 15 %	
Plus de 10 %	
Plus de 5 %	

Franchissements de seuil à la hausse déclarés au cours de l'exercice 2010 : Néant

Franchissements de seuil à la baisse déclarés au cours de l'exercice 2010 : Néant

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la société Huis Clos.

Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société, supérieures à 5 000 euros, réalisées par les mandataires sociaux, personnes assimilées et personnes étroitement liées :

Identité	Acquisitions		Cessions	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
BG2P	17 961	625 585	-	-
JM PLUTAU (<i>Dirigeant</i>)	-	-	16 266	577 222
GROUPE RENE BERTIN	-	-	-	-
SFPP	-	-	-	-

9) PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

Les salariés n'ont à la clôture de l'exercice, aucune participation au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuair, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période des deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2010 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					31/12/2010	31/12/2009
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		14 603
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274	63 750	446 512
TOTAUX	124 500	101 500					1 819 681	63 750	461 115

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat du 30 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de ne pas interdire aux dirigeants de céder, avant la date de cessation de leur fonction, les actions qui leur ont été ou seront attribuées gratuitement. Le conseil d'administration a également décidé de ne pas fixer de quantité minimale d'actions, attribuées gratuitement, à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

10) ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

10a) Comptes consolidés

Nature	2010	2009	2008	2007	2006
Emprunts Bancaires au 31/12	5 248	4 615	2 857	4 207	3 320
Emprunts liés aux leasings	1 024	1 506	547	46	261
Divers autres	13	28	12	13	
Instruments Dérivés Passif	180	102			
Crédit Vendeur s/Acquisition CFN		2 680	5 540		
Trésorerie Passive	182	305	272	256	2 581
Trésorerie Active	(4 533)	(9 942)	(5 829)	(5 504)	(792)
Endettement Bancaire Net	2 113	(705)	3 399	(983)	5 370
C/Courants d'Associés	117	16	687	2 429	2 892
Endettement Net Total	2 230	(690)	4 086	1 446	8 262

Capitaux Propres au 31/12	11 719	11 991	8 372	3 367	784
CA de l'Exercice	165 237	188 467	181 495	131 868	98 628
Résultat de l'exercice	3 558	3 665	6 770	3 219	(733)
Cash Flow de l'exercice	6 287	6 039	13 838	7 251	505

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	0,19	(0,06)	0,49	0,43	10,54
CA de l'Exercice	0,01	(0,00)	0,02	0,01	0,08
Résultat de l'exercice	0,63	(0,19)	0,60	0,45	ns
Cash Flow de l'exercice	0,35	(0,11)	0,30	0,20	16,36

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2010 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	13		13
moins de 5%	576	4 457	5 033
5% à 7,5%	1 601		1 601
plus de 7,5%			0
	2 189	4 457	6 646

10b) Comptes sociaux

Nature	2010	2009	2008	2007	2006
Emprunts Bancaires au 31/12	4 477	3 527	1 837	3 807	3 000
Divers autres	9	2 698	5 548		
Trésorerie Passive	0	45	3	15	2 432
Trésorerie Active	(3 199)	(10 966)	(6 390)	(6 238)	(1 445)
Endettement Bancaire Net	1 287	(4 696)	999	(2 416)	3 987
C/Courants d'Associés	1 095	1 055	860	360	399
Endettement Net Total	2 382	(3 641)	1 859	(2 056)	4 387

Capitaux Propres au 31/12	11 026	10 609	7 140	2 255	-4 585
CA de l'Exercice	150 758	172 346	165 856	127 523	93 443
Résultat de l'exercice	4 213	5 321	4 886	6 839	2 407

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	0,22	(0,34)	0,26	(0,91)	ns
CA de l'Exercice	0,02	(0,02)	0,01	(0,02)	0,05
Résultat de l'exercice	0,57	(0,68)	0,38	(0,30)	1,82

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2010 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	9		9
moins de 5%	382	4 095	4 477
5% à 7,5%			0
plus de 7,5%			0
	391	4 095	4 486

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié en 2009 une enveloppe financière de 5.2 Me amortissable sur une durée de 5 ans, pour le refinancement de l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) opérée en 2008. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un soldede 595 K€ à la clôture de l'exercice
 Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€sur le bilan consolidé
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un soldede 4 095 K€ à la clôture de l'exercice
 Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30
 Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50
 Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. Bien qu'il ne soit pas envisagé par les banques, à la date de rédaction des présentes, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée, la partie remboursable à plus d'un an (2 925 Ke) de cet emprunt a été assimilée aux dettes financières à court terme conformément à la réglementation.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

11) ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société ne pratique aucune activité de recherche et développement telle que définit par la réglementation comptable, celle-ci se trouve essentiellement à la charge de nos différents fournisseurs.

12) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE PEUT ETRE CONFRONTE

12.1. RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

12.1.1. GARANTIES ET SERVICE APRES VENTES

Les produits distribués par le groupe sont soumis à des garanties de bon achèvement de travaux et à des garanties de fiabilité dans le temps, 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits. Une provision est constituée à la clôture de chaque exercice. Celle-ci s'appuie sur une analyse historique et permet de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010). Son montant, au 31 décembre 2010, s'élève à la somme de 1 907 Ke contre 2 047 Ke au 31 décembre 2009.

Le suivi de ces litiges est assuré par le service qualité, basé au siège social, qui réceptionne l'ensemble des appels liés à des doléances « clients » et se charge de leur suivi et règlement auprès des responsables techniques régionaux.

Afin de limiter au mieux les problèmes liés au bon achèvement des travaux, les sous-traitants poseurs sont chargés de réparer leurs propres dommages et si la qualité de leurs travaux ne répond pas aux exigences souhaitées par Huis Clos, leur contrat de partenariat est remis en cause. Les techniciens salariés du groupe sont, quant à eux, motivés par un système de primes de qualité. L'évaluation de la provision pour achèvement de travaux est établie par le service qualité, elle s'élevait à un montant de 544 Ke au 31 décembre 2010 contre 408 Ke l'exercice précédent (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010).

12.1.2. ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le mode de commercialisation des produits distribués par le groupe repose sur un nombre très important de vendeurs et cadres commerciaux en démarchage direct. Cette population est jeune, volatile, et la vente directe reste un métier difficile. Huis Clos doit faire face à un taux de turn-over important, qui entraîne irrémédiablement des procédures prud'homales.

Ces litiges sont gérés et évalués par la Direction des Ressources Humaines du groupe. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision de 724 Ke contre 766 Ke l'exercice précédent (voir § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010).

Parallèlement Huis Clos doit constamment recruter, former, pour faire progresser sa force commerciale. A cette fin, le groupe s'appuie sur son encadrement commercial et sa propre école de formation.

Dans les domaines industriels, techniques et administratifs, les effectifs sont stables et il règne une relative paix sociale au sein du groupe.

12.1.3. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Le mode de distribution de nos produits est soumis à la réglementation de la loi sur le démarchage à domicile (code de la consommation Articles L.121-21 à L.123-33.C). Celle-ci accorde notamment à nos clients, une faculté de rétractation sur une période de 7 jours, délai pendant lequel, aucune relation ni aucun paiement ne peuvent intervenir à défaut de caducité du contrat de vente. Cette loi protège également le client de transactions commerciales abusives que le vendeur pourrait entreprendre dans le cadre de son démarchage.

L'évaluation de ce risque est établie par le service qualité et le service juridique. Au 31 décembre 2010, le groupe n'a pas connaissance de risques émanant de cette réglementation, aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Ce risque peut représenter un déficit important en terme d'image de marque et de notoriété, plus qu'en terme de pertes financières directes. Pour se prémunir, le groupe a mis en place une série des mesures et de contrôles :

- Clause dans contrat de travail de chaque vendeur rappelant le détail du texte de loi, le vendeur s'obligeant à respecter celui-ci
- Information régulière de l'ensemble du personnel et plus particulièrement du personnel commercial
- Procédure de respect obligatoire de la gamme de produits et des tarifs préétablis par la Direction Générale
- 1^{er} Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Directeur de chaque agence commerciale
- 2nd Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Responsable Technique Régional
- 3^{ème} Contrôle par le métreur, seule personne habilitée à intervenir après le délai de rétractation de 7 jours
- 4^{ème} Contrôle par un service audit interne, directement piloté par la Direction Générale, qui à l'aide de différentes requêtes informatiques analyse les contrats de vente

Si malgré l'ensemble de ces contrôles, un contrat venait à être contesté, le service qualité basé au siège social est en charge de régler le différend commercial.

12.1.4. INCITATIONS FISCALES

Les travaux de rénovation des résidences principales de plus de 2 ans bénéficient du taux réduit de TVA à 5,5%. Cette mesure tout d'abord provisoire jusqu'à la date du 31 décembre 2010 est désormais pérennisée. Parallèlement, des crédits d'impôt ont été octroyés sur certaines dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Ces crédits d'impôt s'échelonnent de 13% (15% au 31/12/2010) pour les produits d'isolation thermique (fenêtres, portes, volets) à 22% (25% au 31/12/2010) pour les produits « énergies renouvelables » (40% pour quelques produits à la marge « Ballon ECS solaire »). La quasi-totalité du chiffre d'affaires relève du taux de TVA réduit et une majeure partie des produits distribués peuvent prétendre à un crédit d'impôt.

Une réforme des textes régissant ces incitations fiscales auraient d'importantes conséquences, non mesurables à ce jour, sur l'activité du groupe. Rappelons que parallèlement à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air » au 1^{er} janvier 2009, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 48% en 2009 suivi d'une chute de 60% en 2010. De même pour les pompes à chaleur « air-eau », dont le crédit d'impôt a été réduit de 40% à 25% au 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 50% en 2010. Une réforme, plus générale et moins probable depuis sa pérennisation, du taux de TVA 5,5% toucherait l'ensemble du secteur d'activité « bâtiment » et il est fort probable que des lobbying s'opèrent afin de minimiser l'impact d'une telle mesure.

12.1.5. RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 074 Ke contre 1 265 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture est également souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

12.1.6. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Huis Clos se situe sur le marché du particulier, marché très atomisé détenu majoritairement par des entreprises artisanales. La concurrence est vive, cependant le concept de distribution Huis Clos est très adapté pour les prises de parts de marché.

La clientèle des particuliers n'a pas une opinion très favorable envers les entreprises artisanales pour des raisons de qualité de services et de solidité financière face à des garanties pouvant atteindre 10 ans. Les réseaux d'enseignes nationales apportent cette fiabilité et un service complet, organisé, qui rassure cette typologie de clientèle. Huis Clos assure, de plus, la fabrication de la plupart des produits qu'il distribue, la gestion et le suivi de ses sites de production et ses magasins sont exploités en direct dans un respect strict de procédures établies.

Ainsi, le réseau de distribution est peu exposé à un risque de rupture de livraison de la part d'un fabricant externe ou à l'hétérogénéité d'un réseau de franchisés.

12.1.7. RISQUES FOURNISSEURS

Des contrats d'approvisionnements sont conclus avec nos principaux fournisseurs. Ceux-ci s'engagent annuellement en termes de prix, de conditions et de délais de livraison d'une gamme de produits définis.

Les profilés PVC sont achetés auprès de Deceuninck, groupe international coté à la Bourse de Bruxelles, n° 1 mondial de l'extrusion PVC pour menuiseries. A ce titre, Deceuninck possède plusieurs sites de production en Europe et une rupture d'approvisionnements liée au blocage de l'ensemble des sites paraît improbable. Si pour une quelconque raison ce partenariat industriel devait être remis en cause, un changement de gamme « profils PVC » serait réalisable relativement rapidement et sans bouleversement fondamental durable dans les sites industriels.

Les autres fournisseurs sont principalement les Verriers, Quincailliers et Accessoiristes de la menuiserie. Sur ces axes d'approvisionnements, le groupe compte en règle générale trois fournisseurs différents permettant ainsi de diminuer tout risque de rupture de livraison.

Concernant les achats liés aux produits de chauffage et « EnR », le groupe s'approvisionne, au travers de sa filiale CFN, auprès de plusieurs fabricants de grandes marques de ce type de produits afin d'éviter toute rupture de livraison. D'autres rapprochements sont constamment à l'étude afin d'enrichir et diversifier cette gamme de produits.

En conclusion, les risques fournisseurs s'avèrent modérés voir faibles.

12.1.8. RISQUES SUR MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières 1^{ères} (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage et « EnR ». Cependant, la proportion de matières 1^{ères} entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

12.1.9. RISQUES INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

Aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

12.1.10. DEPENDANCE A L'EGARD DE PARTENAIRES STRATEGIQUES

Huis Clos est une chaîne entièrement intégrée, qui n'utilise pas de partenaires externes significatifs pouvant entraîner un risque important. La pose en sous traitance fait appel à une population atomisée, où aucun partenaire n'est significatif par rapport à l'ensemble des autres.

12.1.11. RISQUES PAYS

Les risques liés à l'expansion à l'international sont inexistants. Huis Clos n'a aucun magasin à l'étranger, le projet Espagne attendant la maturité et la consolidation de l'activité sur le territoire français.

12.1.12. RISQUES LIES A L'UTILISATION DE BREVETS

Huis Clos n'utilise aucun brevet dans son processus de fabrication, ce risque est inexistant.

12.1.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance des responsables et en l'état actuel des faits, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges, autres que ceux évoqués ci-dessus, ayant eu, ou bien susceptibles d'avoir, une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, l'activité et le résultat de la société et de ses filiales.

12.2. RISQUES PROPRES AU GROUPE

12.2.1. RISQUE DE LIQUIDITE

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2010				2009			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	5 248	1 490	3 703	54	4 615	1 576	2 972	67
Reclassement pour défaut de ratios financiers		2 925	-2 925					
Emprunts liés aux Locations Financement	1 024	336	688		1 506	492	1 014	
Autres	13	8		5	2 708	2 697		11
Instruments Dérivés Passif	180		180		102		102	
Découverts Bancaires	182	182			305	305		
ENDETTEMENT BANCAIRE	6 646	4 940	1 647	59	9 237	5 071	4 088	78
Comptes courants d'associés	117	117			16	16		
DETTES FINANCIERES	6 763	5 057	1 647	59	9 252	5 086	4 088	78
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	4 533	4 533			9 942	9 942		
DETTES FINANCIERES NETTES	2 230	524	1 647	118	-690	-4 856	4 088	156

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la variation du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

12.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture de l'exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement bancaire par taux et délais	31/12/2010			Echéancier Dette à taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	130		130			
moins de 5%	576	4 457	5 033	1 352	3 105	
5% à 7,5%	1 601		1 601			
Reclasst pour Défaut de Ratios				2 925	-2 925	
DETTES FINANCIERES	2 306	4 457	6 763	4 277	180	

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

Sensibilité de l'instrument dérivé de taux contracté : Une hausse de 10 bp (0.10%) des taux engendre une hausse de 12,5 Ke de la valorisation de l'instrument dérivé.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2010			31/12/2009		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	1 001	-	-	1 033
Provision Départ en Retraite	-	-	(494)	-	-	(3 90)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	507	-	-	643

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

12.2.3. RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan : 2 548 K€
Dépréciation constatée : 56 K€
Valeur nette à l'actif du bilan : 2 492 K€

Valeur de marché à la clôture : 2 505 K€

12.2.4. RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

13) COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

13a – Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration comprend trois administrateurs :

- René Bertin ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin) ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- La société SFPP, représentée par Jean Charles Galli ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

Curriculum Vitae des mandataires sociaux

René BERTIN, Président Directeur Général
Né en 1948, fondateur de la société Huis Clos en 1990
Autodidacte, Chef d'entreprise depuis 1972
1972-1980 Gérant libre de station service
1980-1990 Président de la SA Bertin (comptant 27 centres-auto Feu vert en 1989)
1990 à ce jour Président de la SA Huis Clos

Claudine BERTIN, Administrateur
Née en 1950, épouse de René BERTIN
A secondé son époux dans son parcours professionnel

Jean Charles GALLI, représentant de SFPP Administrateur
Né en 1947, Chef d'entreprise depuis 1973
Maths sup./Maths spé. – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble
Institut Administration des Entreprises de Nice
Ingénieur diplômé
1973 à ce jour Président de SFPP,
Holding détenant plusieurs entités sociales dont les activités relèvent du secteur du bâtiment

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.

Il fonctionne selon les règles inscrites dans les statuts de la société.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : Directeur Général, Directeur Financier, Commissaires aux comptes...

Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et des recommandations Middlednext, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions versées ou attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
René BERTIN, Président Directeur Général		
Rémunérations versées (<i>détail tableau 2</i>)	néant	347 349 euros
Options attribuées	néant	néant
Actions de performance attribuées	néant	néant
TOTAL René BERTIN	néant	347 349 euros
TOTAL	néant	347 349 euros

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
René BERTIN, Président Directeur Général		
Rémunération fixe	néant	220 000 euros
Rémunération variable	néant	néant
Rémunération exceptionnelle	néant	115 000 euros
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature	néant	12 349 euros
TOTAL René BERTIN	néant	347 349 euros

Tableau 3 : Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
Claudine BERTIN, Administrateur		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
<u>Jean Charles GALLI, Administrateur</u>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL		

Tableau 4 : Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
TOTAL						

Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
		ETAT NEANT	
TOTAL			

Tableau 6 : Actions de performance attribuées par assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe						
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
		ETAT NEANT				
TOTAL						

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
		ETAT NEANT	
TOTAL			

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions Informations sur les options de souscription ou d'achat			
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date du conseil d'administration			
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux suivants : René BERTIN Claudine BERTIN Jean Charles GALLI	ETAT NEANT		
Point de départ d'exercice des options			
Date d'expiration			
Prix de souscription ou d'achat			
Modalités d'exercice			
Nombre d'actions souscrites à ce jour			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice			

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers				
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

ETAT NEANT

Tableau 10 : Contrats en faveur des dirigeants mandataires sociaux du groupe								
Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
René BERTIN Président Directeur Général Mandat du 30/05/2006 pour 6 ans jusqu'à Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.		X		X		X		X

13b – Direction Générale

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par les dirigeants suivants :

- René BERTIN, Président Directeur Général, Mandataire social renouvelé dans ces fonctions le 30 mai 2006, qui cumule les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, sa mission est principalement orientée sur les aspects stratégiques de l'entreprise.
- Jean Marc PLUTAU, portant le titre de Directeur Général Exécutif, non mandataire social, qui dirige l'ensemble des activités opérationnelles et intervient en appui du Directeur Général sur les aspects stratégiques et en collaboration du Directeur Général Adjoint sur l'aspect finance.
- Eric PETIT, portant le titre de Directeur Général Adjoint, non mandataire social, qui gère les fonctions administratives et financières du groupe et intervient en appui du Directeur Général sur les aspects stratégiques et en collaboration du Directeur Général Exécutif sur l'aspect opérationnel.

Le conseil considère que la composition actuelle du pouvoir exécutif reflète un bon équilibre des compétences nécessaires à la direction de l'entreprise et qu'elle répond positivement à une majorité des points de vigilance soulevés par le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middenext en décembre 2009.

La Direction Générale se réunit régulièrement et définit les aspects stratégiques de l'entreprise.

Elle s'appuie sur des cadres responsables des branches opérationnelles principales avec :

- Quatre Directeurs Commerciaux encadrant la force de Vente et l'administration des ventes
- Un Directeur Technique National encadrant les services techniques
- Un Directeur Industriel encadrant l'ensemble des unités de production
- Un Directeur Ressources Humaines
- Un Directeur Juridique
- Un Directeur Communication & Marketing
- Un Directeur Achats et Développement produits
- Un Directeur Qualité et Satisfaction Clientèle
- Un Directeur Contrôle de Gestion
- Un Directeur Informatique
- Un Directeur Services Généraux

Cet ensemble de personnel d'encadrement se réunit régulièrement, au minimum tous les 15 jours, en comité opérationnel afin d'évoquer tous les problèmes organisationnels et prendre les mesures adéquates soumises à validation par la Direction Générale.

13c – Gouvernance

Lors de sa séance du 22 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré se référer désormais au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009, à l'exception toutefois des deux points suivants :

- recommandation n°3 concernant la limitation des indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social
 - Bien qu'aucune clause de ce type n'existe à ce jour, le conseil d'administration, compte tenu du niveau raisonnable auquel peuvent prétendre les mandataires sociaux d'une PME et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, préfère conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre.
- de l'alinéa concernant l'abstention de vote et la non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts, contenu dans la recommandation n°7
 - En effet, le conseil considère que :
 - Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.
 - Compte tenu de la composition du conseil, il reviendrait donc à Jean Charles GALLI, seul, le pouvoir de décider, notamment, de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de toutes conventions à caractère réglementé visant les dirigeants. Le conseil, Jean Charles GALLI en particulier, estime qu'il ne peut imposer une telle obligation envers le Président Fondateur de la société.
 - Concernant les relations entre la société et sa holding animatrice, qui la détient à plus de 85%, le conseil d'administration ne serait pas en mesure d'approuver les conventions réglementées qui régissent les deux entreprises puisque tous les administrateurs ont également des intérêts dans la holding détentrice.

Afin de répondre à la recommandation n°6 de ce code, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur de la gouvernance de l'entreprise, ce dernier a été mis à la connaissance du public par publication sur le site internet de la société www.huisclos.fr (Rubrique « Le Groupe Huis Clos » > « Informations Règlementées ») et communication via les voies de diffusion réglementaires.

14) INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Cette information est traitée au chapitre 12 des présentes et plus précisément au § 12.1.9

15) INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Evolution des effectifs présents à la clôture des exercices

	31/12/2010					31/12/2009					Ecart en Nombre
	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	
Cadres	46		10	36	40-03	44		10	34	38-10	2
Etam	367	12	104	263	34-05	408	21	115	293	33-07	-41
CADRE VRP	11			11	38-12	10			10	37-12	1
VRP	1 149	110	149	1 000	26-05	1 296	164	170	1 126	25-12	-147
Ouvriers	115	3	4	111	36-05	128	2	4	124	35-06	-13
TOTAUX	1 688	125	267	1 421	29-04	1 886	187	299	1 587	28-08	-198

16) DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

(en Ke)	31/12/2010	31/12/2009
< à 1 mois	5 674	7 898
de 1 à 2 mois	4 461	5 008
de 2 à 3 mois	545	2 540
> à 3 mois	267	159
DETTES FINANCIERES	10 948	15 605

Par mesure de simplification, la décomposition des dettes fournisseurs est présentée par date de facturation plutôt que par date d'échéance, cette méthode permet de mieux apprécier le respect des obligations liées à la loi LME.

17) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales (baisse du crédit d'impôt de 15% à 13% sur les menuiseries, de 25% à 22% sur la plupart des autres produits), le Groupe a enregistré un recul d'activité de 7,4 % sur les 2 premiers mois de l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 25 Me contre 27 Me à même date sur l'exercice précédent.

Une fusion des entités Isoplas et Isosud, cette dernière étant absorbée par la première, est en cours de réalisation avec effet au 1^{er} janvier 2011.

18) EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La Direction reste convaincue, même si ces mesures pèsent dans les charges et la rentabilité immédiate, que les relais de croissance primordiaux se trouvent dans une stratégie de développement géographique du réseau de distribution, du développement de la gamme « produits », du développement du réseau « concessions Plein Jour », du recrutement et de la formation du personnel.

Cependant, compte tenu de la persistance d'un contexte économique difficile, la Direction du groupe reste prudente et prend pour priorité le maintien de la rentabilité, pour ce faire, elle reste très attentive à la progression des effectifs commerciaux afin de maintenir au mieux le volume d'activité et renforce sa vigilance sur les frais généraux et les charges fixes ou variables. Elle a également convenu de stabiliser le réseau de distribution et de reporter l'ouverture de nouvelles agences dans l'attente d'une reprise sensible de l'activité.

Le groupe conserve, en effet, des atouts certains pour limiter le recul d'activité et retrouver de la croissance :

- Activité totalement orientée sur les économies d'énergies, secteur porteur d'investissements des ménages
- Marché de l'habitat moins sensible à une baisse brutale de consommation
- Typologie de clientèle moins touchée par les aléas économiques, le groupe s'adresse à une clientèle de propriétaires ayant soldé leurs emprunts immobiliers ou en voie de les solder pouvant ainsi consacrer un budget à la rénovation de leur habitat
- Démarchage direct très actif d'une force de vente rémunérée essentiellement en variable du CA.
- Facultés de développement de la gamme « produits »

19) ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

19.1 Structure du capital de la société

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

19.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote. Par ailleurs, aucune clause d'une convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

19.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

19.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

19.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

19.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Par acte enregistré auprès du centre des impôts de Rouen le 24 décembre 2009, la société BG2P, actionnaire majoritaire, Jean Marc Plutau, Directeur Général Délégué et Eric Petit, Directeur Général Adjoint, ont pris ensemble un engagement collectif de conservation selon les conditions prévues par l'article 885 I bis du code général des impôts (plus communément connu sous les termes « Pacte Dutreil »). Cet engagement porte sur 600 650 actions Huis Clos qu'ils détiennent, soit 38,3% du capital et des droits de vote.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

19.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les statuts de la société dans ce domaine ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

19.8 Pouvoirs du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Deux délégations d'augmentations de capital (une avec maintien du droit préférentiel de souscription et une avec suppression) ont été votées par l'assemblée générale du 16 juin 2010 et n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice. Ces délégations, fixées pour 26 mois, prennent fin le 16 août 2012.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites, existantes ou à émettre, en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social. Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice.

Une résolution relative à un programme de rachat d'actions propres sera soumise à la prochaine assemblée générale dont les détails figurent dans le projet des résolutions.

19.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Il existe des contrats conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour la société de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein du présent rapport.

19.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

20) AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL POUVANT EN RESULTER

Il nous apparaît opportun de vous proposer de renouveler la mise en place d'un programme d'achats ou de ventes sur les actions de la société. L'assemblée Générale déciderait que les actions rachetées seraient affectées, par ordre de priorité décroissant, aux objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 €uros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 €uros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises serait de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourrait consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du précédent programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010, s'imputeraient sur ce montant.

Lorsque les actions seront rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% sera calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il serait délégué tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

Si le programme de rachat d'actions était adopté, il conviendrait de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

21) AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIES QUI ADHERERAIENT A UN PEE OU A UN PPRESV ; RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ASSOCIES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 AL. 1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'assemblée générale déléguerait au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en place, dans un délai maximum de douze (12) mois, un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail.

Il vous serait demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cette augmentation de capital social emporterait suppression au profit des salariés de la Société du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles. Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation serait fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons toutefois de ne pas voter favorablement la présente résolution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

20.1.2. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE DE L'EXERCICE 2010

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION ET LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (ARTICLE L. 225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE)

au 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous présente un rapport qui rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport, dont la rédaction ne s'est pas appuyée sur le guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence publié par l'AMF, a été communiqué à nos commissaires aux comptes qui vous présenteront, dans un rapport joint au rapport général sur les comptes, leurs observations.

I / Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration comprend trois administrateurs :

- René Bertin ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin) ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- La société SFPP, représentée par Jean Charles Galli ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Curriculum Vitae des mandataires sociaux

René BERTIN, Président Directeur Général
Né en 1948, fondateur de la société Huis Clos en 1990
Autodidacte, Chef d'entreprise depuis 1972
1972-1980 Gérant libre de station service
1980-1990 Président de la SA Bertin (comptant 27 centres-auto Feu vert en 1989)
1990 à ce jour Président de la SA Huis Clos

Claudine BERTIN, Administrateur
Née en 1950, épouse de René BERTIN
A secondé son époux dans son parcours professionnel

Jean Charles GALLI, représentant de SFPP Administrateur
Né en 1947, Chef d'entreprise depuis 1973
Maths sup./Maths spé. – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble
Institut Administration des Entreprises de Nice
Ingénieur diplômé
1973 à ce jour Président de SFPP,
Holding détenant plusieurs entités sociales dont les activités relèvent du secteur du bâtiment

Le conseil considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de cette dernière, donc, que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les statuts (art. 11-1).

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.

Le conseil d'administration nomme un secrétaire et fixe la durée de ses fonctions. Il peut être choisi soit parmi les membres du conseil, soit en dehors d'eux.

Les convocations sont faites par tous moyens y compris verbalement.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : directeur général, directeur financier, commissaires aux comptes...

Les réunions du conseil ne peuvent pas être organisées par des moyens de visioconférence.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter en séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une procuration.

Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.

Compte tenu de la taille de la société, le conseil a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général. Les statuts ne prévoient en outre pas de limitations aux pouvoirs du président-directeur général par le conseil d'administration.

L'article L. 823-19 du Code de commerce, créé par l'ordonnance du 8 décembre 2008, dispose qu'un comité spécialisé (comité d'audit) assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La société ne dispose pas d'un tel comité, les fonctions assignées à ce comité spécialisé sont remplies par le conseil d'administration en vertu de l'article L. 823-20, 4° du code de commerce.

Travaux du conseil d'administration pendant l'exercice 2010

Le conseil s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2010, le taux moyen de participation a été de 67 %.

Lors de ces réunions, le conseil a notamment décidé :

- L'Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Les préparations et convocations des assemblées générales ;
- Le renouvellement de mandats des contrôleurs légaux des comptes ;
- La mise en paiement d'un dividende de 2,50 euros par action à la date du 24 juin 2010 ;
- L'Arrêté des comptes du premier semestre 2010 ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- L'Approbation d'une convention règlementée entre la société BG2P et le groupe Huis Clos ;
- L'analyse des documents de reporting et de gestion prévisionnelle ;

Jetons de présence versés au cours de l'exercice		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
René BERTIN, Président	ETAT NEANT	
Claudine BERTIN, Administrateur		
Jean Charles GALLI, Administrateur		
TOTAL		

II / Règles de Gouvernance appliquées par la société

Le conseil d'administration, en sa séance du 22 mars 2011, a déclaré se référer, dès à présent, au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009, considérant ce dernier plus adapté à la taille et aux structures de la société que le code de gouvernance relevant de l'AFEP-MEDEF pour lequel elle n'avait pu se conformer le considérant comme non adapté pour une PME à caractère familial.

A ce titre, le conseil d'administration a pris connaissance des différents éléments présentés dans les rubriques « Points de vigilance ».

Cette adhésion est toutefois approuvée sous exclusion de la recommandation n°3 relative aux indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social et de l'alinéa concernant l'abstention de vote et la non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts contenu dans la recommandation n°7.

Les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas appliquer ces deux recommandations sont les suivantes :

- Concernant la recommandation n°3 ayant trait aux indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social, dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune convention ayant un tel objet et que le conseil, préfère conserver l'intégralité de sa marge de manœuvre en la matière.
- Concernant l'alinéa d'abstention de vote et de non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts, contenu dans la recommandation n°7, qu'il conviendra de nuancer.
En effet, le conseil considère que :
 - sa composition réduite à trois membres, dont le Fondateur et son épouse, implique de ne pas avoir une approche trop extensive de la notion de conflit d'intérêts, de façon à ne pas placer le troisième membre, Mr Jean Charles GALLI, en position d'être le seul à pouvoir trancher au nom du conseil dans les nombreuses matières impliquant le Fondateur.
 - Concernant en particulier les relations entre la société et sa holding animatrice, qui la détient à plus de 85%, le conseil d'administration ne serait pas en mesure d'approuver les conventions règlementées qui régissent les deux entreprises puisque tous les administrateurs ont également des intérêts dans la holding détentrice.

Afin de répondre à la recommandation n°6 de ce code, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur de la gouvernance de l'entreprise, ce dernier a été mis à la connaissance du public par publication sur le site internet de la société www.huisclos.fr (Rubrique « Le Groupe Huis Clos » > « Informations Règlementées ») et communication via les voies de diffusion réglementaires.

En particulier, le conseil considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant, compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de cette dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

III / Contrôle interne et gestion des risques

Les procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de la société et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- le bon fonctionnement des processus interne de la société et de ses filiales
- la fiabilité des informations financières

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- le respect des politiques de gestion
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Afin de définir les procédures à mettre en place, la démarche de contrôle interne a été la suivante :

- définition d'une cartographie des risques clés
- identification des risques opérationnels qui ont un impact sur la réalisation des objectifs de la société et du groupe
- gestion des priorités liées aux risques
- définition des actions correctives et les activités de contrôle appropriées.

La direction financière est la garante de l'adhésion du personnel aux procédures de contrôle interne. Elle veille à ce que les instructions soient diffusées et appliquées.

Pour ce faire, un manuel de procédures est mis à la disposition des membres du personnel, ainsi que des fiches techniques et des notes de service (intranet).

Par délégation, les responsables de service assurent la supervision des méthodes appliquées.

Le groupe Huis Clos est organisé en quatre pôles :

- un pôle industriel composé de trois sites de production (2 sites pour la fabrication de Menuiseries PVC et Aluminium, 1 un site pour l'assemblage de Volets Roulants et de radiateurs à inertie)
- une structure d'approvisionnement en produits « énergies renouvelables » dont l'objet est de fournir au réseau de distribution, dans les meilleures conditions de marché, une gamme de produits compétitifs et de veiller à leur meilleure performance technologique
- un pôle commercial, composé d'un réseau intégré qui regroupent 160 agences, de près de 40 bases administratives et techniques, et d'un réseau de concessionnaires (30 à ce jour).
- un pôle central, externalisé auprès de la SAS BG2P holding animatrice et actionnaire majoritaire du groupe, qui regroupe tous les services du siège (services administratifs, financiers, ressources humaines, marketing, techniques...).

Les agences sont relativement autonomes dans leur gestion quotidienne qui consiste principalement à animer des équipes commerciales dans le respect des procédures établies. Des visites de contrôle des responsables hiérarchiques régionaux ou nationaux ont lieu régulièrement.

Les bases administratives régionales assurent l'enregistrement et le contrôle des contrats de ventes, ainsi que toutes les opérations directement liées à ceux-ci, qu'elles soient techniques ou financières jusqu'au terme de leur bon déroulement et à leur encaissement.

Les services comptables du siège contrôlent les informations enregistrées par les bases et enregistrent les autres flux.

Une séparation des fonctions permet d'assurer un cloisonnement des tâches favorable à un meilleur contrôle. Une distinction a donc été faite entre l'autorisation, l'exécution, l'enregistrement et le contrôle de la transaction.

Par ailleurs, l'accès aux systèmes d'informations fait l'objet d'autorisations nominatives.

Les systèmes informatiques utilisés sont pour l'essentiel des référentiels du marché :

- la comptabilité est gérée à l'aide d'un module ERP, générique, ou sur un logiciel standard, Sage
- la gestion commerciale a été développée sur un système interne, qui est utilisé depuis de nombreuses années et dont la fiabilité a été prouvée
- la gestion de production est assurée par un logiciel du marché, Easywin, utilisé par d'autres acteurs du marché de la menuiserie

Les résultats comptables sont arrêtés mensuellement au niveau de la société et du groupe, selon un planning défini, et font l'objet d'une analyse présentée en comité de direction.

La consolidation légale est effectuée à chaque fin de semestre civil, selon un planning défini avec les différentes filiales.

Un manuel de consolidation qui regroupe les principales règles définies en interne est mis à la disposition de chaque service comptable concerné. Les différences de traitement et de méthodes sont documentées et contrôlées.

Description des procédures de contrôle interne mise en place

Les procédures mises en place doivent garantir raisonnablement la fiabilité des informations financières.

Les principales procédures de contrôle interne appliquées concernent les domaines suivants :

- **Ventes / clients :**
 - La formation des commerciaux insiste sur le respect d'une charte de déontologie nécessaire dans le domaine de la vente directe.
 - La gestion du CA et des soldes clients passe par un outil informatique de gestion commerciale commun à l'ensemble des agences, et dont les informations sont reprises dans le logiciel comptable, par intégration directe.
 - Le contrôle du CA est effectué chaque mois au niveau de chaque région, puis du service comptable, lequel rapproche le CA comptable de celui de la gestion commerciale.
 - Le contrôle mensuel des stocks permet de valider la césure du CA, des achats et des charges à payer en rapport avec le CA.
 - Un contrôle de la marge de chaque affaire permet de valider la cohérence de l'ensemble.
 - Les transactions non routinières (remises, avoirs...) font l'objet d'autorisations spécifiques.
 - Les modifications tarifaires sont décidées par le service marketing qui s'assure de leur suivi.
 - Toute émission d'avoirs relatifs au chiffre d'affaires fait l'objet d'une demande préalable à un supérieur hiérarchique et au responsable du service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les relances clients respectent un cadre procédural précis et sont sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques des services commerciaux et techniques.
 - Les réclamations clients sont suivies par le service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les créances à plus d'un an font l'objet d'une analyse et sont dépréciées en conséquence.
- **Achats / fournisseurs :**
 - Tout achat fait l'objet d'une procédure qui permet de respecter la séparation des tâches suivantes : l'accord de la commande, la réception et le contrôle des biens et des services, le contrôle des factures, l'autorisation de règlement, le paiement des factures.
 - Le référencement des fournisseurs est assuré par le service achats et passe par la consultation de plusieurs fournisseurs, avec la comparaison de leurs gammes de produits, de leurs services et de leurs tarifs.
 - Le volume d'achat des principaux fournisseurs fait l'objet d'une circularisation et d'un rapprochement avec la comptabilité, notamment afin de valider les RFA.
- **Stocks**
 - Les stocks font l'objet de deux inventaires annuels afin de contrôler leur existence.
 - Les prix unitaires sont régulièrement vérifiés afin de s'assurer d'une valorisation correcte.
 - Les stocks qui ne sont plus utilisés sont identifiés à chaque inventaire et font l'objet d'une dépréciation en conséquence.
- **Immobilisations**
 - Les immobilisations sont recensées sur un outil informatique ad hoc qui permet le recensement des actifs par famille et par lieu géographique.
 - L'ensemble des investissements fait l'objet d'autorisations pour l'engagement de la dépense.
 - Des inventaires physiques ont lieu ponctuellement afin de valider l'existence physique des immobilisations.
- **Trésorerie**
 - Il existe une séparation de fonctions entre l'accord du bon à payer et le règlement de l'achat du bien ou du service concerné.
 - Les banques font l'objet de rapprochements mensuels avec la comptabilité.
 - Il n'existe pas de caisses dans la société et dans le groupe.
- **Provisions pour risques et charges**
 - Ces provisions recouvrent aussi bien les risques juridiques que les risques opérationnels.
 - Leur recensement s'effectue par un service juridique qui constitue des dossiers nécessaires à la détermination des provisions.
 - Une collaboration étroite avec des avocats et des juristes permet d'asseoir leur évaluation.
- **Engagements hors bilan**
 - Leur recensement et leur suivi sont sous la responsabilité de la direction financière.

Procédures de gestion des risques mises en place

Les principaux risques auxquels la société est confrontée ont été identifiés et décrits dans le rapport de gestion, au chapitre 12.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière revient à la direction financière. Celle-ci arrête le calendrier de l'information comptable et financière, s'assure du respect des normes et méthodes comptables en vigueur et met en place les procédures de contrôle interne destinés à fiabiliser cette information.

La direction financière assure par ailleurs le lien avec les commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration qui est chargé, conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce, du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

IV / Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies à l'article 16 des statuts et par les dispositions du Code commerce.

V / Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La société se conforme à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 ainsi qu'aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middlednext en décembre 2009.

VI / Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont reprises dans le rapport de gestion (section 19).

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 26 avril 2011.

Le Président du conseil d'administration

20.1.3. ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2010

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2010	31/12/2009
GOODWILL	2.5 - 2.B - 5.1	9 481	9 481
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.6 - 2.B - 5.2	555	695
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.7 - 2.B - 5.2	11 272	12 568
ACTIFS FINANCIERS	2.8 - 5.3	866	857
IMMEUBLES DE PLACEMENT			
CREANCES A LONG TERME			
ACTIF D'IMPOTS DIFFERES	2.3 - 5.4	907	668
ACTIFS NON COURANTS (1)		23 082	24 270
STOCKS	2.9 - 5.5	5 728	6 680
CREANCES CLIENTS & AUTRES DEBITEURS	2.10 - 5.6 - 5.13	10 282	13 104
CREANCE D'IMPOT COURANT		509	
AUTRES ACTIFS	2.11 - 5.7	4 240	6 135
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2.12 - 5.11	4 533	9 942
AUTRES CREANCES	5.8	2 336	2 816
ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE			
ACTIFS COURANTS (2)		27 629	38 678
TOTAL DES ACTIFS (1+2)		50 711	62 948
CAPITAL SOCIAL	2.14 - 3.4	1 602	1 568
PRIME D'ÉMISSION			
RESERVES CONSOLIDEES		9 108	9 212
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 558	3 665
ACTIONS PROPRES	2.14 - 3.4	-2 548	-2 454
CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)		11 719	11 991
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE			
CAPITAUX PROPRES (3)		11 719	11 991
PROVISIONS A LONG TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 823	1 741
DETTES D'IMPOTS DIFFERES			
DETTES FINANCIERES A LONG TERME	2.17 - 5.11	1 526	4 073
INSTRUMENTS DERIVES PASSIF	2.4 - 5.11	180	102
PASSIFS NON COURANTS (4)		3 529	5 917
PROVISIONS A COURT TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 847	1 869
DETTES FINANCIERES A COURT TERME	2.17 - 5.11	5 057	5 077
DETTES FOURNISSEURS & AUTRES CREDITEURS	2.18 - 5.12	16 141	20 521
PASSIF D'IMPOT EXIGIBLE			2 054
DETTES FISCALES	2.19	1 276	1 594
DETTES SOCIALES	2.19	10 765	13 501
AUTRES DETTES	2.19	377	423
PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE			
PASSIFS COURANTS (5)		35 463	45 040
PASSIFS COURANTS & NON COURANTS (4+5)		38 992	50 956
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (3+4+5)		50 711	62 948

20.1.4. ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2010

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2010	31/12/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.20	165 237	188 467
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS ET EN COURS		-97	84
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE		3 838	4 541
ACHATS CONSOMMES		-36 752	-43 255
CHARGES DE PERSONNEL	5.10 - 5.14 - 5.20	-72 318	-86 612
CHARGES EXTERNES		-47 394	-49 230
IMPOTS ET TAXES		-3 661	-4 330
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5.2	-2 575	-2 558
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS		1 333	1 423
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		-1 618	-2 144
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		5 993	6 387
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS			
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES			
VARIATION DE PERIMETRE			
RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		5 993	6 387
PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE		68	61
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		-479	-463
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		41	
AUTRES CHARGES FINANCIERES		-18	-23
RESULTAT FINANCIER NET	5.16	-388	-424
CHARGE (-) ou PRODUIT (+) D'IMPOT	2.21 - 5.15	-2 047	-2 298
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		3 558	3 665
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ABANDONNEES			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 558	3 665
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros) (1)	2.23 - 5.21	2,354	2,467
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros) (2)	2.23 - 5.21	2,354	2,412

Nombre d'actions moyen composant le Capital Social pendant l'exercice (a)	1 594 995	1 566 125
Nombre d'actions propres détenues en fin d'exercice (b)	-83 515	-80 378
(1) Nombre net d'actions en fin d'exercice (a-b)	1 511 480	1 485 747
Plan d'attribution d'actions gratuites à échéance du 14/02/2010 (c)		33 500
(2) Nombre d'actions après dilution potentielle (a-b-c)	1 511 480	1 519 247

A la date de rédaction des présentes, aucune transaction sur actions après la clôture n'a significativement modifié le nombre d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action et dilué par action.

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS & PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2010	31/12/2009
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 558	3 665
Ecart de Conversion			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Réévaluation des immobilisations			
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			
Impôts			
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en Capitaux Propres			
RESULTAT NET GLOBAL DE LA PERIODE		3 558	3 665
Dont part du groupe		3 558	3 665
Dont part des intérêts minoritaires			

20.1.5. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2010

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en KE)	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net consolidé	3 558	3 665
Attributions d'Actions Gratuites	64	461
Amortissements	2 575	2 558
Provisions	59	-397
Variation Valorisation des Instruments Dérivés	78	102
Actualisation Financière et Dépréciation des actifs	-41	22
Impôt non exigible (dont les impôts différés)	-239	-363
Plus ou Moins Values sur sorties de périmètre		
Plus ou Moins Values de cession d'immobilisations	233	-9
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 287	6 039
Variation nette :		
Stock	952	1 545
Créances clients & autres débiteurs	2 822	11
Créance d'Impôt Courant	-509	
Autres actifs financiers	1 896	1 283
Autres créances d'exploitation	480	235
Actifs détenus en vue de la vente		
Fournisseurs et comptes rattachés	-4 379	-825
Passif d'Impôt Exigible		
Dettes Fiscales	-318	1 279
Dettes Sociales	-2 737	-157
Autres dettes	-46	31
Passifs détenus en vue de la Vente		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 841	3 402
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	4 446	9 440
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 704	-5 162
Acquisitions d'actifs financiers	-83	-187
Cessions d'immobilisations	332	410
Cessions d'actifs financiers	116	120
Incidence des entrées de Périmètre (a)		-433
Incidence des sorties de Périmètre (b)		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	-1 340	-5 253
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 798	-1 852
Ajustements		
Actions propres	-97	1 346
Augmentation capital		
Comptes Courants d'Associés	102	-1 085
Souscription d'emprunts	2 755	4 728
Remboursements d'emprunts	-5 300	-4 865
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-6 338	-1 728
Flux net d'impôt payé ou remboursement reçu (4)	-2 054	1 620
Variation de trésorerie (B) - (A) = (1) + (2) + (3) + (4)	-5 285	4 080
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à l'ouverture (A)	9 637	5 557
Trésorerie à l'actif du bilan	4 533	9 942
Découverts bancaires (voir § 5.11 des annexes)	-182	-305
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à la clôture (B)	4 352	9 637

(a) Incidences des Entrées de Périmètre

Prix d'Acquisition	450
Trésorerie Acquise	-17
Incidence Nette	433

(b) Incidences des Sorties de Périmètre

Prix de Cession	
Trésorerie Versée	
Incidence Nette	

20.1.6. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2010

Etat des variations des capitaux propres	Part du groupe							Total Capitaux propres
	Capital social	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux propres - part des minoritaires	
Capitaux propres au 31/12/2008	1 553	5 479	(3 556)	4 895		8 371		8 371
Changement de méthode comptable								
Capitaux propres au 31/12/2008 corrigés	1 553	5 479	(3 556)	4 895		8 371		8 371
Opération sur capital (1)	15	(5 227)		5 212				
Paiements fondés sur des actions				461		461		461
Opération sur titres autodétenus			1 102	243		1 345		1 345
Dividendes				(1 852)		(1 852)		(1 852)
Résultat net de l'exercice				3 665		3 665		3 665
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 665		3 665		3 665
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31/12/2009	1 568	252	(2 454)	12 624		11 991		11 991
Changement de méthode comptable								
Capitaux propres au 31/12/2009 corrigés	1 568	252	(2 454)	12 624		11 991		11 991
Opération sur capital (2)	34	5		(38)				
Paiements fondés sur des actions				64		64		64
Opération sur titres autodétenus			(94)	(2)		(97)		(97)
Dividendes				(3 798)		(3 798)		(3 798)
Résultat net de l'exercice				3 558		3 558		3 558
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3 558		3 558		3 558
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31/12/2010	1 602	257	(2 548)	12 408		11 719		11 719

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2010	2009
Actions détenues au 1er janvier	80 378	114 912
Nombre d'actions acquises	4 414	38 284
Nombre d'actions cédées	1 277	72 818
Actions détenues à la clôture	83 515	80 378
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,531	30,954
Cours moyen des achats de l'exercice	30,226	29,157
Cours moyen des ventes de l'exercice	28,239	35,575
Cours moyen d'achat à la clôture	30,514	30,531
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 454	3 557
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	133	1 116
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	39	2 219
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 548	2 454

1 Informations générales

Activité du Groupe

La société, créée en 1990, cotée sur le marché d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1^{er} semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quel que soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » et de radiateurs à inertie.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1200 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008 puis de 4% en 2009, le groupe Huis Clos enregistre un recul de 12% sur l'exercice 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 165,2 Me contre 188,5 Me en 2009.

Le contexte économique a fortement pesé sur le moral des ménages et de nouvelles dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries, de 40% à 25% sur la plupart des autres produits) n'ont pas jouées en faveur de l'accroissement du volume d'activité.

Ce recul est fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables », principalement les pompes à chaleur, qui enregistre une baisse de 40%, 17,4 Me en valeur soit plus de 10% du CA global et 75% de la perte de CA. Ces derniers représentent désormais 16% du CA global contre 23% sur l'exercice 2009.

Les produits historiques « menuiseries » ont mieux résisté en enregistrant une décroissance de l'ordre de 4%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2010.

L'exercice 2010 enregistre un bénéfice courant de 5,6 Me contre 5,9 Me en 2009, accusant ainsi un recul de 6%.

Le résultat du réseau de distribution a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau a perdu 17,4 Me de CA sur ces produits soit environ 12 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 40% à 25% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Une gestion rigoureuse des charges de personnel et une réduction importante des frais généraux ont permis de compenser en grande partie la perte de résultat engendrée par cette baisse de CA, sans pouvoir maintenir ce dernier totalement.

Les sites industriels ont su réorganiser leur fonctionnement après avoir subi un effet de palier lors du 1er semestre 2009 lié à l'intégration de trois nouvelles unités de production qui avaient pesé dans leur résultat pour un montant de 724 Ke.

La Direction a procédé sur le dernier trimestre 2010 à la fermeture de son site de production de Lyon (Isosud) et à son rapatriement sur le Havre, lieu d'implantation des sites industriels du groupe. Cette opération se traduira par un gain de charges de l'ordre de 500 Ke annuels (base 2010) sans perte majeure de clientèle dont le suivi est repris par Isoplas, principal site de production. Isosud est en cours de fusion avec Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

Le groupe a également procédé à une fusion des entités Isoplas et Logi Aluminium, compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures. Cette fusion a pris effet au 1^{er} janvier 2010.

L'exercice 2010 n'a connu aucune opération de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

Evènements postérieurs à la période

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales (baisse du crédit d'impôt de 15% à 13% sur les menuiseries, de 25% à 22% sur la plupart des autres produits), le Groupe a enregistré un recul d'activité de 7,4 % sur les 2 premiers mois de l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 25 Me contre 27 Me à même date sur l'exercice précédent.

Une fusion des entités Isoplas et Isosud, cette dernière étant absorbée par la première, est en cours de réalisation avec effet au 1er janvier 2011.

Une procédure d'éviction est en cours sur un local commercial appartenant au groupe. Une indemnité de 500 Ke, que le groupe négocie actuellement à la hausse, est proposée par l'aménageur de la ville. Sur cette base, un gain net avant impôt société de l'ordre de 300 Ke serait enregistré dans les comptes de l'exercice 2011.

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation du groupe n'est à signaler.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

- Normes IFRS Utilisées :
Les états financiers du groupe Huis Clos sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standard Board).
- Normes nouvellement publiées et applicables au 1^{er} janvier 2010
 - Le groupe applique la révision des normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » entrées en vigueur le 1er janvier 2010. Ces dernières n'ont eu aucun impact dans les comptes.
 - Les autres normes applicables à compter du 1er janvier 2010 n'ont eu aucun impact dans les comptes.
- Normes applicables postérieurement au 31 décembre 2010
Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne, et n'entrant en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption, ne sont donc pas appliquées par le groupe au 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes qui se tiendra le vendredi 17 juin 2011.

2.2 Principes

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels du dernier exercice clos. Elles ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont présentées en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Le Groupe HUIS CLOS, ci-après nommé le Groupe, désigne la société HUIS CLOS, ci-après nommée la société, et ses filiales.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe.

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux arrêtés et retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Les états financiers des entités dans lesquelles le groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, sont intégrés « ligne à ligne » dans les états financiers consolidés. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité.

Le groupe ne comprend que des sociétés consolidées par intégration « ligne à ligne » (voir §4 – Périmètre de consolidation).

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

2.3 Estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les impôts différés actifs (annexe 2.21 et 5.4)
- Les frais de développement immobilisés (annexe 2.6 et 5.2)
- Les dépréciations d'actifs (annexe 2.13)
- Les provisions (annexe 2.15 et 5.9)
- Les avantages au personnel (annexe 2.16 et 5.10)

Au 31 décembre 2010, la Direction a plus particulièrement examiné ses estimations concernant :

- a) Les « goodwill » d'un montant total de 9.5 Me générés par l'entrée dans le périmètre du groupe de plusieurs de ses filiales. Un test de dépréciation a été effectué sur la base d'un business plan à horizon 5 ans. Celui-ci permet de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation (voir § 2.13 des présentes).
- b) L'évaluation de l'avantage en faveur du personnel d'un plan d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Conseil d'Administration. Celui-ci porte sur 33 500 actions définitivement attribuées à la date du 10 mars 2010. Une charge de personnel, correspondant à l'évaluation faite par un actuaire de cet avantage, est étalée sur la période d'acquisition des droits et comptabilisée en contrepartie d'un compte de réserves. Celle-ci a un impact de 64 Ke sur le résultat de l'exercice 2010 mais aucun effet sur le montant net des capitaux propres.
- c) L'activation des impôts différés dont la récupération, sur la capacité bénéficiaire des deux prochains exercices, a été appréciée à partir d'un business plan à horizon « cinq ans ».

2.4 Instruments financiers

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Instruments financiers dérivés

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable existante ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice. La valeur de marché des instruments financiers dérivés est déterminée à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

2.5 Goodwill

Les goodwill (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

2.6 Immobilisations incorporelles

Les éléments constituant des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en § 2.13 Dépréciation des actifs).

Logiciels de gestion : Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement sur une durée comprise entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés car ils répondent aux critères d'activation énoncés par la norme IAS 38. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet)

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales).

Droits aux baux :

Les droits aux baux sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

2.7 Immobilisations corporelles

Les éléments identifiables dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 2.13 Dépréciation des actifs).

Le coût d'un actif produit par le groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les contrats de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont retraités et figurent en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie une dette financière. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Les contrats de « Location Longue Durée » qui touchent essentiellement le matériel de transport n'ayant pas pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont imputés en charge courante.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- bâtiments et constructions : Gros œuvre 20 à 40 ans
- agencements, aménagements des constructions : Agencements divers 10 ans ; Peintures 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : machines industrielles 15 ans, outillage industriel 8 à 20 ans, outillage à main 3 ans
- agencements, aménagements divers : agencements des magasins 7 ans, autres agencements entre 5 et 10 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- meubler de bureau : 10 ans.

2.8 Actifs financiers

Ce poste comprend essentiellement les cautions ou dépôts de garantie versés dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La durée du bail concerné a été retenue comme période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé à la clôture de l'exercice est de 4.31 % contre 4.74 % sur l'exercice précédent.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend :

- Les stocks de matières premières valorisés sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production valorisés sur la base du coût de production, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production, en fonction d'un pourcentage d'avancement.

Le faible niveau de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. D'autre part, le turnover des matières premières est suffisamment important pour éviter la création de stocks « morts » significatifs.

2.10 Créances clients

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de l'ancienneté des créances et du résultat des relances effectuées.

2.11 Autres actifs financiers

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des éventuelles pertes de valeurs.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, ainsi que les valeurs mobilières de placement qui ne concerne que de la trésorerie.

2.13 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations à durée de vie indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'Actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de valeur à la clôture de l'exercice. A cette fin, le groupe Huis Clos a identifié quatre Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles des paramètres de valorisation ont été définis afin de mettre en place des tests d'impairment.

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Réseau », regroupe la société Huis Clos et les entités sociales Altherm, HC Management et SCI RB1, ces dernières représentant des actifs de support au réseau. Cette UGT est chargée au travers d'un réseau d'agences commerciales et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication de menuiseries PVC et Aluminium, nommées ci-après « Fabrication Menuiseries », regroupe les entités industrielles Isoplas et Isosud. Ces dernières sont chargées, avec des moyens communs, de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium à destination du réseau de distribution. Elles fournissent également quelques clients professionnels extérieurs au groupe et les concessionnaires à la marque « Plein Jour », aussi la société Logi Particulier, animatrice de ce réseau est intégrée à cette UGT comme actif de support au prorata de l'activité industrielle générée par les concessionnaires.
- 3- Les unités de fabrication de volets roulants et de radiateurs à inertie, nommées ci-après « Fabrication VR et Radiateurs », regroupe les entités industrielles Logi Fermetures et SEC. Ces dernières sont chargées, avec des moyens communs, de la fabrication des volets roulants et radiateurs à destination du réseau de distribution. Elles fournissent également quelques clients professionnels extérieurs au groupe et les concessionnaires à la marque « Plein Jour », aussi la société Logi Particulier, animatrice de ce réseau est intégrée à cette UGT comme actif de support au prorata de l'activité industrielle générée par les concessionnaires.
- 4- CFN, plateforme logistique d'approvisionnements en produits chauffage et « EnR », nommée ci-après « CFN », est distributrice de produits chauffage et « EnR », elle s'adresse au réseau de distribution Huis Clos et à une clientèle de professionnels extérieure au groupe. Malgré une proportion importante de CA réalisée avec Huis Clos, qui pourrait la qualifier d'actif de support au réseau, CFN opère sur un marché actif et répond donc à la définition d'une UGT.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité égale au montant des cash flow futurs actualisés, basés sur des prévisions à 5 ans auxquels s'ajoutent une valeur terminale évaluée à partir du dernier cash flow actualisé à l'infini.

Concernant les UGT incluant un « goodwill » et des immobilisations à durée de vie indéterminée, les tests de dépréciation effectués ont permis de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation.

Les principales hypothèses clés, sur lesquelles la direction du groupe a fondé ses projections de flux, sont les suivantes :

- Les estimations ont pris pour base l'analyse des comptes annuels 2006 à 2010, elles ont été déterminées sur la base d'hypothèses significatives traduisant la situation future estimée la plus probable, à leur date d'établissement, à savoir décembre 2010.
- Les progressions de chiffre d'affaires sont principalement axées sur le développement géographique du réseau commercial par l'ouverture de 40 nouvelles agences à fin 2015, 4 en 2011, 6 en 2012 puis 10 sur chacune des trois années suivantes. La part du CA « énergies renouvelables », 16% en 2010, a été considérée stabilisée sur les exercices 2010 à 2015 après deux années de forte chute. Les progressions de CA retenues, à périmètre constant, concernant les produits historiques « menuiseries » sont de 2,5% en 2011, 2% en 2012, 1,3% en 2013 puis de 1% sur les exercices suivants.
- La marge brute a été déterminée sur la base d'une analyse historique des comptes annuels 2006 à 2010, en conservant les mêmes ratios par structure de gamme « produits » toutes augmentations de matières premières semblant pouvoir se répercuter au consommateur final.
- Les frais de personnel ont fait l'objet, sur la base d'une analyse des comptes annuels 2008 à 2010, et des différents modes de rémunération, d'une dissociation entre parties fixes et parties variables. Un taux d'indexation de 2% a été retenu sur les parties fixes des frais de personnel. Les parties variables, majoritairement commissions destinées à la force de vente, ont été budgétées au prorata de la progression du volume d'activité. Le niveau des effectifs a été pris en compte au regard de ratios de productivité individuelle déterminés sur l'analyse historique des exercices 2006 à 2010.
- Les frais généraux retenus ont pris pour base l'analyse de l'antériorité des sites existants et ont été indexés d'un coefficient d'inflation de 2%. Les charges fixes ont fait l'objet d'une étude « poste par poste » intégrant des événements liés à l'évolution de la structure du groupe. Ainsi, toutes les charges fixes liées directement aux locaux immobiliers ont été indexées, en sus du taux d'inflation retenu, au prorata du nombre des nouveaux locaux attendus par rapport à l'existant au 31 décembre 2010.
- Les autres postes ont fait l'objet, pour partie d'une indexation au volume d'activité et d'une indexation au taux d'inflation retenu.

Eléments de valorisation

- Un taux de croissance de 1,00% a été utilisé pour extrapoler les flux au-delà de la période de 5 ans couverte par le business plan.
- Le taux d'actualisation appliqué est de 10,27%
- Des tests de sensibilité, encadrant un taux de croissance minoré jusqu'à 0,50% et un taux d'actualisation majoré jusqu'à 12,27%, ont été effectués. Dans cette hypothèse, la plus pénalisante, les valeurs d'utilité restent supérieures aux valeurs des UGT. Un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé ne pourrait conduire à une dépréciation.

2.14 Capital

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué, à la clôture de l'exercice, de 1 601 500 actions au prix nominal d'1 euro. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait 83 515 actions de la société.

2.15 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en la matière. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2,5 M€ au lieu de 1,9 M€.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne. Concernant la gamme de produits « énergies renouvelables », une provision calculée sur une analyse historique des fournitures de pièces ou produits en SAV par la filiale Chaud Froid National a été comptabilisée pour un montant de 5 Ke. Aucune analyse historique ne permet d'évaluer de façon certaine les coûts de main d'œuvre associés au SAV « produits énergies renouvelables » aussi aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

2.16 Avantages au personnel

PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)."

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2010	31/12/2009
OAT France 15 ans / 25 ans	3,78% / 3,67 %	4.00% / 4.24%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,11 %	0,24%
Indice € Composite AAA (15 ans)	4,20%	4,50%
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans	4.31 %	4.74%

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2010 à 4.31 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,43%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 5.10 des présentes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (coûts financiers).

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2010, a porté l'âge du départ en retraite à l'initiative des salariés à 67 ans au lieu de 65 ans auparavant. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à l'âge de 67 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe). Ce changement d'estimation, qui provoque une baisse de la PIDR de 29 Ke, a été affecté en écarts actuariels.

L'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause.

L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2010. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 1 253 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 759 Ke.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuairer, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période de deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2010

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2010	2009
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		14 603
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274	63 750	446 512
TOTAUX	124 500	101 500					1 819 681	63 750	461 115

PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation horaire forfaitaire de 9,15 euros.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2010 pour l'ensemble des salariés du groupe, s'élève à la somme de 521 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

2.17 Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.18 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.19 Dettes fiscales, dettes sociales & autres dettes

L'ensemble de ces dettes est évalué à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.20 Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

2.21 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une entité fiscale unique ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

2.22 Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Président Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel.

Ces secteurs sont déclinés par typologie d'activité :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, Chaud Froid National, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

2.23 Résultat par action

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

3 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 074 Ke contre 1 265 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture est également souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

La dette financière nette, dont les chiffres détaillés figurent au § 5.11 des présentes, s'élève à 2 230 Ke à la clôture de l'exercice contre <792> Ke à la clôture de l'exercice précédent. En augmentation de 3 Me, la dette financière est principalement impactée par une réduction de la trésorerie disponible liée majoritairement à une diminution de la ressource en fonds de roulement issue de la baisse d'activité. Le principal emprunt bancaire de 5,2 Me lié au financement de l'acquisition de Chaud Froid National est amortissable sur une durée de 5 ans. En contrepartie de celui-ci, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un soldede 595 K€ à la clôture de l'exercice
 Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€sur le bilan consolidé
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un soldede 4 095 K€ à la clôture de l'exercice
 Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30
 Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50
 Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. Bien qu'il ne soit pas envisagé par les banques, à la date de rédaction des présentes, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée, la partie remboursable à plus d'un an (2 925 Ke) de cet emprunt a été assimilée aux dettes financières à court terme conformément à la règlementation.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2009 : 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2010 : 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2011 : 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2012 : 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la variation du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

3.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours des matières premières et de change, les taux d'intérêt et autres engagements sur les marchés financiers, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture de l'exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement bancaire par taux et délais	31/12/2010			Echéancier Dette à Taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	130		130			
moins de 5%	576	4 457	5 033	1 352	3 105	
5% à 7,5%	1 601		1 601			
Reclasst pour Défaut de ratios				2 925	-2 925	
DETTES FINANCIERES	2 306	4 457	6 763	4 277	180	

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

Sensibilité de l'instrument dérivé de taux contracté : Une hausse de 10 bp (0.10%) des taux engendre une hausse de 12,5 Ke de la valorisation de l'instrument dérivé.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2010			31/12/2009		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	1 001	-	-	1 033
Provision Départ en Retraite	-	-	(494)	-	-	(390)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	507	-	-	643

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

RISQUE MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières premières (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage et « EnR ». Cependant, la proportion de matières premières entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement. Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 548 K€
Dépréciation constatée :	56 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	2 492 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 505 K€

3.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date. La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais plus de 85% du capital du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen/long terme au moyen d'attributions d'actions gratuites.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2008 a autorisé, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 10 décembre 2009, un programme de rachat d'actions. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

La politique de distribution de dividendes est fonction du résultat dégagé au cours de l'exercice, du niveau des capitaux propres et de la situation de trésorerie disponible du groupe. Elle est désormais fortement influencée par les engagements financiers pris par l'actionnaire principal lors de la réalisation de son offre publique en juin 2009. Le montant des dividendes est proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Il n'est généralement pas procédé à la distribution d'acompte sur dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Devant les engagements financiers pris par BG2P, actionnaire majoritaire à plus de 85%, la distribution de dividendes, sur les bases de la composition actuelle du capital, devrait être de l'ordre de 2,50 à 3,00 euros par action pour les exercices 2011 à 2016.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale statuant sur l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2010 la distribution d'un dividende de 2,75 euros par action, soit un montant global de l'ordre de 4,2 Me abstraction faite des actions auto-détenues.

4 Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CFN SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
ISO SUD SAS	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	69280 Sainte Consoce	100%
HUIS CLOS Espagne	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisées dans la production de menuiseries en PVC et Aluminium, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités s'adressent également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM, SARL spécialisée dans la production de menuiseries Aluminium intégrée au groupe en 2009 et détenue à 100% par ISOPLAS a été fusionnée avec cette dernière au 1er janvier 2010.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupait le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. Elle est depuis sans activité.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos, elle s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

ISOSUD est une SAS qui gérait une unité de production de menuiseries PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adressait majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Afin d'optimiser les coûts de structure du groupe et de regrouper l'activité industrielle en un même secteur géographique, cette unité a été fermée au cours du 4ème trimestre 2010 et l'intégralité de son matériel a été transféré dans les locaux du Havre. Cette entité sociale est en cours de fusion avec la société Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

VARIATION DE PERIMETRE

Achat, le 1er janvier 2009, d'une unité de production de menuiseries PVC, Isosud.

Basée en région lyonnaise, cette société faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe. Cette acquisition a donné lieu à un goodwill de 400 Ke dont le détail suit :

<i>BILAN d'ouverture dans le groupe</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2009	Mouvements en		31/12/2010
		2009	2010	
Actifs Non Courants	278	448	(20)	706
Trésorerie & Equivalents	17	(2)	(3)	12
Actifs Courants	1 345	(425)	(463)	458
TOTAL DES ACTIFS	1 640	21	(485)	1 176
Dettes Financières	856	571	255	1 682
Passifs Courants	735	(255)	(400)	80
TOTAL DES PASSIFS	1 591	317	(145)	1 762
Prix d'acquisition des titres	450			
Fonds de commerce à l'actif	-			
Actifs - Passifs	50	(296)	(340)	(586)
Goodwill dégagé (en milliers d'euros)	400			

<i>Principaux Agrégats du compte de résultat</i> <i>après entrée dans le périmètre (en milliers d'euros)</i>	2009	2010
Chiffre d'Affaires	1 845	726
Marge Brute	680	114
Résultat Opérationnel Courant	(410)	(462)
Résultat Courant	(443)	(511)
Résultat Net	(296)	(340)

La Direction a procédé sur le dernier trimestre 2010 à la fermeture de son site de production de Lyon (Isosud) et à son rapatriement sur le Havre, lieu d'implantation des sites industriels du groupe. Cette opération se traduira par un gain de charges de l'ordre de 500 Ke annuels (base 2010) sans perte majeure de clientèle dont le suivi est repris par Isoplas, principal site de production. Isosud est en cours de fusion avec Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

L'exercice 2010 n'a connu aucune opération de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

5 Notes annexes

5.1 Goodwill

Goodwill	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2010
Valeurs brutes	9 001	400	80				9 481						9 481
Dépréciation													
VALEURS NETTES	9 001	400	80				9 481						9 481

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2010
Goodwill	9 001	400	80				9 481						9 481
Frais de développement	1 625	23	165	22	157		1 678	93			15		1 756
Autres postes immob. incorporelles	434		121				555				36		519
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 059	423	366	22	157		11 714	93			51		11 756
Constructions, agencements et aménagement	6 892	32	1 891	468	475		8 808	1 044	7		366		9 493
Installations techniques, outillage	6 799	576	1 547	219	1 314		7 828	101	27		573		7 383
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	4 998	57	1 165		584		5 636	317	95		816		5 231
En cours	709		194	-709			194	152	-132		5		209
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 399	665	4 797	-22	2 372		22 466	1 614	-3		1 760		22 317
	30 458	1 088	5 162		2 529		34 179	1 707	-3		1 811		34 072

Amortissements (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2010
Goodwill													
Frais de développement	1 248	23	172		129		1 315	179			15		1 479
Autres postes immob. incorporelles	174		49				223	48			30		241
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 422	23	221		129		1 537	228			45		1 720
Constructions, agencements et aménagement	2 472	22	853		320		3 027	950			235		3 742
Installations techniques, outillage	3 625	423	595		1 218		3 425	610	26		374		3 687
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	2 976	41	889		461		3 445	787	-26		592		3 615
En cours													
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 072	487	2 337		1 999		9 896	2 348			1 201		11 044
	10 494	510	2 558		2 128		11 435	2 575			1 246		12 764

Valeurs Nettes (en K€)	2008	2009	2010
Goodwill	9 001	9 481	9 481
Frais de développement	377	363	277
Autres postes immob. incorporelles	260	332	278
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 637	10 176	10 036
Constructions, agencements et aménagement	4 420	5 781	5 751
Installations techniques, outillage	3 174	4 403	3 696
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	2 022	2 191	1 616
En cours	709	194	209
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 326	12 568	11 272
	19 963	22 745	21 308

Les immobilisations, intégrées dans les tableaux ci-dessus, relevant de contrats de location financement sont les suivantes :

Valeurs brutes (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2010
Installations techniques, outillage	3 026	267	1 029			347	3 975				49		3 926
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	681	14	256			120	831		148		434		545
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 707	281	1 285			466	4 806		148		483		4 471

Amortissements (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2010
Installations techniques, outillage	1 580	236	245			323	1 738		261		4		1 995
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	348	4	230			97	486		195		232		448
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 928	240	476			420	2 224		456		236		2 443

Valeurs Nettes (en K€)	2008						2009						2010
Installations techniques, outillage	1 446						2 237						1 931
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	333						345						97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 779						2 582						2 027

Échéances restant dues (en K€)	2008						2009						2010
Capitaux restant dûs	547						1 506						1 024
Intérêts restant dûs	75						162						84
TOTALITE	622						1 668						1 108

5.3 Actifs financiers

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Actual	Sorties	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Actual	Sorties	Sorties Périmètre	2010
Valeurs brutes	964	2	187		120		1 033		83		116		1 001
Dépréciation													
Actualisation Financière	-154			-22			-176			41			-135
VALEURS NETTES	810	2	187	-22	120		857		83	41	116		866

5.4 Actifs d'Impôt Différé & Exigible

	2010	2009
Carry Back		
Créances d'Impôt courant exigible	509	
Sur Différences Temporelles d'Imposition	462	306
Sur Report Déficitaire	445	362
Valeur nette	1 416	668

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 445 Ke provenant des déficits reportables d'Isosud, filiale récemment acquise et restée en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu de l'opération de fusion en cours de cette société avec Isoplas, principal site de production du groupe.

5.5 Stocks

	2010	2009
Matières premières	2 176	2 572
Produits finis et en cours	3 640	4 262
Valeur brute	5 816	6 834
Matières premières	14	3
Produits finis et en cours	73	152
Dépréciation	88	155
Matières premières	2 162	2 569
Produits finis et en cours	3 567	4 111
Valeur nette	5 728	6 680

5.6 Clients

	2010	2009
Créances clients et autres débiteurs	11 356	14 369
Valeur brute	11 356	14 369
Créances clients et autres débiteurs	1 074	1 265
Dépréciation	1 074	1 265
Créances clients et autres débiteurs	10 282	13 104
Valeur nette	10 282	13 104

5.7 Autres actifs

	2010	2009
Créances sociales	450	478
Créances fiscales	1 609	1 611
Débiteurs divers	2 590	4 401
Valeur brute	4 649	6 490
Créances sociales	409	355
Dépréciation	409	355
Créances sociales	41	123
Créances fiscales	1 609	1 611
Débiteurs divers	2 590	4 401
Valeur nette	4 240	6 135

5.8 Autres créances

	2010	2009
Avance sur Commissions (1)	1 898	2 327
Charges constatées d'avance diverses	438	489
Total	2 336	2 816

(1) Ce montant représente un mois d'avance de commissions versé lors de l'entrée d'un VRP et récupéré à son départ, ainsi que les commissions payées sur des contrats non posés à la clôture de l'exercice.

5.9 Provisions

Détail des provisions sur les deux derniers exercices	2010			2009		
	Montants	Court Terme	Long Terme	Montants	Court Terme	Long Terme
Litiges Commerciaux	544	544	-	408	408	-
SAV	1 907	579	1 328	2 047	695	1 351
Litiges Salariés	724	724	-	766	766	-
Engagement retraite (voir § 5.10)	494	-	494	390	-	390
Divers	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	3 670	1 847	1 823	3 610	1 869	1 741

Mouvements de l'exercice 2009	31/12/08	Entrées Périimètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périimètre	31/12/09
Litiges Commerciaux	617		421	631			409
SAV	2 152		87	193			2 047
Litiges Salariés	626	3	502	366			765
Engagement Retraite (voir § 5.10)	556	14	118	299			390
Divers	39		3	42			-
TOTAUX	3 990	17	1 132	1 529	-	-	3 610

Mouvements de l'exercice 2010	31/12/09	Entrées Périimètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périimètre	31/12/10
Litiges Commerciaux	409		261	125			545
SAV	2 047		33	173			1 907
Litiges Salariés	765		497	538			724
Engagement Retraite (voir § 5.10)	390		120		15		494
Divers							-
TOTAUX	3 610	-	911	837	15	-	3 670

5.10 Avantages au personnel

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/N-1	Variations de périmètre	Impacts LME 2008 sur 31/12/N-1	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (-) Pertes (+) actuariels	Valeur des droits en fin d'exercice
31/12/2010	390			-39	71	18	53	494
31/12/2009	556	14		-331	59	14	77	390
31/12/2008	468	51	-85	-39	67	23	71	556

La valorisation des engagements de retraite au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TGF TGH 2005 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié	Mise à la retraite par l'employeur
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	4.31 %	4.74 %	5.11 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 649 Ke au lieu de 494 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 155 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 423 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 71 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 494 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 453 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 41 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 62 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 561 Ke créant ainsi une charge de 67 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 614 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 67 ans ou à 560 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 120 Ke ou de 66 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans, 67 ans à compter de 2010.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 1 253 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 759 Ke (Voir § 2.16 des présentes annexes).

5.11 Dettes financières

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2010				2009			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	5 248	1 490	3 703	54	4 615	1 576	2 972	67
Reclassement pour défaut de ratios financiers		2 925	(2 925)					
Emprunts liés aux Locations Financement	1 024	336	688		1 506	492	1 014	(0)
Autres	13	8		5	2 708	2 697		11
Instruments Dérivés Passif	180		180		102		102	
Découverts Bancaires	182	182			305	305		
ENDETTEMENT BANCAIRE	6 646	4 940	1 647	59	9 237	5 071	4 088	78
Comptes courants d'associés	117	117			16	16		
DETTES FINANCIERES	6 763	5 057	1 647	59	9 252	5 086	4 088	78

Trésorerie & Equivalents de trésorerie (1)	4 533	4 533			9 942	9 942		
--	-------	-------	--	--	-------	-------	--	--

DETTES FINANCIERES NETTES	2 230	524	1 647	59	(690)	(4 856)	4 088	156
----------------------------------	--------------	------------	--------------	-----------	--------------	----------------	--------------	------------

(1) correspond exclusivement à de la trésorerie

Mouvements des deux derniers exercices	31/12/08	Entrées Périmètre	Souscrip- tions	Rembour- sements	31/12/09	Entrées Périmètre	Souscrip- tions	Rembour- sements	31/12/10
Emprunts bancaires	2 857		3 351	1 593	4 615		2 600	1 967	5 248
Emprunts liés aux Locations Financt	547	11	1 285	337	1 506		148	630	1 024
Autres	12		28	12	28		8	24	13
Instruments Dérivés Passif			102		102		78		180
Crédits Vendeurs s/Acquisition CFN	5 540		80	2 940	2 680			2 680	-
Découverts bancaires	272		33		305			124	182
Comptes courants d'associés	687			671	16		101		117
DETTES FINANCIERES	9 915	11	4 880	5 553	9 252	-	2 934	5 424	6 763

Répartition de l'endettement par taux	2010			2009		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
à 0%	130		130	2 797		2 797
moins de 5%	576	4 457	5 033	1 880	2 763	4 643
5% à 7,5%	1 601		1 601	1 813		1 813
plus de 7,5%						
DETTES FINANCIERES	2 306	4 457	6 763	6 490	2 763	9 252

5.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	2010	2009
Fourisseurs	10 948	15 605
Avances et acomptes reçus	5 193	4 916
Total	16 141	20 521

5.13 Instruments financiers

RISQUE DE CREDIT

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par type de clients est la suivante :

	2010	2009
Créances Clients	11 356	14 369
Acomptes reçus	(3 193)	(2 916)
Créances Clients Nettes	8 163	11 453
Clients « Particuliers »	4 937	6 716
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	587	1 275
Clients « Autres »	2 639	3 462
Total du poste Clients	8 163	11 453

La créance individuelle la plus élevée, à la clôture de l'exercice, par nature de typologie « client » est la suivante :

	2010	2009
Clients « Particuliers »	69	50
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	78	122
Clients « Autres »	104	277

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

Créances	2010			2009		
	Particuliers	Conc. PJ	Autres	Particuliers	Conc. PJ	Autres
Antérieures à 1 mois	2 257	134	2 141	2 503	770	1 294
de 1 mois à 3 mois	815	326	185	1 885	55	1 461
de 3 mois à 6 mois	263	15	42	947	2	157
de 6 mois à 12 mois	374	82	80	539	401	279
Supérieures à 12 mois	1 229	30	191	844	51	271
TOTAUX	4 937	587	2 639	6 716	1 275	3 462

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice

	Créances douteuses TTC		Provisions pour dépréciation des créances douteuses			
	2010	2009	Initiales	Dotations	Reprises	Finales
Particuliers	774	644	611	360	238	733
Concessionnaires PJ	215	370	310	83	213	180
Autres	192	411	344	18	202	160
TOTAUX	1 181	1 426	1 265	462	653	1 074

Le Groupe comptabilise également, sur la base de ses créances commerciales, une provision SAV pour finitions de chantier (voir § 2.15 et § 5.9)

AUTRES RISQUES : Voir au chapitre 3 des présentes.

5.14 Effectifs

Evolution des effectifs présents fin décembre 2010 et fin décembre 2009

	Huis Clos		Logi Part.		Isoplas		Logi Ferm.		HCM		Altherm		Iso Sud		CFN		Groupe	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cadres	40	37	4	1	6	6	1	1			1	1		2	5	6	57	54
Étam	235	264	2		41	42	5	6			64	75		1	20	20	367	408
VRP	1 149	1 296															1 149	1 296
Ouvriers					98	104	17	15						9			115	128
Total	1 424	1 597	6	1	145	152	23	22	0	0	65	76	0	12	25	26	1 688	1 886

5.15 Impôts

	31/12/10	31/12/09
Résultat Consolidé de la Période	3 558	3 665
IS Exigible	2 286	2 661
Variation IS Différé	- 239	- 363
Résultat Conso Avant impôt	5 604	5 963
Charges non déductibles	327	329
Attributions d'Actions Gratuites	64	461
Base Fiscale	5 995	6 753
% Impôt	33,33%	33,33%
Impôt (Base x Taux)	1 998	2 251
Contribution sociale 3,3%	49	65
Ajustements IS s/Exercices Antérieurs	-	3
Crédits d'Impôt	-	15
Différences de taux		
Impôt Consolidé	2 047	2 298

5.16 Résultat financier

	2010	2009
Intérêts Emprunts	(185)	(179)
Intérêts Crédits Baux	(74)	(70)
Intérêts C/Courants		(1)
Agios Bancaires	(21)	(25)
Coût des Instruments dérivés	(186)	(160)
Intérêts dettes diverses	(13)	(27)
Actualisation PIDR & Actifs Financiers	23	(23)
Produits Financiers	68	61
Total	(388)	(424)

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

L'activité du groupe est exercée exclusivement en France. Il n'existe aucun actif ni passif monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de la clôture. Il n'existe donc aucun risque de change.

5.17 Secteurs opérationnels

Le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au principal décideur opérationnel (DPO). Ces secteurs, déclinés par typologie d'activité, correspondent à ceux arrêtés au regard de la norme IFRS 8, à savoir :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, Chaud Froid National, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

Chiffre d'Affaires et Résultats sectoriels

<i>(en Ke)</i>	Distribution	Fabrication	2010	Distribution	Fabrication	2009
CA Total	158 250	33 676	191 926	180 676	36 708	217 384
CA Clients Externes	158 250	6 987	165 237	180 676	7 791	188 467
CA Autres Secteurs		26 689	26 689		28 917	28 917
Résultat Sectoriel	1 543	2 015	3 558	2 331	1 334	3 665

Actifs sectoriels

<i>(en Ke)</i>	Distribution	Fabrication	2010	Distribution	Fabrication	2009
Actifs non courants	19 473	6 108	25 581	20 047	6 526	26 573
dont Externes	16 749	6 332	23 082	17 274	6 996	24 270
dont Autres Secteurs	2 723	-224	2 499	2 773	-470	2 303
Actifs courants	32 045	10 490	42 535	42 238	12 506	54 744
dont Externes	23 447	4 182	27 629	32 769	5 909	38 678
dont Autres Secteurs	8 597	6 308	14 906	9 469	6 597	16 066
Total Actifs	51 517	16 599	68 116	62 285	19 032	81 317
dont Externes	40 197	10 514	50 711	50 043	12 904	62 948
dont Autres Secteurs	11 320	6 085	17 405	12 242	6 127	18 369

Bilan Actifs & Passifs sectoriels

ACTIF	Distribution	Fabrication	2010
Actifs Incorporels	7 853	2 183	10 036
Actifs corporels	7 530	3 743	11 272
Actifs financiers	731	136	866
Actifs Immobilisés	16 113	6 061	22 175
Impôt Différé Actif	636	271	907
ACTIFS NON COURANTS	16 749	6 332	23 082
Actifs courants	19 511	3 585	23 096
Trésorerie	3 936	597	4 533
ACTIFS COURANTS	23 447	4 182	27 629
TOTAL DES ACTIFS	40 197	10 514	50 711

PASSIF	Distribution	Fabrication	2010
Capitaux & Réserves	9 202	1 508	10 709
Résultat de l'exercice	1 543	2 015	3 558
Actions Propres	-2 548		-2 548
CAPITAUX PROPRES	8 196	3 523	11 719
Provisions	3 457	213	3 670
Dettes Financières	5 160	1 603	6 763
Autres dettes courantes	23 192	5 367	28 559
TOTAL DES PASSIFS	40 005	10 706	50 711

ACTIF	Distribution	Fabrication	2009
Actifs Incorporels	7 856	2 240	10 096
Actifs corporels	8 060	4 508	12 568
Actifs financiers	782	155	937
Actifs Immobilisés	16 698	6 903	23 601
Impôt Différé Actif	576	93	669
ACTIFS NON COURANTS	17 274	6 996	24 270
Actifs courants	23 422	5 313	28 735
Trésorerie	9 347	596	9 943
ACTIFS COURANTS	32 769	5 909	38 678
TOTAL DES ACTIFS	50 043	12 905	62 948

PASSIF	Distribution	Fabrication	2009
Capitaux & Réserves	9 356	1 423	10 779
Résultat de l'exercice	2 331	1 334	3 665
Actions Propres	-2 454		-2 454
CAPITAUX PROPRES	9 233	2 757	11 990
Provisions	3 365	246	3 611
Dettes Financières	6 986	2 267	9 253
Autres dettes courantes	30 653	7 441	38 094
TOTAL DES PASSIFS	50 237	12 711	62 948

5.18 Engagements et opérations hors bilan

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	1 170	2 925		4 095
Cautions	180	2 473	54	2 707
contrats de leasing	336	688		1 024
Autres				
Total	1 685	6 086	54	7 826

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un soldede 595 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres < 1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF < 3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un soldede 4 095 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. Bien qu'il ne soit pas envisagé par les banques, à la date de rédaction des présentes, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée, la partie remboursable à plus d'un an (2 925 Ke) de cet emprunt a été assimilée aux dettes financières à court terme conformément à la réglementation.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

5.19 Autres opérations non inscrites au bilan

Constitue une opération non inscrite au bilan, toute transaction ou tout accord entre une société et une ou plusieurs autres entités qui présente des risques et des avantages significatifs non traduits au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

Détail des engagements au titre des contrats de location simple non résiliables (montants retenus au dernier taux d'indexation connu). Impact financier				
(en Ke)	Totaux	- 1 an	de 2 à 5 ans	+ de 5 ans
Locations Immobilières	29 363	5 069	15 384	8 910
Locations de véhicules	2 522	1 609	913	
Mat.de bureau & Informatique	1 274	639	635	
TOTAUX	33 159	7 317	16 932	8 910

D'autre part, le groupe Huis Clos est engagé par convention règlementée à sa holding animatrice et actionnaire principal BG2P dans un contrat d'externalisation de prestations de services de gouvernance, de direction et d'encadrement. Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction annuelle, les prestations facturées au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 6 612 Ke.

5.20 Rémunération des organes de direction

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Monsieur René BERTIN	Néant	347 349 euros
Madame Claudine BERTIN	Néant	-
Monsieur Jean Charles GALLI	Néant	-
TOTAL	Néant	347 349 euros

Les dirigeants ainsi que l'ensemble du personnel du siège social ont été transférés, fin octobre 2009, du groupe Huis Clos vers la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

Aucun engagement de toute nature, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages quelconques, n'est prévu au bénéfice des mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement dans leur fonction.

5.21 Résultat par action

	31/12/10	31/12/09
Nombre moyen d'actions composant le Capital Social	1 594 995	1 566 125
Nombre d'actions propres à la clôture	- 83 515	- 80 378
Nombre moyen net d'actions (1)	1 511 480	1 485 747
Attributions d'actions gratuites en cours		33 500
Nombre net d'actions après attributions (2)	1 511 480	1 519 247
Résultat de l'exercice (en Ke) (3)	3 558	3 665
Résultat de base par Action (en euros) (3)/(1)	2.354	2.467
Résultat dilué par Action (en euros) (3)/(2)	2.354	2.412

5.22 Opérations entre parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de cette entité. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du conseil d'administration, au nombre de 3, et les membres de la direction générale, également au nombre de 3, en ce compris le Président Directeur Général également administrateur et Président du conseil.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Avantages à court terme	1	-	919
Avantages à long terme	2	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	3	-	-
Jetons de présence		-	-
Cotisations aux Régimes spéciaux à prestations définies		-	-
Cotisations aux régimes sociaux	4	-	358
Indemnités de fin de contrat de travail		-	-
Paiements en actions	5	-	336
TOTAUX		Néant	1 613

- Avantages à court terme : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- Les avantages à long terme comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés
- Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi (pensions de retraite, assurance vie,...)
- Cotisations aux régimes sociaux : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittées au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du groupe. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécial supplémentaire.
- Paiements en actions : Ce montant correspond à la charge comptabilisée dans l'exercice au titre des différents programmes d'attribution d'actions gratuites destinées aux dirigeants concernés.

Les administrateurs de la société détiennent, à la clôture de l'exercice, 82,9% des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités. Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice. Ces transactions, détaillées ci-dessous, ont été opérées à des conditions habituelles de marché.

Sens Groupe Huis Clos vers parties liées (Produits courants)

SAS Groupe Bertin Investissement (Prestations de services)	8 Ke
SARL System Car Wash Distribution (Prestations de services)	6 Ke

Sens parties liées vers Groupe Huis Clos (Charges courantes)

SCI Foncière Bertin (Location Immobilière Centre de formation)	85 Ke
SCI RB2 (Location Immobilière de 2 agences Huis Clos)	78 Ke
SCI Moto Center 14 (Location Immobilière d' 1 agence Huis Clos)	29 Ke
SCI Bertin Immobilier (Location Immobilière du Siège Social Huis Clos)	204 Ke
SARL Gallieni (Location Immobilière des locaux industriels)	582 Ke
SAS Groupe Bertin Investissement (Rétrocession de frais financiers)	34 Ke
SAS BG2P (Prestations Administratives et d'Encadrement)	6 612 Ke

5.23 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Montants en euros HT Prestations effectuées au cours de l'exercice prises en charge au compte de résultat	KPMG SA 5 Avenue Dubna 14209 HEROUVILLE Saint Clair				SCP JEHANNO / OPUS 3.14 1091 chemin de Clères 76230 BOISGUILLAUME				KPMG SA 70 rue Charles Laffitte 76063 LE HAVRE cedex				DAVEC 30 Avenue Jean Jaurès 76 300 Sotteville			
	Montants		%		Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit																
↳ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
a) Emetteur	62 938	57 700	100%	100%	58 320	53 111	59%	56%			0%	0%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%	40 738	42 396	41%	44%	9 000	100%	100%		10 523	10 019	100%	100%
↳ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
a) Emetteur			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Sous-totaux	62 938	57 700	100%	100%	99 058	95 507	100%	100%	9 000	100%	100%		10 523	10 019	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
↳ Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
↳ Autres			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Sous-totaux	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAUX	62 938	57 700	100%	100%	99 058	95 507	100%	100%	9 000	100%	100%		10 523	10 019	100%	100%
Etat des honoraires par entité sociale																
Huis Clos SA	62 938	57 700	100%	100%	58 320	53 111	59%	56%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Isoplas SAS			0%	0%	13 000	12 000	13%	13%			0%	0%			0%	0%
Logi Fermeture SARL			0%	0%	8 200	8 133	8%	9%			0%	0%			0%	0%
Logi Particulier SARL			0%	0%	0	4 080	0%	4%			0%	0%			0%	0%
HC Management SAS			0%	0%	5 970	5 900	6%	6%			0%	0%			0%	0%
Althem SAS			0%	0%	7 300	7 200	7%	8%			0%	0%			0%	0%
Chaud Froid National SAS			0%	0%			0%	0%			0%	0%	10 523	10 019	100%	100%
ISO SUD					6 268	5 083	6%	5%								
Logi Industrie SAS			0%	0%			0%	0%	9 000	100%	100%				0%	0%
TOTAUX	62 938	57 700	100%	100%	99 058	95 507	100%	100%	9 000	100%	100%		10 523	10 019	100%	100%

20.1.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers 3.2 « risque de liquidité » et 5.18 « engagements et opérations hors bilan » concernant le classement comptable de la partie remboursable à plus d'un an, en dettes financières à court terme, de contrats de financement contenant des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers (ou covenants).

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3 et 2.13. aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes précitées donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2011

KPMG Audit IS

Simon LUBAIS
Associé

Bois Guillaume, le 27 avril 2011

Opus 3.14 Audit & Conseil

Alexis LEVASSEUR
Associé

20.1.9. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010 - BILAN

Bilan (en K€)	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amort/Prov.	Net	Net
ACTIF				
Immobilisation Incorporelles	1 807	1 324	483	566
Immobilisations Corporelles	11 585	5 142	6 443	6 944
Titres de Participation	9 996		9 996	10 046
Autres Immobilisations Financières	804		804	810
Actif Immobilisé	24 192	6 466	17 726	18 367
Stocks & En Cours	1 919		1 919	2 339
Créances Clients & Comptes rattachés	8 110	733	7 377	8 701
Autres Créances	12 976	409	12 567	13 235
Charges constatées d'avance	2 259		2 259	2 758
Actifs Courants	25 264	1 142	24 122	27 033
Trésorerie & Equivalents de Trésorerie	5 748	57	5 691	10 966
Frais d'émission d'emprunts à étaler	248		248	319
TOTAL ACTIF	55 451	7 665	47 787	56 685

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
	Capital Social	1 602
Réserves	5 211	3 720
Résultat de l'Exercice	4 213	5 321
Capitaux Propres	11 026	10 609
Provisions pour Risques & Charges	3 354	3 174
Dettes Financières	5 581	7 325
Avances & Acomptes reçus	5 096	4 492
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	13 084	16 822
Dettes Fiscales & Sociales	9 323	13 873
Autres Dettes	322	389
Passifs Courants	27 825	35 577
TOTAL PASSIF	47 787	56 685

20.1.10. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010 - COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat (en K€)	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'Affaires	150 758	172 346
Production Immobilisée	126	87
Subventions d'Exploitation	69	30
Reprises sur Amort./ Prov. & Transferts de Charges	1 331	1 352
Autres Produits	3 893	4 447
Produits d'Exploitation	156 177	178 262
Achats Matières 1ères & Autres Approvisionnements	40 418	46 626
Variation de Stocks	420	293
Autres Achats & Charges Externes	45 483	50 811
Impôts et Taxes	3 199	3 287
Salaires et Traitements	43 770	52 208
Charges Sociales	15 971	18 404
Dotations aux Amortissements	1 613	1 530
Dotations aux Provisions sur Actif Circulant	432	433
Dotations aux Provisions pour Risques & Charges	763	1 056
Autres Charges d'Exploitation	1 463	938
Charges d'Exploitation	153 533	175 587
Résultat d'Exploitation	2 644	2 675
Produits Financiers	3 376	4 559
Charges Financières	344	431
Résultat Financier	3 032	4 128
Résultat Courant avant Impôt	5 676	6 803
Produits Exceptionnels	149	12
Charges Exceptionnelles	326	234
Résultat Exceptionnel	(177)	(222)
Participation des Salariés aux résultats	392	
Impôt sur les Bénéfices	894	1 260
Résultat Net	4 213	5 321

20.1.11. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010 – ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Etat des variations des capitaux propres	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Prime d'Emission	Report à nouveau	Résultats non distribués	Total Capitaux propres
Solde au 31/12/2008	1 553	100	1 485	5 284	(6 167)	4 886	7 141
Augmentation de capital (1)	15		(15)				
Affectation Résultat N-1		57	2 094	(5 284)	6 167	(4 886)	(1 852)
Résultat de la période						5 321	5 321
Solde au 31/12/2009	1 568	157	3 564	0	0	5 321	10 609
Augmentation de capital (2)	34		(34)				
Affectation Résultat N-1		3	1 520			(5 321)	(3 797)
Résultat de la période						4 213	4 213
Solde au 31/12/2010	1 602	160	5 051	0	0	4 213	11 025

- (1) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 19 février 2009 à hauteur de 15 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 15 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.
- (2) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

20.1.12. COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2010 – ANNEXE

1 INFORMATIONS GENERALES

Activité de la Société

La société, créée en 1990, cotée sur le marché d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1er semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quelque soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » et de radiateurs à inertie.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1200 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008 puis de 4% en 2009, Huis Clos enregistre un recul de 12,5% sur l'exercice 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 150,7 Me contre 172,3 Me en 2009.

Le contexte économique a fortement pesé sur le moral des ménages et de nouvelles dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries, de 40% à 25% sur la plupart des autres produits) n'ont pas jouées en faveur de l'accroissement du volume d'activité.

Ce recul est fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables », principalement les pompes à chaleur, qui enregistre une baisse de 40%, 16,3 Me en valeur soit plus de 10% du CA global et 75% de la perte de CA. Ces derniers représentent désormais 16% du CA global contre 23% sur l'exercice 2009.

Les produits historiques « menuiseries » ont mieux résisté en enregistrant une décroissance de l'ordre de 4%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2010.

L'exercice 2010 enregistre un résultat d'exploitation de 2,6 Me équivalent à celui de l'exercice 2009.

Ce dernier a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau a perdu 16,3 Me de CA sur ces produits soit environ 11,4 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 40% à 25% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Une gestion rigoureuse des charges de personnel et une réduction importante des frais généraux ont permis de compenser la perte de résultat engendrée par cette baisse de CA.

Un écart défavorable d' 1,1 Me sur le résultat financier et de 0,4 Me sur la participation aux bénéficiaires des salariés expliquent principalement la baisse du résultat net avant impôts.

Le résultat net d'impôts s'élève à 4,2 Me au 31 décembre 2010 contre 5,3 Me sur l'exercice précédent.

Afin d'honorer un plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital le 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation à due concurrence sur réserves.

Evènements postérieurs à la clôture

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales (baisse du crédit d'impôt de 15% à 13% sur les menuiseries, de 25% à 22% sur la plupart des autres produits), la société a enregistré un recul d'activité de 8% sur les 2 premiers mois de l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 23 Me contre 25 Me à même date sur l'exercice précédent.

Une procédure d'éviction est en cours sur un local commercial appartenant au groupe. Une indemnité de 500 Ke, que le groupe négocie actuellement à la hausse, est proposée par l'aménageur de la ville. Sur cette base, un gain net avant impôt société de l'ordre de 300 Ke serait enregistré dans les comptes de l'exercice 2011.

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation de la société n'est à signaler.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Tous les montants des tableaux sont exprimés en K€, sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont faites en euro.

La société HUIS CLOS est nommée la société.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes qui se tiendra le vendredi 17 juin 2011.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels de gestion

Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet).

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales)

Droit au bail

Les droits aux baux sont comptabilisés pour leur valeur d'achat et sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- agencements, aménagements des constructions : Gros Œuvre 20 à 40 ans ; Agencements divers dix ans ; Peintures et Décorations 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : trois à cinq ans ; sept ans pour standard téléphonique
- matériel de transport : trois à cinq ans
- matériel de bureau et informatique : trois à cinq ans ;
- mobilier de bureau : entre 10 et 20 ans.

Le groupe n'a pas identifié de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation

Ce poste comprend les titres de participation et les créances rattachées aux investissements financiers dans les filiales créées ou achetées par la société. Des provisions sont, le cas échéant, constituées sur la base d'une appréciation de la valeur d'inventaire fondée sur la situation financière de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir.

Cautions

Ce poste comprend les cautions et garanties versées dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire.

2.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les matières consommables et les marchandises sont valorisées sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Certains risques de non-recouvrement sont également couverts par la provision SAV inscrite au passif.

2.7 TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Ce poste comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue en banque, les valeurs mobilières de placement et les actions propres de la société. Concernant les VMP et actions propres, une provision est constatée lorsque leur valeur de marché, calculée sur la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

2.8 CAPITAL

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué de 1 601 500 actions au prix nominal d' 1 euro.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en la matière. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2,5 M€ au lieu de 1,9 M€.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions. Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne. Concernant la gamme de produits « énergies renouvelables », les fournitures de pièces ou produits en SAV restent à la charge de notre filiale Chaud Froid National, aucune analyse historique ne permet d'évaluer de façon certaine les coûts de main d'œuvre associés au SAV produits « énergies renouvelables » aussi aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

2.10 AVANTAGES AU PERSONNEL

PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)." ."

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2010	31/12/2009
OAT France 15 ans / 25 ans	3,78% / 3,67 %	4.00% / 4.24%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,11 %	0,24%
Indice € Composite AAA (15 ans)	4,20%	4,50%
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans	4.31 %	4.74%

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2010 à 4.31 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,43%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 3.8 des présentes.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2010, a porté l'âge du départ en retraite à l'initiative des salariés à 67 ans au lieu de 65 ans auparavant. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à l'âge de 67 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe). Ce changement d'estimation, qui provoque une baisse de la PIDR de 13 Ke, a été affecté en écarts actuariels.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements.

Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause.

L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2010. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 466 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 210 Ke.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2010

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé
		Par Plan	En Cumul			
20/12/2005					1 500 000	
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%
TOTAUX	124 500	101 500				

PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation horaire forfaitaire de 9,15 euros.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2010 pour l'ensemble des salariés de la société, s'élève à la somme de 327 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

2.11 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les éléments relatifs aux cessions d'immobilisations (détenues en propre ou en leasing), les amendes diverses et tous les éléments qui ont un caractère extraordinaire par rapport à l'activité du groupe.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeurs brutes	31/12/09	Acquisitions	Virement	Cessions	31/12/10
Frais d'établissement, de recherche	1 775	73		42	1 806
Logiciels, Droits au Bail, Fonds Commerciaux	8 253	745	7	333	8 671
Constructions, agencements et aménagements	230	24		17	236
Installations techniques, outillage	1 413	55	122	247	1 343
Install. Générales	2	4			6
Matériel de transport	1 091	53		24	1 120
Matériel et mobilier de bureau, informatique	189	152	-132		209
En cours	10 857	50	3	109	10 800
Immobilisations financières					
	23 810	1 156		773	24 192

Les amortissements ont évolué comme suit :

Amortissements	31/12/09	Dotations	Reprises	31/12/10
Frais d'établissement, de recherche	1 209	150	36	1 323
Logiciels informatiques	2 853	924	206	3 570
Constructions, agencements et aménagements	133	49	16	166
Installations techniques, outillage	548	331	237	642
Install. Générales	2	0		2
Matériel de transport	697	87	23	761
Matériel et mobilier de bureau				
	5 442	1 541	518	6 465

Les autres immobilisations financières au 31 décembre 2010 sont essentiellement composées de dépôts et cautionnements. Ces créances ont une échéance de recouvrement supérieure à un an.

Les immobilisations en cours concernent principalement des modules d'exposition ainsi que le développement d'un nouveau logiciel de gestion commerciale, qui seront mis en service en 2011.

3.2 STOCKS ET EN COURS

	2010	2009
Matières premières	245	290
Produits finis et en cours	1 674	2 049
Valeur brute	1 919	2 339
Matières premières		
Produits finis et en cours		
Dépréciation		
Matières premières	245	290
Produits finis et en cours	1 674	2 049
Valeur nette	1 919	2 339

L'absence de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. Les quelques produits supérieurs à un an ne sont plus valorisés.

3.3 CLIENTS

	2010	2009
Clients et comptes rattachés	8 110	9 311
Valeur brute	8 110	9 311
Clients et comptes rattachés	733	611
Dépréciation	733	611
Clients et comptes rattachés	7 377	8 701
Valeur nette	7 377	8 701

Le poste « clients » intègre un montant de Factures à établir pour 264 K€.

Ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

	Brut 2010	A 1 an au plus	A 1 plus d'un an	2009
Créances sociales	430	430		438
Créances fiscales	2 044	2 044		1 430
Groupe	8 607		8 607	9 870
Débiteurs divers	1 894	1 894		1 852
Valeur brute	12 976	4 369	8 607	13 590
Créances sociales	409	409		355
Débiteurs Divers				
Dépréciation	409	409		355
Créances sociales	21	21		83
Créances fiscales	2 044	2 044		1 430
Groupe	8 607		8 607	9 870
Débiteurs divers	1 894	1 894		1 852
Valeur nette	12 567	3 960	8 607	13 235

Les créances fiscales comprennent de la TVA récupérable pour un montant de 1 139 K€, remboursable sur le premier trimestre 2010.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2003 pour l'ensemble des sociétés du groupe, hormis Iso Sud et Huis Clos Espagne. Les filles versent à Huis clos, à titre de contribution au paiement de l'IS du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus value nette long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés auraient bénéficiées en l'absence d'intégration.

Pour Huis Clos la différence entre son IS social et son IS groupe représente un gain fiscal de 7 Ke et une charge complémentaire de 45 Ke au titre de la contribution sociale.

Toutes ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

Le poste « autres créances » intègre des produits à recevoir composés de :

- Commissions liées au financement de nos ventes pour 1 124 Ke
- Subventions contrat apprentissage pour 13 Ke
- Remboursement Formation pour 29 Ke
- Indemnités journalières de Sécurité Sociale pour 16 Ke

3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste est principalement constitué des avances sur commissions versées aux VRP lors de leur entrée, récupérée à leur départ de l'entreprise, ainsi que des commissions payées sur les contrats vendus avant la clôture de l'exercice et posés sur l'exercice suivant.

- Avances sur Commissions pour 1 898 Ke
- Charges constatées d'avance diverses pour 361 Ke

3.6 CHARGES A REPARTIR

Ce poste est intégralement constitué des frais de mise en place en 2009 d'une enveloppe financière de 5,2 Me. D'un montant brut de 359 Ke amorti sur la durée du prêt, ce poste ressort à un montant net de 248 Ke à la clôture de l'exercice.

3.7 ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 16 juin 2010 a autorisé, pour une durée ne pouvant excéder 18 mois, un programme de rachat d'actions propres. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

La synthèse de son utilisation sur l'exercice est la suivante :

	2010	2009
Actions détenues au 1er janvier	80 378	114 912
Nombre d'actions acquises	4 414	38 284
Nombre d'actions cédées	1 277	72 818
Actions détenues à la clôture	83 515	80 378
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,531	30,954
Cours moyen des achats de l'exercice	30,226	29,157
Cours moyen des ventes de l'exercice	28,239	35,575
Cours moyen d'achat à la clôture	30,514	30,531
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 454	3 557
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	133	1 116
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	39	2 219
Coût d'achat à la clôture (en Ke)	2 548	2 454

Les valeurs mobilières sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

Les valeurs brutes sont retenues au coût d'achat et la provision est calculée par rapport au cours moyen de l'action sur le dernier mois de l'exercice.

Risque sur actions

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 548 K€
Dépréciation constatée :	56 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	2 492 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 505 K€

3.8 CAPITAL

Le capital de la société est constitué de 1.601.500 d'actions de 1 Euro de valeur nominale.

La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment C sous le code ISIN FR0000072357.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date. La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais plus de 85% du capital du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen/long terme au moyen d'attributions d'actions gratuites.

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2009	réserves	dotation	reprises utilisées	reprises non utilisées	2010
clients	398		222	125		495
SAV	1 956		33	87		1 902
prud'hommes	620		460	398		682
engagements retraite	199		57			256
Autres			19			19
Valeur brute	3 173		791	611		3 355

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/09	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (+) Pertes (-) actuariels	Valeur des droits au 31/12/10
Huis Clos	199	-19	41	9	25	256

La valorisation des engagements de retraite au 31 décembre 2010 au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du Groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TGF TGH 2005 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	4.31 %	4.74 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 324 Ke au lieu de 256 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 68 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 204 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 52 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 256Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 237 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 19 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 62 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 285 Ke créant ainsi une charge de 29 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 322 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 67 ans ou à 296 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 66 Ke ou de 40 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans, 67 ans à compter de 2010.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI (Voir § 2.9 des présentes annexes) porterait la provision constatée au bilan à 466 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 210 Ke.

3.10 EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

	2010	2009
emprunts souscrits au 1er janvier	3 527	1 837
nouvelles souscriptions	2 600	3 100
remboursements	1 650	1 410
emprunts souscrits au 31 décembre	4 477	3 527

Au 31/12/10, l'échéancier des emprunts est le suivant :

	2010
2 011	1 268
2 012	1 271
2 013	1 274
2 014	665
plus de 5 ans	
Total restant	4 477

Le principal emprunt bancaire de 5,2 Me, lié au financement de l'acquisition de Chaud Froid National, est amortissable sur une durée de 5 ans. En contrepartie de celui-ci, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Ce contrat de financement, présentant un solde de 4 095 K€ à la clôture de l'exercice, comporte des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. A la date de rédaction des présentes, il n'est pas envisagé par les banques, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

3.11 EMPRUNTS DIVERS

	2010	2009
concours bancaires	0	54
c/c groupe et associés	1 095	1 055
Crédit Vendeurs s/Acquisition CFN		2 680
autres	9	9
Valeur brute	1 104	3 798

Les comptes courants au 31 décembre 2010 correspondent aux avances reçues des filiales.

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

3.12 TRESORERIE

	2010	2009
Actions Propres	2 548	2 454
Valeurs mobilières de placement	568	34
Disponibilités	2 632	8 478
Trésorerie nette	5 748	10 966

3.13 AVANCES ET ACOMPTES RECUS

Il figure dans ce poste une avance de 2 M€ négociée avec nos partenaires financiers auprès desquels sont déposés la majorité des dossiers de financement de nos clients.

Cette avance compense le besoin en fonds de roulement créé entre le moment où les dossiers sont déposés auprès de l'organisme et le moment où ce dernier débloque les fonds ainsi que les acomptes sur commandes (habituellement 30%) qui sont minorés en cas de vente en financement.

3.14 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	2010	2009
Dettes sociales	8 776	11 255
dettes fiscales	547	2 618
Total	9 323	13 873

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

Les dettes sociales se décomposent de la façon suivante :

- Provision et charges sociales sur congés payés :	2 533 K€
- Provision et charges sociales sur gratifications :	1 320 K€
- Provision comité d'entreprise :	163 K€
- Provision handicapé :	45 K€
- Urssaf :	1 247 K€
- Assedic :	226 K€
- Caisse de retraite :	1 619 K€
- Taxes sur les salaires :	1 231 K€
- Participation aux bénéfices	392 K€

Les dettes fiscales se décomposent de la façon suivante :

- TVA :	320 K€
- Provision Taxe Foncière :	192 K€
- Provision Taxe Professionnelle :	16 K€
- Provision Taxe Publicité et écofolio :	8 K€
- Provision TVS :	11 K€

3.15 AUTRES DETTES

	2010	2009
fournisseurs (1)	13 084	16 822
dettes sur immobilisations		
autres dettes (2)	322	286
Total	13 406	17 109

(1) dont 1 079 K€ d'effets de commerce
dont 521 K€ de factures fournisseurs non parvenues

(2) dont 242 K€ de provision organique

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

3.16 ENGAGEMENTS ET OPERATIONS HORS BILAN

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	1 170	2 925		4 095
Cautions	180	2 473	54	2 707
contrats de leasing	75	110		185
Autres				
Total	1 425	5 507	54	6 986

Le contrat de financement principal, présentant un solde de 4 095 K€ à la clôture de l'exercice, comporte des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. A la date de rédaction des présentes, il n'est pas envisagé par les banques, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

3.17 CONTRATS DE CREDIT-BAIL

	2010
Valeur des biens pris en CB	371
Amortissement cumulé	286
Valeur nette	85
Amortissement de l'exercice	174
Loyers versés dans l'exercice	145
Loyers restant à payer :	185
<1 an	75
>1 an	110
dont Valeurs résiduelles	

3.18 AUTRES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Constitue une opération non inscrite au bilan, toute transaction ou tout accord entre une société et une ou plusieurs autres entités qui présente des risques et des avantages significatifs non traduits au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

Détail des engagements au titre des contrats de location simple non résiliables (montants retenus au dernier taux d'indexation connu). Impact financier				
(en Ke)	Totaux	- 1 an	de 2 à 5 ans	+ de 5 ans
Locations Immobilières	22 545	4 273	12 202	6 070
Locations de véhicules	1 964	1 289	675	
Mat.de bureau & Informatique	1 137	567	570	
TOTAUX	25 646	6 129	13 447	6 070

D'autre part, la société Huis Clos est engagée par convention règlementée à sa holding animatrice et actionnaire principal BG2P dans un contrat d'externalisation de prestations de services de gouvernance, de direction et d'encadrement. Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction annuelle, les prestations facturées au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 5 580 Ke.

3.19 SITUATION FISCALE LATENTE

NATURE	Base Impôt 2010	Base Impôt 2009
Différences temporelles d'imposition :		
Effort Construction	147	173
Organic	243	274
Participation des salariés aux bénéfices	392	0
Engagement Retraite	256	200
Retraitement Amortissements Règlement CRC 2002-10	118	137
Sur déficits reportables en avant		
TOTAL BASE	1 156	783
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
TOTAL IMPOT	385	261

3.20 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, nous vous communiquons l'information suivante relative aux conséquences sur l'environnement de notre activité :

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

3.21 CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du CA a été généré en France.

La répartition entre les catégories de produits est la suivante :

	2010	2009
Chassis	39,1%	39,2%
Volets roulants	15,3%	13,6%
Portes entrée	8,8%	8,4%
Energies Renouvelables	16,7%	23,9%
Autres	20,2%	14,9%
	100%	100%

3.22 PERSONNEL

Evolution des effectifs employés en fin d'exercice :

	2010	2009
Cadres	40	37
Employés	1384	1560
Intérimaires		
Total	1424	1597

3.23 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Monsieur René BERTIN	Néant	347 349 euros
Madame Claudine BERTIN	Néant	-
Monsieur Jean Charles GALLI	Néant	-
TOTAL	Néant	347 349 euros

Les dirigeants ainsi que l'ensemble du personnel du siège social ont été transférés, fin octobre 2009, du groupe Huis Clos vers la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

3.24 DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

	2010	2009
Amortissements	1 613	1 530
Provisions	1 195	1 489
	2 808	3 019

3.25 RESULTAT FINANCIER

	2010	2009
Dividendes	3 049	3 250
Intérêts C/Courants reçus	313	372
Reprise Prov.Actions Propres		541
Produits net s/Cessions VMP		383
Produits financiers Divers	13	13
Intérêts des Emprunts	-148	-134
Coût des Instruments Dérivés	-107	-58
Intérêts C/Courants versés	-7	-1
Agios Bancaires	-12	-10
Dotation Prov.Actions Propres	-57	
Actualisation Prov.Retraite	-9	-6
Abandon financier aux filiales		-210
Charges financières diverses	-3	-12
	3 032	4 128

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

L'intégralité de l'activité de la société s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

3.26 TRANSFERT DE CHARGES

Le poste « transfert de charges » a enregistré sur l'exercice un montant de 483 Ke qui ne concernent que des contreparties de frais de personnel. Il s'agit notamment de remboursements de frais de formation, d'indemnités journalières de sécurité sociale et la contrepartie des avantages en nature constatés dans les rémunérations brutes.

3.27 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits qui représentent 3 893 K€ sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une variation sensiblement équivalente à l'évolution du volume d'activité.

3.28 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2010	2009
Cessions Immobilisations	< 166 >	< 219 >
Cessions Contrats Leasing	< 8 >	
Divers	<3>	< 3 >
Abandon de C/Courants		
Total	<177>	< 222 >

3.29 IMPOT SOCIETE

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, le périmètre est le suivant :

ENTREPRISES	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détection
HUIS CLOS SA	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	Mère
ISOPLAS SAS	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CFN SAS	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%

L'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

Natures Base d'impôt	IS social Huis clos	Corrections Intégration fiscale	IS Groupe Fiscal
Charge d'impôt sur résultat courant	953		953
Charge d'impôt sur résultat exceptionnel			0
Contribution sociale	6	42	49
Filiales : Déficits de l'exercice transférés		-50	-50
Annulation Quote Part des dividendes taxables		-57	-57
Ajustements divers			
Totaux	959	-66	894

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale, les filiales versent à la société mère Huis Clos SA une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elles étaient imposables distinctement. Grâce à l'option prise pour ce régime, la société Huis Clos a réalisé une économie d'impôt de 66 Ke sur l'exercice.

3.30 FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (avant résultat)	QP capital détenu	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts Avances Consentis	Cautions Avals donnés	CAHT exercice 2010	Résultat 2010	Dividendes	Date clôture
Isoplas SAS	765	1 407	100,00%	915	915	1 634		31 331	1 788	400	31/12/2010
Logi Particulier SARL	50	88	99,80%	8	8	176		855	115		31/12/2010
SCI RB1	15	104	99,99%	15	15	374		75	7		31/12/2010
Huis Clos Espagne	100	97	100,00%	100	100						31/12/2010
HC Mangment SAS	50	55	97,00%	49	49	45			-12		31/12/2010
SEC SARL	101	136	100,00%					1 121	347		31/12/2010
CFN SAS	40	323	100,00%	8 420	8 420	2 968		11 613	-154		31/12/2010
Altherm SAS	40	141	100,00%	40	40	156		5 173	319		31/12/2010
Iso Sud SAS	200	-618	100,00%	450	450	1 451		694	-454		31/12/2010

Logi Aluminium, SARL intégrée au groupe au cours de l'exercice 2008 et spécialisée dans la production de menuiseries ALU a été fusionnée avec ISOPLAS au 1^{er} janvier 2010.

Les montants des postes du bilan et du résultat financier relatifs aux opérations réalisées avec les entreprises filiales sont les suivants :

	Créances Clients	C/Courants Débiteurs	Autres Créances	Dettes Fournisseurs	C/Courants Créditeurs	Autres Dettes	Charges Financières	Produits Financiers
Avec Isoplas		1 634		5 947				96
Avec Logi Fermetures		1 048						32
Avec Logi Particulier		176					4	
Avec RB.1		374						7
Avec SEC				334	222		3	
Avec HC Management		45						
Avec Altherm		156		834				3
Avec CFN		2 968		702				77
Avec Iso Sud		1 451						49
Avec Huis Clos Espagne					96			
TOTAUX		7 853		7 817	318		7	264

3.31 VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Valeur de Marché
Huis Clos SA (Actions Propres)	2 548	2 492	2 505
Sicav de Trésorerie	568	568	568

3.32 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/10	31/12/09
Nombre moyen d'actions composant le Capital Social	1 594 995	1 566 125
Nombre d'actions propres à la clôture	- 83 515	- 80 378
Nombre moyen net d'actions (1)	1 511 480	1 485 747
Attributions d'actions gratuites en cours		33 500
Nombre net d'actions après attributions (2)	1 511 480	1 519 247
Résultat de l'exercice (en Ke) (3)	4 213	5 321
Résultat de base par Action (en euros) (3)/(1)	2.788	3.581
Résultat dilué par Action (en euros) (3)/(2)	2.788	3.502

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

20.1.13. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Votre société constitue des dépréciations sur titres de participation, et comptabilise des provisions pour couvrir les risques de litiges, les risques prud'homiaux et les charges de service après vente.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe (paragraphe 2.4 et 2.9), sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Bois Guillaume, le 27 avril 2011

KPMG Audit IS

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon LUBAIS
Associé

Alexis LEVASSEUR
Associé

20.1.14. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES DE L'EXERCICE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société CFN S.A.S

Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a consenti à la société CFN S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de € 2 967 895.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80% soit un produit financier de € 77 159 sur l'exercice.

Avec la société ISO SUD S.A.S

Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a consenti à la société ISO SUD S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de € 1 451 474.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80% soit un produit financier de € 49 205 sur l'exercice.

Convention de cautionnement solidaire

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. s'est portée caution solidaire pour le compte de la société ISO SUD S.A.S. au profit de la société SOGELEASE, à concurrence d'un montant de € 417 932 en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires.

Avec la société Groupe René BERTIN (anciennement dénommée Groupe Bertin Investissement)

Convention de remboursement d'agios

- Nature et objet :
Convention de remboursement d'agios bancaires
- Modalités :
La société Groupe René BERTIN refacture à la société Huis Clos S.A. les agios bancaires lui incombant soit une charge financière de €.33 926.

Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A a consenti à la société Groupe René BERTIN une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €.2 611.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit une charge financière de €.99 sur l'exercice.

Avec la SCI Foncière BERTIN

Convention de location de locaux

- Nature et objet :
Location par la société Huis Clos S.A. des locaux sis 24 rue Raymond Aron, 76130 Mont Saint Aignan.
- Modalités :
La charge de l'exercice s'élève à la somme de €. 75308 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de €. 9 390.

Avec la société Huis Clos Espagne

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a perçu de la société Huis Clos Espagne une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 96 572.
- Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

Avec la société Logi Particulier S.A.R.L.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos a consenti à la société Logi Particulier S.A.R.L une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 175 893.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit une charge financière de €.3 830 sur l'exercice.

Avec Monsieur BERTIN

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
Monsieur René Bertin a consenti à la société Huis Clos S.A. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €.1 064.
- Modalités :
Cette avance n'est pas rémunérée.

Avec la société HC MANAGEMENT S.A.S.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a consenti à la société HC Management S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 44 631.
- Modalités :
Cette avance n'a pas été rémunérée en 2010.

Avec la société SEC S.A.R.L.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a perçu de la société SEC S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 222 132.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit une charge financière de €. 3 088 sur l'exercice.

Avec la société RB1

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a consenti à la société SCI RB1 une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 374 159.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 6 927 sur l'exercice.

Convention de location de locaux

- Nature et objet :
La SCI RBI loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences.
- Modalités :
 - A Lorient : 178 rue de Belgique
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 17 781
Et refacturation de la taxe foncière pour € 2 173
 - A Pavillon sous Bois : 146 avenue Aristide Briand
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 27 880
Et refacturation de la taxe foncière pour € 1 814
 - A Montargis : 52 Rue du Général Leclerc
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 16 318
Et refacturation de la taxe foncière pour € 1 116

Avec la société ISOPLAS S.A.S.

Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Isoplas S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 1 633 754.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 95 897 sur l'exercice.

Convention de remise annuelle

- Nature et objet :
La société Isoplas vend à la société Huis Clos S.A. des menuiseries.
- Modalités :
Une remise annuelle de 20 % sur le chiffre d'affaires est accordée, soit €. 6 169 704.

Convention de cautionnement solidaire

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. s'est portée caution solidaire pour le compte de la société Isoplas S.A.S. en mai 2009 au profit de la banque HSBC, à concurrence d'un montant de €. 250 000, s'ajoutant à celui de €. 612 000 en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires, accordée en 2008.

Convention de cautionnement solidaire

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. s'est portée caution solidaire pour le compte de la société Isoplas S.A.S. au profit de la banque SOGELEASE, à concurrence d'un montant de €. 646 139 en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires.

Avec la société Logi Fermeture S.A.R.L.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Logi Fermetures S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 1 048 178.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 32 243 sur l'exercice.

Avec la SCI RB2

Convention de location de locaux

- Nature et objet :
La SCI RB2 loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences
- Modalités :
 - Au Havre : 126 rue du Maréchal Joffre
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 22 952
Et refacturation de la taxe foncière pour € 6 035
 - A Rouen : 76 avenue de Caen
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 44 029
Et refacturation de la taxe foncière pour € 5 059

Avec la SCI Moto Center 14

Convention de location de locaux

- Nature et objet :
Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux situés à l'angle de la rue des Tonneliers et de la rue de Vaucelles à Caen, pour l'exploitation de son agence caennaise.
- Modalités :
Loyer annuel de €. 26 203 correspondant à la révision triennale prévue au bail et une taxe foncière de €. 2 348.

Avec la SCI BERTIN

Convention de location de locaux

- Nature et objet :
Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux sis au 35 square Raymond Aron à Mont Saint Aignan.
- Modalités :
La charge de l'exercice s'élève à la somme de €. 172 245 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de €. 32 127.

Avec la société Altherm S.A.S.

Convention de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Altherm S.A.S une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 156 475.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 2 757 sur l'exercice.

Avec la société BG2P S.A.S.

Convention de prestation de services

- Nature et objet :
La société BG2P S.A.S. met à la disposition de la société Huis Clos S.A. des moyens humains et techniques pour la tenue de la comptabilité et la gestion administrative.
- Modalités :
Ces prestations sont facturées en fonction du coût et du temps passé pour les différents travaux administratifs. Les frais généraux correspondants au personnel mis à disposition complètent cette refacturation. La charge de l'exercice s'élève à €. 5 580 170.

Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet :
La société Huis Clos S.A. a perçu de la société BG2P S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 113 367.
- Modalités :
Cette avance est rémunérée au taux de 3,80% soit un produit financier de €. 49 036 sur l'exercice.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Bois Guillaume, le 27 avril 2011

KPMG Audit IS

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon LUBAIS
Associé

Alexis LEVASSEUR
Associé

20.1.15. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE DE L'EXERCICE 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Huis Clos S.A.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Huis Clos S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Bois Guillaume, le 27 avril 2011

KPMG Audit IS

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon LUBAIS
Associé

Alexis LEVASSEUR
Associé

20.1.16. RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2010

A titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION (Résolution adoptée par l'AG du 17 juin 2011)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux arrêtés à la date du 31 Décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à un montant de 229.558 € au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt correspondant soit 76.519 €.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION (Résolution adoptée par l'AG du 17 juin 2011)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION (Résolution adoptée par l'AG du 17 juin 2011)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 4.213.472 € comme suit :

- Dividende de 2,75 Euros par action au titre de l'exercice 2010,
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

Il est précisé que la société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de mise en paiement. Le montant correspondant sera porté au compte « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % résultant de l'application de l'article 158 du même Code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19 % ; le dividende est alors exclu de l'abattement de 40 %. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont prélevés à la source.

Enfin, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION
31/12/2007	0 €	0 €
31/12/2008	1.851.951 €	1,30 €
31/12/2009	3.796.905 €	2,50 €

QUATRIEME RESOLUTION (Résolution adoptée par l'AG du 17 juin 2011)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions énumérées audit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION (Résolution adoptée par l'AG du 17 juin 2011)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à réaliser et à mettre en œuvre dès ce jour des opérations d'achats ou de ventes sur les actions de la société, conformément aux statuts de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention.

L'assemblée Générale décide que les actions achetées auront, par ordre de priorité décroissant, les objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 €uros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 €uros par action hors frais.

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises est de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010, s'imputeront sur ce montant.

Lorsque les actions sont rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% doit être calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'assemblée Générale décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

A titre extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION (Résolution adoptée par l'AG du 17 juin 2011)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la cinquième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

SEPTIEME RESOLUTION (Résolution rejetée par l'AG du 17 juin 2011)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail. En conséquence, l'assemblée générale :

- décide que le Conseil d'Administration dispose d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

HUITIEME RESOLUTION (Résolution adoptée par l'AG du 17 juin 2011)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt.

20.2. COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2009

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 20.1 « Comptes annuels de l'exercice 2009 » du document de référence 2009 enregistré auprès de l'autorité des marchés financiers en date du 13 juillet 2010 sous le numéro R.10-058.

20.3. COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2008

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 20.1 « Comptes annuels de l'exercice 2008 » du document de référence 2008 enregistré auprès de l'autorité des marchés financiers en date du 3 juin 2009 sous le numéro R.09-052.

20.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

20.4.1. AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

Cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte.

Et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour être reparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

20.4.2. PAIEMENT DES DIVIDENDES ET ACOMPTES (ARTICLE 20 DES STATUTS)

Le paiement des dividendes est effectué à la date et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur les dividendes.

L'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq ans à partir de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

20.4.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale convoquée le 17 juin 2011 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,75 euros par action.

La politique de distribution de dividendes est fonction du résultat dégagé au cours de l'exercice, du niveau des capitaux propres et de la situation de trésorerie disponible du groupe. Leurs montants sont proposés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Il n'est généralement pas procédé à la distribution d'acompte sur dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Aucune politique prédéfinie de distribution de dividendes n'est prévue et aucune restriction, autre que réglementaire, n'existe en matière de distribution de dividendes. Cependant, devant les engagements financiers pris par BG2P, actionnaire majoritaire, la distribution de dividendes, sur les bases de la composition actuelle du capital, sera de l'ordre de 2,50 à 3,00 euros par action pour les exercices 2011 à 2016.

20.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le lecteur pourra se reporter au chapitre 4 « Facteurs de risque » du présent document de référence pour s'informer de la cartographie des risques inhérents à l'activité de l'émetteur, à son environnement ainsi qu'à ses couvertures au moyen de divers contrats d'assurances.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

20.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Ces informations sont relatées au chapitre 12 « Informations sur les tendances » du présent document de référence.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. CAPITAL SOCIAL ET NOMBRE D' ACTIONS

Le capital social est à ce jour de 1.601.500 € divisé en 1.601.500 actions entièrement libérées et au nominal de 1€ chacune. Afin d'honorer quatre plans d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à quatre augmentations de capital, la première de 43 500 actions en date du 14 février 2008, la seconde de 9 500 actions en date du 18 juin 2008, la troisième de 15 000 actions le 19 février 2009 et la quatrième de 33 500 actions le 10 mars 2010. Ces quatre augmentations de capital ont été réalisées à un nominal de 1 euro par incorporation à due concurrence sur primes d'émission et réserves.

21.1.2. PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES TITRES

En 2010, la société a acheté 4.414 et cédé 1.277 de ses propres actions, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale en date du 2 juin 2009 et du 16 juin 2010.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'actions détenues par la société était de 80.378. Après les opérations décrites précédemment, le nombre d'actions détenues par la société à la clôture de l'exercice 2010 s'élevait à 83.515, et figurent au bilan des comptes sociaux de la société Huis Clos pour une valeur globale d'acquisition de 2.548 Ke diminuée d'une provision de 56 Ke, soit une valeur nette de 2.492 Ke. La valeur de marché, à cette même date, est de 2.505 Ke.

Dans les comptes consolidés du groupe, les opérations sur titres ont été retraitées et la valeur d'acquisition de 2.548 Ke figure en diminution des capitaux propres.

Au 17 juin 2011, jour de l'assemblée, 82 967 actions propres sont détenues par la société et réparties comme suit par objectif :

▪ Contrat de liquidité	21 192 actions
▪ Opérations éventuelles de croissance externe	61 775 actions

21.1.3. CAPITAL POTENTIEL

- Options de souscription d'actions :	Néant
- Autres titres donnant accès au capital :	Néant
- Titres non représentatifs du capital :	Néant

Aucune résolution n'a été votée en assemblée générale concernant les 3 possibilités de capital potentiel énumérées ci-dessus.

- **Capital autorisé par AGE du 17 juin 2011** (6^{ème} résolution de l'AGE du 17 juin 2011)

SIXIEME RESOLUTION (AGE du 17 juin 2011)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la cinquième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix-huit mois.

- **Capital autorisé par AGE du 16 juin 2010** (9^{ème} et 10^{ème} résolutions de l'AGE du 16 juin 2010)

NEUVIEME RESOLUTION (AGE du 16 juin 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :
 - a) par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence) ;
 - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, précision étant faite que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales.
2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1 million d'euros (1.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la dixième résolution ci-après et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.
3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 25.000.000 Euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.
4. En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation l'assemblée générale décide que :
 - a) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, aux actions et aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;
 - b) le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes ;
 - c) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission réalisée en vertu de la présente délégation, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter dans les conditions fixées par la loi, l'émission au montant des souscriptions recueillies ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.
5. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.
6. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

7. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

8. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

DIXIEME RESOLUTION (AGE du 16 juin 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L. 225-129, L. 225-129-2, et L. 228-92 et suivants du Code de commerce :

1. Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société, et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence).

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 1 Million d'Euros (1.000.000 €) en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, étant précisé que ce plafond global d'augmentation de capital est commun à la neuvième résolution ci-dessus et que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre de cette résolution s'imputera sur ce plafond global.

3. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 25.000.000 Euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale.

4. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation.

5. Décide que la présente délégation prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

6. Prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

8. Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive ou les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions de la société, ainsi que les conditions dans lesquelles sera provisoirement suspendu, conformément aux dispositions légales applicables, le droit d'attribution des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

Le conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de réserver les droits éventuels de tout titulaire de titres donnant droit immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions et en général, faire le nécessaire.

- **Capital autorisé par AGE du 2 juin 2009** (9^{ème} et 10^{ème} résolutions de l'AGE du 2 juin 2009)

NEUVIEME RESOLUTION (AGE du 2 juin 2009)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital social.

En vertu de la présente autorisation, le conseil d'administration aura la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions :

- aux mandataires sociaux ;
- et/ou aux membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues pour au moins 10 % de leur capital.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le conseil d'administration pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

DIXIEME RESOLUTION

Dans le cadre d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou membres de personnel salarié du groupe par voie de création d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté à due concurrence.

L'assemblée délègue sa compétence et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation de capital et à l'émission d'actions nouvelles à due concurrence des attributions gratuites accordées.

21.1.4. PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EN FAVEUR DES SALARIES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La synthèse de son utilisation, à ce jour, est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social
		Par Plan	En Cumul			
20/12/2005					1 500 000	
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%
TOTAUX	124 500	101 500				

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat du 30 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de ne pas interdire aux dirigeants de céder, avant la date de cessation de leur fonction, les actions qui leur ont été ou seront attribuées gratuitement. Le conseil d'administration a également décidé de ne pas fixer de quantité minimale d'actions, attribuées gratuitement, à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

21.1.5. TABLEAU RESUME DES AUTORISATIONS FINANCIERES EXISTANTES

Tableau résumé des autorisations financières existantes

<i>Type d'émission</i>	<i>Date de l'autorisation</i>	<i>Echéance de l'autorisation</i>	<i>Montant nominal maximum</i>	<i>Utilisation faite des autorisations</i>	<i>Dilution potentielle</i>
Autorisation générales					
Toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ou élévation de la valeur nominale de l'action	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	n /a
Réduction de capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres	17/06/2011	à date de l'AG statuant sur les prochains comptes	0,08 M€	néant	-5,5%
Autorisation spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux					
Réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription	17/06/2011 (rejetée par AG)		néant	néant	néant
Attributions d'actions gratuites	02/06/2009	02/08/2012 (38 mois)	0,18 M€	0,1 M€	4,6%

21.1.6. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

DATES	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou Réserves	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
04/07/1990	Apport en numéraire	152 449 €	-	1.000	1.000	152 449 €
AGE du 20/08/1993	Augmentation de capital par incorporation de C/Courants	228 673 €	-	1.500	2.500	381 122 €
AGE du 14/03/1994	Augmentation de capital par incorporation de C/Courants	152 449 €	-	1.000	3.500	533.571 €
AGE du 19/10/1994	Augmentation de capital par incorporation de C/Courants	228 674 €	-	1.500	5.000	762.245 €
AGE du 22/12/1998	Division du nominal de l'action par 200	-	-	995.000	1.000.000	762.245 €
AGE du 28/12/01	Augmentation de capital par incorporation de réserves	237 755 €	-	-	1.000.000	1.000.000 €
Août 2005	Augmentation de capital en numéraire par émission d'actions	500.000 €	5.336.911 €	500.000	1.500.000	1.500.000 €
Février 2008	Attribution gratuite d'actions par incorporation Prime d'Emission	43.500 €	- 43.500 €	43.500	1.543.500	1.543.500 €
Juin 2008	Attribution gratuite d'actions par incorporation Prime d'Emission	9.500 €	- 9.500 €	9.500	1.553.000	1.553.000 €
Février 2009	Attribution gratuite d'actions par incorporation Prime d'Emission	15.000 €	- 15.000 €	15.000	1.568.000	1.568.000 €
Mars 2010	Attribution gratuite d'actions par incorporation Prime d'Emission	33.500 €	- 33.500 €	33.500	1.601.500	1.601.500 €

La répartition actualisée des actionnaires figure au § 18 du présent document de référence.

21.1.7. PART DU CAPITAL DE L'EMETTEUR FAISANT L'OBJET DE NANTISSEMENT

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
BG2P	Banque Palatine Banque Scalbert Dupont - CIN BECM - Société Générale & Natixis	05/06/2009	31/07/2016	Complet remboursement des sommes dues	1 355 650	84,65%
TOTAUX					1 355 650	84,65%

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, directement ou indirectement :

- l'achat, la conception, la fabrication, la réalisation, la pose, la vente, la commercialisation de volets, portes, fenêtres, stores et systèmes de fermetures, d'appareils de climatisation et de chauffage (notamment chauffages électriques et chauffages « eau chaude »), de matériels à énergies renouvelables et géothermie, et de manière générale de tous produits, matériaux et services destinés à la construction, à la rénovation ou à l'amélioration d'immeubles à usage industriel, « commercial ou d'habitation.
- la mise en œuvre de toutes activités et services liés à la rénovation de l'habitat et toutes prestations y relatives dans les domaines de la plomberie, de l'électricité et de la sécurité.
- le diagnostic, la fourniture et la pose d'équipements thermiques, climatiques ou sanitaires, d'équipements valorisant les sources d'énergie renouvelable.
- l'aide à la direction d'entreprises commerciales ou industrielles dans la conduite de leurs affaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location gérance.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

I- Membres du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres. Conformément à la loi, ce nombre, égal au minimum de trois membres, ne peut dépasser dix-huit membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 75 ans.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le conseil d'administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du conseil.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil.

Les réunions du conseil d'administration ne peuvent pas être organisées par des moyens de visioconférence.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter en séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par l'application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, côté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du conseil d'administration en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le procès verbal est revêtu de la signature du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. Au cours de la liquidation de la société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur. Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du conseil d'administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès verbal.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérification qu'il juge opportuns.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

II- Membres de la Direction Générale

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à une année. A l'expiration de ce délai, le conseil d'administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à Cinq.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

III- Rémunérations des Membres du Conseil d'Administration, de Direction et de Surveillance

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit librement cette rémunération entre ses membres.

Les rémunérations du Président et des Directeurs Général et délégué sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs, des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la société aucune rémunération permanente ou non, autres que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

IV- Responsabilité des Membres du Conseil d'Administration, de Direction et de Surveillance

Le Président, les administrateurs ou les directeurs généraux de la société sont responsables, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions légales régissant les sociétés anonymes, soit des violations des présents statuts, soit des fautes commises dans leur gestion, le tout dans les conditions et sous peine des sanctions prévues par la législation en vigueur.

V- Conventions entre la société et les Membres du Conseil d'Administration, de Direction et de Surveillance

Conventions soumises à autorisation

Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégué, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure au pourcentage fixé par les dispositions légales et réglementaires ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions légales.

Conventions interdites

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, aux directeurs généraux délégués ainsi qu'aux représentants permanents des personnes morales administrateurs de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus ainsi qu'à toute personne interposée.

Conventions courantes

Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas admises à la procédure légale d'autorisation et d'approbation. Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIES D' ACTIONS EXISTANTES

Les 1.601.500 actions composant le capital social sont toutes de même catégorie.

Extrait de l'article 9 des statuts

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Article 10 des statuts

Chaque action donne droit à une part dans les bénéfices et en outre, en cas de liquidation, vocation au partage de l'actif social proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur le marché de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi.

Toute action donne droit, durant la vie de la société comme au cours de sa liquidation, au règlement de la même somme nette pour remboursement, de sorte qu'il sera le cas échéant fait masse entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations fiscales, comme de toutes taxations auxquelles ce remboursement pourrait donner lieu, le tant en tenant compte éventuellement du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange ou de rédaction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de regroupement et, éventuellement de l'achat ou de la vente de nombre de titres nécessaires.

Article 16 des statuts

Tout actionnaire, sous réserve qu'il possède une action au moins pour les assemblées générales ordinaires annuelles ou convoqués extraordinairement et quel que soit le nombre de ses actions pour les assemblées générales extraordinaires, a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales extraordinaires, a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire sous la condition d'une inscription en compte de leurs actions dans le délai fixé par les dispositions légales et réglementaires.

Droits de vote double

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1998, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le bénéfice de ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française.

21.2.4. ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Aucune limitation des droits de vote n'est prévue dans l'acte de constitution, ni dans les statuts ou toute charte ou règlement de la société. Ceux-ci obéissent aux règles de la législation en vigueur.

21.2.5. CONDITIONS DE CONVOCATION ET D'ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Les modalités de participation et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour la réunion de l'Assemblée générale. Aucun site visé à l'article R. 225-61 du code de commerce n'est aménagé à cette fin.

Conformément à l'article 136 du décret du 23 mars 1967, modifié le 11 décembre 2006, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) voter par correspondance ;
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Tout actionnaire ayant effectué l'une des formalités ci-dessus, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires pourront obtenir des formulaires de vote par correspondance et les documents annexes sur demande faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, reçue au siège social six jours avant la date de la réunion de l'assemblée. Pour être pris en compte, ces formulaires doivent être reçus par la société trois jours avant la date de la réunion. Des questions écrites mentionnées au 3ème alinéa de l'article L.225-108 du Code de commerce peuvent être envoyées, au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale dans les conditions prévues à l'article R. 225-84 alinéa 1 du code de commerce; à savoir :

- au siège social, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration
- ou par voie de communication électronique à l'adresse suivante corinne.tremenbert@huisclos.fr.

Pour être prises en compte et donner lieu à une réponse au cours de l'Assemblée Générale, celles-ci doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité (article R. 225-84 du Code de commerce).

Les documents prévus par l'article 135 du décret du 23 mars 1967 sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-73 du code de commerce doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication de l'avis de convocation et jusqu'à 25 jours avant le jour de l'assemblée générale.

21.2.6. DISPOSITIONS PREVUES POUR RETARDER, DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Aucune disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de l'émetteur n'est prévue dans l'acte de constitution, ni dans les statuts ou toute charte ou règlement de la société. Celles-ci obéissent aux règles de la législation en vigueur.

21.2.7. OBLIGATIONS DECLARATIVES DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Extrait de l'article 9 des statuts

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement un nombre d'actions représentant 5 % du capital est tenu d'informer la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de quinze jours.

Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi. L'obligation d'information s'applique également lors de franchissement du seuil ci dessus dans le sens inverse.

En application des articles L233-7 et suivants du code du commerce

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des six vingtièmes (30%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai de cinq jours de bourse, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

La personne tenue à l'information informe également l'Autorité des marchés financiers, au plus tard le 4^{ème} jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation, lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers autre qu'un marché réglementé, à la demande de la personne qui gère ce marché d'instruments financiers. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

21.2.8. CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DE CAPITAL

Extrait de l'article 8 des statuts

Le capital social peut être augmenté, soit par émission d'actions nouvelles, soit par élévation du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore pour conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le Conseil d'administration à réaliser la réduction du capital social.

21.3. CONDITIONS D'APPLICATION DU PACTE « DUTREIL »

Par acte enregistré auprès du centre des impôts de Rouen le 24 décembre 2009, la société BG2P, actionnaire majoritaire, Jean Marc Plutau, Directeur Général et Eric Petit, Directeur Général Adjoint, ont pris ensemble un engagement collectif de conservation selon les conditions prévues par l'article 885 I bis du code général des impôts (plus communément connu sous les termes « Pacte Dutreil »). Cet engagement porte sur 600 650 actions Huis Clos qu'ils détiennent, soit 37,5% du capital et des droits de vote. Les signataires se sont engagés à conserver collectivement les actions de la société Huis-Clos visées ci-dessus, pendant une durée minimum initiale de deux années. Au terme de cette période initiale de deux années, le présent engagement de conservation est automatiquement prorogé pour l'ensemble des signataires pour des durées d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par disposition expresse ou par avenant de l'un des signataires.

L'émetteur n'a connaissance d'aucun autre accord entre actionnaires.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'engage la société ou tout autre membre du groupe à la date du dépôt du présent document de référence.

Sans remettre en cause ce qui est écrit précédemment, l'émetteur a renouvelé, en janvier 2006 pour une durée de 5 ans, un contrat d'exclusivité commerciale avec la société Deceuninck dont les principales dispositions sont les suivantes :

- Deceuninck concède au groupe Huis Clos le droit d'utiliser son concept « Zendow » et ses évolutions futures pour la fabrication de fenêtres dans ses unités de production
- Deceuninck s'engage à investir en permanence en Recherche & Développement pour que ce concept reste à la pointe du marché
- Deceuninck s'engage à n'entraver aucunement l'évolution du groupe Huis Clos par un changement dans sa stratégie commerciale
- Deceuninck s'engage à toujours faire profiter le groupe Huis Clos des meilleures conditions tarifaires pratiquées sur le marché pour des produits et services de qualité comparable et ceci de façon complètement transparente
- Huis Clos s'engage, pour une durée de 5 ans, à s'approvisionner en profilés PVC pour 90% minimum auprès de la société Deceuninck
- Tacite reconduction du contrat d'année en année au-delà de la 5^{ème} sauf dénonciation sous respect d'un préavis de 6 mois
- Huis Clos s'engage à faire ses meilleurs efforts pour réaliser des progressions de volume de 15% en 2006 et 2007, 10% en 2008 et 2009 et 8% en 2010
- Clause de confidentialité sur les tarifs pratiqués
- Indexation des tarifs sur l'évolution du coût moyen des résines PVC (Données KUNSTSTOFF INFORMATION)
- Suspension du contrat en cas de force majeure
- Les droits de ce contrat ne peuvent être cédés par l'une ou l'autre des parties

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1. DECLARATION D'EXPERTS

Le présent document de référence ne contient pas de déclarations ou rapports, autres que ceux des contrôleurs légaux, attribués à une personne intervenant en qualité d'expert.

23.2. INFORMATIONS EN PROVENANCE DE TIERS

Le présent document de référence contient des informations en provenance de tiers, notamment dans son chapitre 6 « Aperçu des activités ». Ces informations ont pris comme source les études publiées par « Batim études », « Xerfi », les sites internet de l'Insee et du Ministère de l'équipement. Elles ont été fidèlement reproduites, aucun fait, qui pourrait rendre ces informations inexacts ou trompeuses, n'a été omis.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copies) peuvent, le cas échéant être consultés au siège social de la société (35 square Raymond Aron – 76130 MONT SAINT AIGNAN).

- Acte constitutif et statuts
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert, dont une partie serait incluse ou visée dans le présent document de référence
- Les informations financières historiques de la société et de ses filiales pour chacun des exercices et situations intermédiaires dont il est fait état dans le présent document de référence

D'autre part, l'information financière réglementée est consultable sur le site internet de la société www.huisclos.fr, rubrique « Le Groupe Huis Clos > Informations règlementées ».

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois sur le site de l'émetteur (www.huisclos.fr) et au moyen du canal de diffusion du diffuseur professionnel Hugin (www.hugingroup.com)

Date	Nature de l'information
16/06/2010	Document d'information annuel 2009-2010
07/07/2010	Transactions sur actions propres Juin 2010
13/07/2010	Document de référence 2009
13/08/2010	Transactions sur actions propres Juillet 2010
13/08/2010	Chiffre d'affaires au 30/06/2010
16/08/2010	Nombre d'actions & droits de vote au 16/08/2010
07/09/2010	Transactions sur actions propres Août 2010
28/09/2010	Rapport financier semestriel 2010
07/10/2010	Transactions sur actions propres Septembre 2010
04/11/2010	Chiffre d'affaires au 30/09/2010
04/11/2010	Transactions sur actions propres Octobre 2010
07/12/2010	Transactions sur actions propres Novembre 2010
05/01/2011	Transactions sur actions propres Décembre 2010
05/01/2011	Nombre d'actions & droits de vote au 31/12/2010
04/02/2011	Chiffre d'affaires au 31/12/2010
07/02/2011	Transactions sur actions propres Janvier 2011
08/03/2011	Nombre d'actions & droits de vote au 28/02/2011
08/03/2011	Transactions sur actions propres Février 2011
22/03/2011	Règlement intérieur de la Gouvernance de l'entreprise
22/03/2011	Adoption du code de gouvernance Middenext
07/04/2011	Transactions sur actions propres Mars 2011
26/04/2011	Rapport financier annuel 2010 (<i>comprenant le rapport du Président sur le contrôle interne et incluant les honoraires et rapports des contrôleurs légaux 2010</i>)
02/05/2011	Nombre d'actions & droits de vote au 02/05/2011
04/05/2011	Transactions sur actions propres Avril 2011
10/05/2011	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale
10/05/2011	Convocation à l'Assemblée Générale parue au Balo
13/05/2011	Chiffre d'affaires au 31/03/2011
07/06/2011	Transactions sur actions propres Mai 2011
15/06/2011	Nombre d'actions & droits de vote au 14/06/2011
17/06/2011	Approbation des comptes annuels 2010 par AG du 17/6/2011
17/06/2011	Descriptif du programme de rachat d'actions 2011/2012
30/06/2011	Document de référence 2010 (<i>incluant Document d'information annuel 2010-2011</i>)

Liste des informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) au cours des 12 derniers mois et disponibles sur le site internet (www.journal-officiel.gouv.fr/balo)

Date	Balo n°	Nature de l'information
23/06/2010	75	Approbation des comptes annuels 2009
02/05/2011	52	Avis préalable à Assemblée Générale d'Actionnaires en date du 17/06/2011
09/05/2011	55	Convocation à Assemblée Générale d'Actionnaires en date du 17/06/2011
24/06/2011	75	Approbation des comptes annuels 2010

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cette information est fournie au paragraphe 20.1.12 « Annexe des comptes sociaux » du dernier exercice clos en point 3.30 « Filiales et Participations », ainsi que dans l'exposé du périmètre de consolidation au paragraphe 20.1.1 « rapport de gestion », point 3) « Filiales et Participations ».